

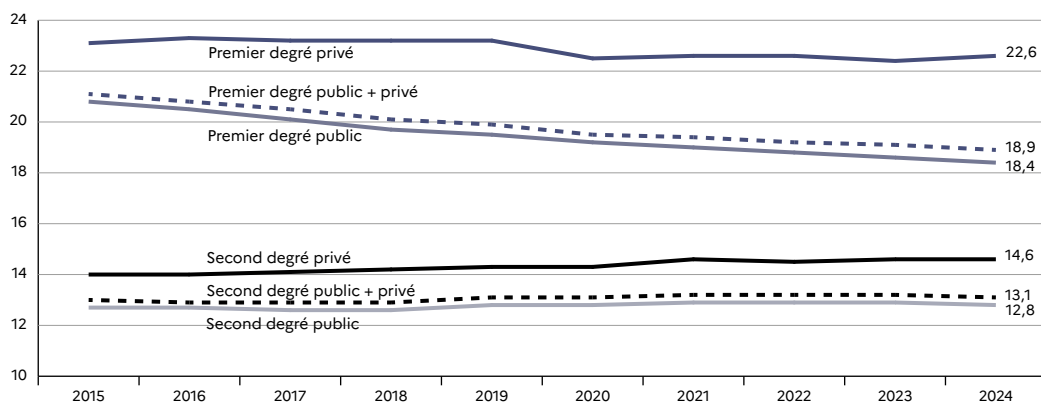
En France, 1,2 million de personnels exercent leurs fonctions au titre de l'éducation nationale en 2024-2025 (2). Avec 852 800 personnes concernées, les enseignants sont les plus nombreux : 712 800 enseignants dans le secteur public et 139 900 dans le secteur privé sous contrat. Par rapport à la rentrée 2015, les effectifs des personnels enseignants ont augmenté dans le secteur public tandis qu'ils ont légèrement diminué dans le secteur privé sous contrat. Entre les rentrées 2023 et 2024, le nombre d'enseignants augmente légèrement dans le secteur public (+0,2%) et stagne dans le secteur privé sous contrat.

À la rentrée 2024, le nombre moyen d'élèves par enseignant est de 18,4 dans le premier degré public, en

diminution depuis 2015 (1). Dans le premier degré privé, le nombre d'élèves par enseignant est de 22,6, en légère diminution par rapport à la rentrée 2015. Ce ratio est beaucoup moins élevé dans le second degré : les élèves sont en moyenne 12,8 par enseignant dans le public et 14,6 dans le privé.

Les effectifs des personnels effectuant une mission autre que l'enseignement augmentent à nouveau à la rentrée 2024 (+1,6%), mais à un rythme moins élevé qu'au cours de la période 2015-2020 (+7,2% par an en moyenne). Les effectifs d'agents ayant une mission d'assistance éducative sont ceux qui augmentent le plus (+3,3%), suivi par les agents ayant une mission d'animation pédagogique (+2,7%).

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant selon le secteur et le degré d'enseignement



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé sur toute la série), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation RERS 2025, DEPP au 30 novembre. Public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, les élèves sont en moyenne 18,4 par enseignant dans le premier degré public.

Note : le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en équivalents temps plein. Cet indicateur est une approche simplifiée des conditions d'accueil des élèves pour permettre des comparaisons internationales.

Précisions

Évolutions – Le panel des personnels issu de BSA est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Par conséquent, les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS. En effet, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec du décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage : c'est le cas cette année pour la répartition des professeurs contractuels entre corps du premier degré et corps du second degré.

Par ailleurs, les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des popu-

lations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH).

Du corps à la mission – Seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables, les données des personnels non enseignants du privé sous contrat n'étant pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Néanmoins les enseignants du public et du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont pris en compte dans l'approche par mission retenue ici.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 Évolution des effectifs de personnels par mission et équivalents temps plein (ETP) consacrés à chaque mission en 2024-2025

	2015	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024 (%)	2024 Total des ETP consacrés à la mission (1)
Enseignement du premier degré public	320 534	329 242	326 541	324 633	323 791	-0,3	307 791
Enseignement en classe préélémentaire	79 645	78 712	78 011	77 139	76 424	-0,9	83 769
Enseignement en classe élémentaire	152 134	162 387	160 768	159 491	159 065	-0,3	172 715
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	43 635	39 811	38 048	37 272	36 911	-1,0	0
Remplacement	27 358	29 487	30 673	31 500	31 827	1,0	32 038
Besoins spécifiques	17 762	18 845	19 041	19 231	19 564	1,7	19 269
Enseignement du second degré public	386 407	389 311	387 107	386 959	389 035	0,5	378 570
Enseignement sur classes attirées	354 499	354 363	351 750	351 662	353 902	0,6	343 702
Remplacement	18 980	21 289	21 560	21 315	20 990	-1,5	20 965
Documentation	8 961	8 935	8 877	8 938	8 956	0,2	8 707
Besoins spécifiques	3 967	4 724	4 920	5 044	5 187	2,8	5 196
Total enseignement du secteur public	706 941	718 553	713 648	711 592	712 826	0,2	686 361
Enseignement du premier degré privé	44 568	44 665	44 075	43 999	43 677	-0,7	39 873
Enseignement en classe préélémentaire	10 559	10 281	10 094	10 049	9 981	-0,7	10 105
Enseignement en classe élémentaire	23 810	24 506	24 371	24 235	24 193	-0,2	23 964
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	3 848	3 518	3 305	3 282	3 181	-3,1	0
Remplacement	2 901	2 675	2 660	2 743	2 608	-4,9	2 285
Besoins spécifiques	3 450	3 685	3 645	3 690	3 714	0,7	3 520
Enseignement du second degré privé	95 601	96 501	96 212	95 986	96 269	0,3	88 716
Enseignement sur classes attirées	89 588	90 258	90 135	89 923	90 152	0,3	83 206
Remplacement	3 341	3 395	3 225	3 173	3 184	0,3	2 791
Documentation	2 125	2 097	2 086	2 092	2 106	0,7	1 904
Besoins spécifiques	547	751	766	798	827	3,6	815
Total enseignement du secteur privé (3)	140 169	141 166	140 287	139 985	139 946	0,0	128 589
Soutien à l'enseignement	10 246	16 855	18 433	18 160	15 836	-12,8	10 710
Animation pédagogique	13 674	14 977	15 126	15 918	16 351	2,7	16 263
Assistance éducative (4)	80 926	177 869	180 409	187 210	193 403	3,3	132 123
Éducation (5)	22 173	22 234	22 276	22 417	22 405	-0,1	21 831
Direction du premier degré	3 531	4 597	6 149	6 324	6 448	2,0	14 869
Direction du second degré	15 070	15 486	15 528	15 614	15 624	0,1	15 607
Inspection	3 547	3 715	3 768	3 823	3 889	1,7	3 990
Administration, logistique, santé et social	80 321	78 957	78 263	79 014	79 991	1,2	77 305
Total autres missions (non enseignement)	229 488	334 690	339 952	348 480	353 947	1,6	292 698
Total personnels affectés	1 076 598	1 194 409	1 193 887	1 200 057	1 206 719	0,6	1 107 648
Aucune affectation (6)	12 177	11 076	11 253	11 799	11 391	-3,5	
Ensemble des personnels	1 088 775	1 205 485	1 205 140	1 211 856	1 218 110	0,5	

► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre. Public + privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

1. Les effectifs physiques des personnels sont affectés à leur mission principale, c'est-à-dire celle à laquelle ils consacrent le plus de temps. Cependant, de nombreux agents sont affectés sur plusieurs missions différentes. Les ETP consacrés à la mission sont donc la somme de tous les ETP que les personnels consacrent à cette mission, que ce soit leur mission principale ou non.
2. Sont classés dans cette catégorie les personnels chargés de la direction d'une école et qui sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré. Pour le total des ETP consacrés à la mission, cette catégorie est vide, car les ETP sont répartis entre la mission de direction du premier degré et les missions d'enseignement en classe préélémentaire ou élémentaire.
3. Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'éducation nationale.
4. Les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH).
5. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
6. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : parmi les 1 206 719 agents affectés à la rentrée 2024, 76 424 ont pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public.

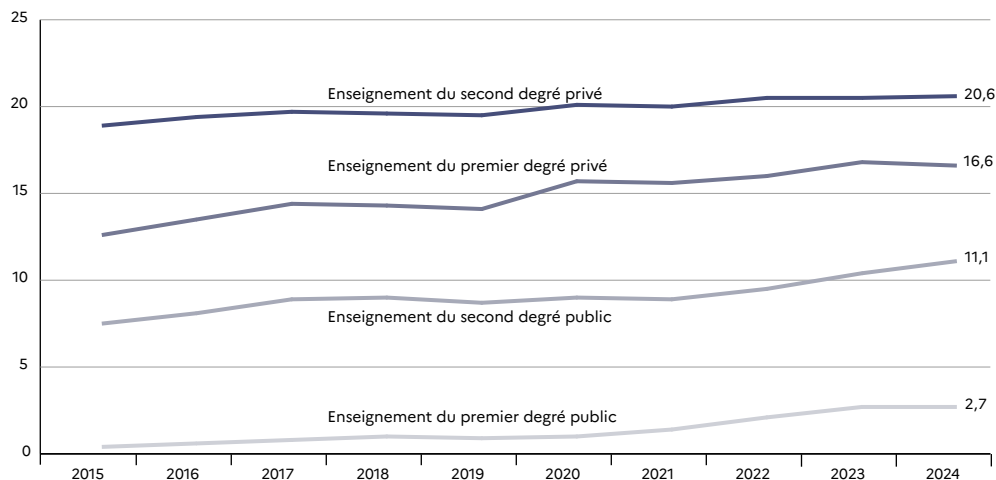
En 2024-2025, 1,2 million de personnes travaillent dans les secteurs public et privé sous contrat au titre du ministère chargé de l'éducation nationale (2). Parmi elles, 367 500 ont pour mission l'enseignement dans le premier degré (323 800 dans le public et 43 700 dans le privé sous contrat) : 24% enseignent en classe préélémentaire, 50% en classe élémentaire et 11% enseignent tout en étant également directeurs d'école. Les agents **non titulaires** représentent 3% des enseignants dans le premier degré public, contre 17% dans le premier degré privé sous contrat (3).

Dans le second degré, 389 000 personnes enseignent dans le secteur public et 96 300 dans le secteur privé sous contrat. La majorité (85%) sont des enseignants titulaires d'un corps du second degré, dont sept sur dix

sont professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS). Les non-titulaires sont plus nombreux dans le secteur privé sous contrat (21%) que dans le secteur public (11%). Cette proportion a augmenté dans les deux secteurs d'enseignement par rapport à la rentrée 2015, à la fois dans le second degré et dans le premier degré (1). Par rapport à 2023, elle est globalement stable si ce n'est pour le second degré public où elle augmente légèrement.

Parmi les 353 900 agents effectuant des missions autres que l'enseignement, 7% sont titulaires d'un corps enseignant (ou assimilés). L'assistance éducative englobe à elle seule 193 400 personnes, exclusivement contractuelles. À l'inverse, les personnels de direction ou d'inspection sont presque exclusivement des titulaires.

1 Évolution de la part des non-titulaires parmi les personnels ayant une mission d'enseignement (en %)



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé sur toute la série), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public et privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, parmi les personnels ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, 2,7% sont non titulaires.

Précisions

Pour un historique des effectifs par mission, se référer à la fiche 9.01.

Professeur des écoles – Voir « Glossaire » à « Corps enseignants du premier degré ».

Agrégé, certifié, PEPS, PLP – Voir « Glossaire » à « Corps enseignants du second degré ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission et leur corps en 2024-2025

	Corps enseignants titulaires ou assimilés premier degré (1)	Corps enseignants titulaires ou assimilés second degré (1)				Enseignants non titulaires	Corps non enseignants et cas particuliers (3)	Ensemble des personnels
		Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Autres corps titulaires ou assimilés (2)			
Enseignement du premier degré public	314 962		7	4		8 818		323 791
Enseignement en classe préélémentaire	74 854		1			1 569		76 424
Enseignement en classe élémentaire	155 986					3 079		159 065
Enseignement et direction d'école simultanée	36 892					19		36 911
Remplacement	28 141					3 686		31 827
Besoins spécifiques	19 089		6	4		465		19 564
Enseignement du second degré public	9 534	54 322	232 596	49 273	159	43 151		389 035
Enseignement sur classes attirées	5 948	53 120	216 239	48 193	151	30 251		353 902
Remplacement	27	1 058	7 175	562	8	12 160		20 990
Documentation	1	19	8 306	40		590		8 956
Besoins spécifiques	3 558	125	876	478		150		5 187
Total enseignement du secteur public	324 496	54 322	232 603	49 277	159	51 969		712 826
Enseignement du premier degré privé	36 438		1	2		7 236		43 677
Enseignement en classe préélémentaire	9 220					761		9 981
Enseignement en classe élémentaire	21 828					2 365		24 193
Enseignement et direction d'école simultanée	2 950					231		3 181
Remplacement						2 608		2 608
Besoins spécifiques	2 440		1	2		1 271		3 714
Enseignement du second degré privé	540	4 375	60 540	10 373	651	19 790		96 269
Enseignement sur classes attirées	174	4 374	58 840	10 268	614	15 882		90 152
Remplacement						3 184		3 184
Documentation	1		1 564	13	20	508		2 106
Besoins spécifiques	365	1	136	92	17	216		827
Total enseignement du secteur privé (4)	36 978	4 375	60 541	10 375	651	27 026		139 946
Soutien à l'enseignement	52					46	15 738	15 836
Animation pédagogique	9 826	325	1 855	2 201	6	1 962	176	16 351
Assistance éducative						40	193 363	193 403
Éducation (5)	306	1	8	4		4	22 082	22 405
Direction du premier degré	6 434					8	6	6 448
Direction du second degré	1 290	40	424	223		20	13 627	15 624
Inspection	141	86	28	54			3 580	3 889
Administration, logistique, santé et social	966	116	480	150	1	64	78 214	79 991
Total autres missions (non-enseignement)	19 015	568	2 795	2 632	7	2 144	326 786	353 947
Aucune affectation (6)	4 431	648	3 933	841	41	154	1 343	11 391
Ensemble des personnels	384 920	59 913	299 872	63 125	858	81 293	328 129	1 218 110

► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre. Public et privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

- Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent un service à mi-temps en école ou établissement, et à mi-temps en formation à l'université.
- Professeurs d'enseignement général de collège, adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif (privé seulement).
- Cas particuliers : apprentis, contractuels alternants, assistants étrangers.
- Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le ministère chargé de l'éducation nationale.
- Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
- Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : à la rentrée 2024, parmi les 76 424 agents ayant pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public, 74 854 sont des professeurs des écoles.

Note : e est un signe utilisé pour remplacer une valeur très petite, mais non nulle ou non significative.

3 Répartition des personnels de l'enseignement scolaire selon leur statut par mission en 2024-2025 (en %)

		Titulaires ou assimilés	Non-titulaires	Total
Enseignement du public	Premier degré	97,3	2,7	100,0
	Second degré	88,9	11,1	100,0
Enseignement du privé	Premier degré	83,4	16,6	100,0
	Second degré	79,4	20,6	100,0
Autres missions (non-enseignement)	Soutien à l'enseignement ou animation pédagogique	44,7	55,3	100,0
	Assistance éducative	0,0	100,0	100,0
	Éducation	81,6	18,4	100,0
	Direction ou Inspection	99,9	0,1	100,0
	Administration, logistique, santé et social	85,2	14,8	100,0

► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public et privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, parmi les agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, 97,3% sont titulaires et 2,7% sont non-titulaires.

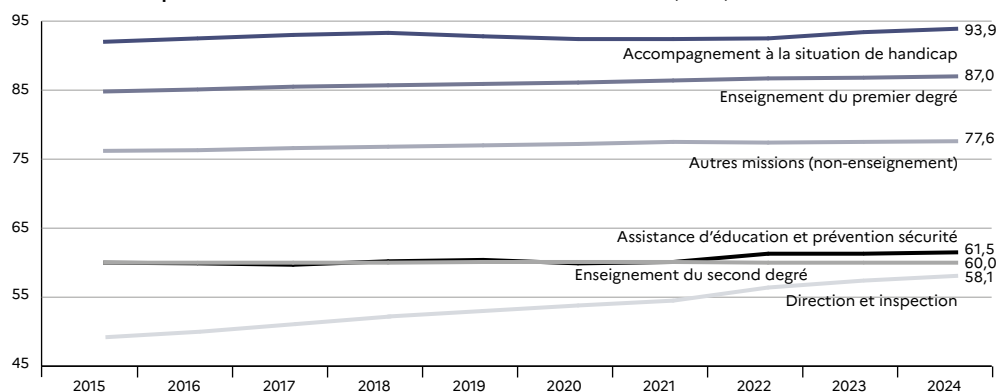
En 2024-2025, les personnels de l'éducation nationale se répartissent entre 712 800 personnes qui enseignent dans le secteur public, 139 900 qui enseignent dans le secteur privé sous contrat et 353 900 qui exercent d'autres missions que l'enseignement (inspection, direction d'établissement, éducation, administration, santé, etc.) (2).

Les femmes représentent 71% des enseignants du secteur public : 86% dans le premier degré et 59% dans le second degré. Elles sont respectivement 74%, 92% et 65% dans le privé sous contrat. Quel que soit le secteur, les enseignantes sont plus nombreuses que les enseignants à exercer à temps partiel ou incomplet (12% des femmes contre 6% des hommes dans le public et 21% contre 18% dans le privé sous contrat).

Les femmes constituent 80% des personnels relevant de missions non enseignantes. Elles sont fortement majoritaires au sein des missions de soutien à l'enseignement (74%), d'administration et logistique (77%), d'éducation (80%) et d'assistance éducative (84%). Les missions sanitaires et sociales sont presque exclusivement féminines (95%). Comme dans l'enseignement, les femmes relevant de missions non enseignantes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel ou incomplet (59% des femmes et, en particulier, 89% des assistantes éducatives).

Depuis 2015, la part des femmes reste stable sur la plupart des missions, hormis celles de direction ou d'inspection où elle augmente régulièrement chaque année (+9 points en neuf ans) après avoir dépassé pour la première fois le seuil des 50% en 2016 (1).

1 Évolution de la part des femmes selon la mission entre 2015 et 2024 (en %)



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 93,9% des personnels ayant une mission d'accompagnement à la situation de handicap sont des femmes.

Précisions

Du corps à la mission – Seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables, les données des personnels non enseignants du privé sous contrat n'étant pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Néanmoins les enseignants du public et du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont pris en compte dans l'approche par mission retenue ici.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 Les caractéristiques des personnels de l'enseignement scolaire en 2024-2025

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré public	323 791	86,2	43,3	44,8	43,5	11,2	4,3	10,3
Professeurs des écoles	314 434	86,4	43,5	45,2	43,8	11,4	4,4	10,4
Instituteurs et autres titulaires	539	74,2	55,7	54,1	55,3	10,5	2,2	8,4
Non-titulaires	8 818	80,2	34,6	35,3	34,7	4,4	2,6	4,1
Enseignement d'élèves du second degré public	389 035	58,8	45,5	46,1	45,8	13,2	6,8	10,6
Professeurs de chaire supérieure	2 096	38,8	53,6	53,7	53,7	1,4	0,5	0,9
Professeurs agrégés	52 226	54,4	46,2	46,4	46,3	11,5	5,5	8,7
Professeurs certifiés	206 214	65,1	45,7	46,6	46,0	13,8	6,5	11,2
Professeurs d'EPS	26 382	40,9	44,2	42,4	43,1	11,8	5,5	8,1
Professeurs de lycée professionnel	49 273	50,7	48,6	50,0	49,3	8,0	3,9	5,9
Professeurs des écoles, instituteurs	9 534	69,5	44,3	47,1	45,2	4,7	1,8	3,8
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	159	52,2	62,3	62,5	62,4	33,7	9,2	22,0
Non-titulaires	43 151	52,7	40,9	41,5	41,2	20,9	15,4	18,3
Total enseignement du secteur public	712 826	71,3	44,3	45,8	44,7	12,1	6,3	10,4
Enseignement d'élèves du premier degré privé	43 677	92,3	44,9	45,7	44,9	19,8	11,4	19,2
Professeurs des écoles	36 412	92,6	46,0	47,4	46,1	17,0	9,2	16,5
Instituteurs et autres assimilés titulaires (2)	29	89,7	53,6	55,0	53,8	34,6	33,3	34,5
Non-titulaires	7 236	91,1	39,4	38,4	39,3	33,9	20,9	32,7
Enseignement d'élèves du second degré privé	96 269	65,1	46,8	46,3	46,6	22,4	18,2	20,9
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 375	55,2	48,0	49,0	48,4	11,7	6,6	9,4
Professeurs certifiés	54 252	71,6	47,7	48,0	47,8	18,0	13,6	16,8
Professeurs d'EPS	6 288	37,2	45,3	44,9	45,0	13,3	9,7	11,1
Professeurs de lycée professionnel	10 373	63,5	49,6	50,7	50,0	13,2	9,6	11,9
Autres assimilés titulaires (2)	1 191	70,7	53,5	55,4	54,1	21,0	27,8	23,0
Non-titulaires	19 790	58,7	41,7	40,7	41,3	46,2	37,5	42,6
Total enseignement du secteur privé	139 946	73,6	46,0	46,2	46,1	21,4	17,6	20,4
Soutien à l'enseignement	15 836	74,0	25,3	27,0	25,7	71,6	63,7	69,5
Animation pédagogique	16 351	67,7	49,6	51,1	50,1	5,0	3,0	4,4
Assistance éducative	193 403	83,9	42,5	33,0	41,0	88,9	64,3	85,0
Éducation (2)	22 405	79,5	44,8	46,5	45,1	9,8	4,5	8,7
Direction (3)	22 072	58,7	51,5	51,9	51,7	0,9	0,4	0,7
Inspection	3 889	54,7	53,0	53,5	53,2	0,9	0,3	0,6
Administration, logistique	66 907	76,8	48,3	47,7	48,2	14,8	5,0	12,5
Santé et social	13 084	95,3	47,6	47,6	47,6	32,5	12,7	31,6
Total autres missions (non-enseignement)	353 947	79,6	44,0	41,0	43,4	59,2	33,1	53,9

► **Champ** : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. RERS 2025, DEPP
Public + privé sous contrat.

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

3. Y compris les directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement des secteurs public et privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, 323 791 enseignants en mission dans le secteur public exercent une fonction d'enseignement d'élèves du premier degré. 86,2% sont des femmes. 11,2% d'entre elles exercent à temps partiel ou incomplet.

En 2024-2025, les personnels de l'éducation nationale ont en moyenne 45 ans.

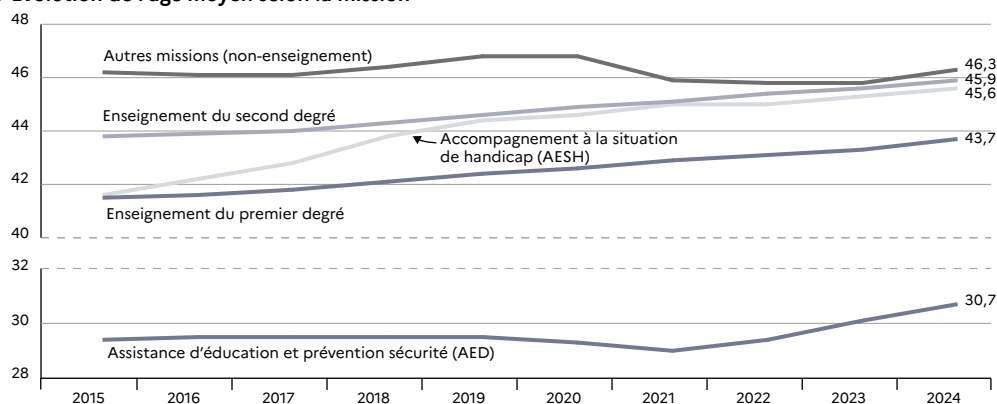
Quel que soit le secteur, les enseignants du premier degré sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues du second degré (44 ans contre 46 ans) (1). Les enseignants affectés dans le premier degré public ont en moyenne un an de moins que ceux affectés dans le premier degré privé (respectivement 44 ans contre 45 ans); l'écart d'âge moyen entre le public et le privé est inférieur à un an dans le second degré (2) (3).

Parmi les personnels relevant de la mission d'assistance éducative, ceux en charge d'assistance d'éducation ou d'assistance prévention sécurité sont les plus jeunes :

en moyenne 31 ans, contre 46 ans pour ceux chargés de l'accompagnement à la situation de handicap (4). À l'inverse, les personnes en mission de direction ou d'inspection ont en moyenne 52 ans, soit sept ans de plus que celles relevant des autres missions non enseignantes (administratives, logistiques, sanitaires et sociales, soutien à l'enseignement, éducation) (5).

Depuis 2015, un vieillissement s'est opéré pour les personnels chargés de la mission d'accompagnement à la situation de handicap et, dans une moindre mesure, pour les enseignants (respectivement +4 ans et +2 ans au cours de la période). Pour les premiers, cette évolution est le reflet de la mise en œuvre de la sécurisation des parcours des AESH par le ministère.

1 Évolution de l'âge moyen selon la mission



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, les personnels exerçant une mission d'enseignement du premier degré ont en moyenne 43,7 ans.

Précisions

Du corps à la mission – Seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables, les données des personnels non enseignants du privé sous contrat n'étant pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Néanmoins, les enseignants du public et du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont pris en compte dans l'approche par mission retenue ici.

Pour en savoir plus

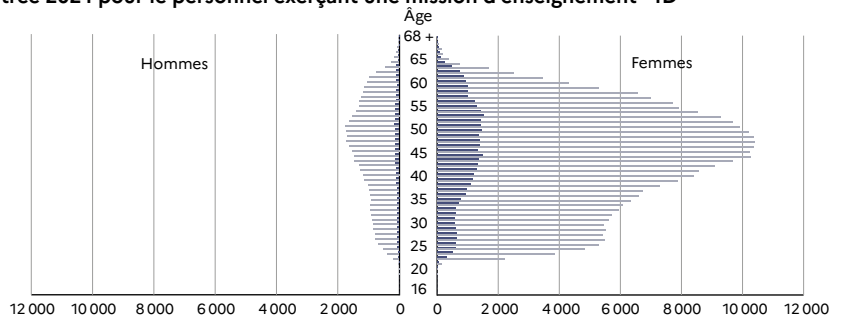
– DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 Âge atteint à la rentrée 2024 pour le personnel exerçant une mission d'enseignement - 1D

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,8 ans
Secteur privé : 45,7 ans

Âge moyen femmes
Secteur public : 43,3 ans
Secteur privé : 44,9 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 43,5 ans
Secteur privé : 44,9 ans



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé). Personnels relevant de la mission d'enseignement dans le premier public ou privé sous contrat.
Lecture : à la rentrée 2024, 8 395 femmes âgées de 40 ans exercent une mission d'enseignement dans le premier degré public.

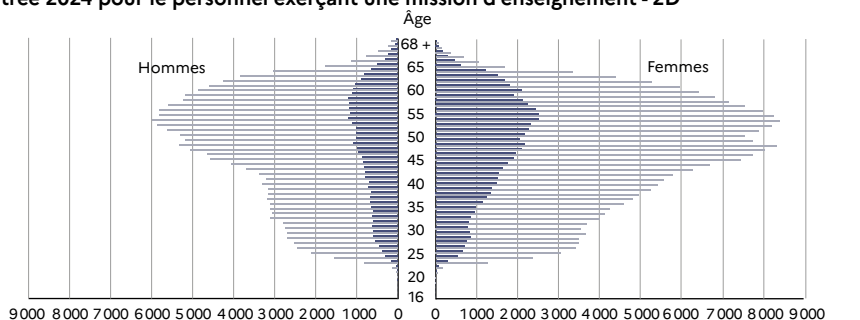
RERS 2025, DEPP

3 Âge atteint à la rentrée 2024 pour le personnel exerçant une mission d'enseignement - 2D

Âge moyen hommes
Secteur public : 46,1 ans
Secteur privé : 46,3 ans

Âge moyen femmes
Secteur public : 45,5 ans
Secteur privé : 46,8 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 45,8 ans
Secteur privé : 46,6 ans



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé). Personnels relevant de la mission d'enseignement dans le second public ou privé sous contrat.
Lecture : à la rentrée 2024, 5 577 femmes âgées de 40 ans exercent une mission d'enseignement dans le second degré public.

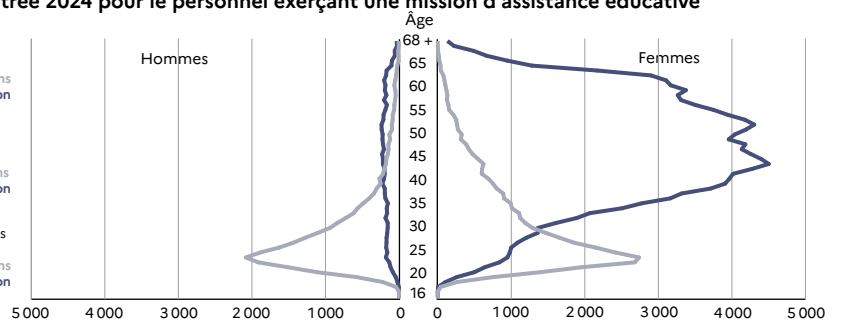
RERS 2025, DEPP

4 Âge atteint à la rentrée 2024 pour le personnel exerçant une mission d'assistance éducative

Âge moyen hommes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 29,3 ans
Accompagnement à la situation
de handicap : 43,5 ans

Âge moyen femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 31,5 ans
Accompagnement à la situation
de handicap : 45,7 ans

Âge moyen hommes + femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 30,7 ans
Accompagnement à la situation
de handicap : 45,6 ans



► Champ : France, personnels relevant de la mission d'assistance éducative.

Lecture : à la rentrée 2024, 3 966 femmes âgées de 40 ans exercent une mission d'accompagnement à la situation de handicap.

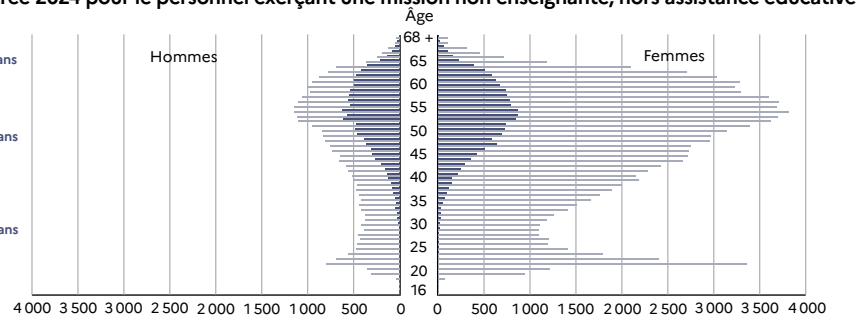
RERS 2025, DEPP

5 Âge atteint à la rentrée 2024 pour le personnel exerçant une mission non enseignante, hors assistance éducative

Âge moyen hommes
Direction et inspection : 52,1 ans
Autres missions
non enseignantes : 45,3 ans

Âge moyen femmes
Direction et inspection : 51,7 ans
Autres missions
non enseignantes : 45,2 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Direction et inspection : 51,9 ans
Autres missions
non enseignantes : 45,2 ans



► Champ : France, personnels relevant des missions non enseignantes hors assistance éducative.

Lecture : à la rentrée 2024, 211 femmes âgées de 40 ans exercent une mission de direction et d'inspection.

RERS 2025, DEPP

En 2024-2025, la répartition sur l'ensemble de la France des 323 800 agents en charge d'une mission d'enseignement dans le premier degré public est très contrastée (2). La moitié des départements, notamment dans le centre et le sud-ouest de la France, comptent chacun moins de 2 600 enseignants. À l'opposé, dix-sept départements, situés pour la plupart en Île-de-France et au nord, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants.

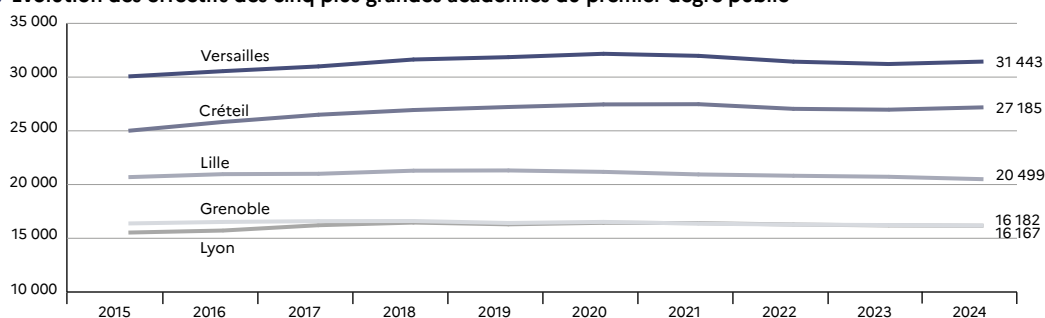
De 2015 à 2024, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). Les effectifs des académies de Créteil, Lyon et Versailles ont crû de 2015 à 2020 puis ont baissé au cours des trois années suivantes. Les effectifs des académies de Créteil et de Versailles ont ensuite légèrement augmenté en 2024. Entre les rentrées 2015 et 2024, pour les académies de Créteil, Lyon et Versailles, les évolutions sont respectivement en hausse de 9%, 4% et 5%.

Les effectifs des académies de Lille et de Grenoble ont légèrement baissé de 1% au cours de la période.

Dans le premier degré public, la part des enseignants non titulaires est faible : 3% en moyenne (3). La plupart des académies sont proches ou en dessous de cette moyenne mais les académies de Nice, Créteil, Versailles et de Corse présentent une part d'enseignants non titulaires nettement plus élevée que la moyenne nationale. Celles de Guyane et Mayotte atteignent les taux les plus élevés (respectivement 16% et 29%).

Les enseignants titulaires du premier degré public sont 14% à avoir moins de cinq ans d'ancienneté (4). Les académies où la part des enseignants en début de carrière est la plus élevée sont la Guyane (23%), La Réunion (15%), la Corse (16%), Lyon (16%) et celles d'Île-de-France (19% pour Créteil, 17% pour Versailles et 16% pour Paris) ainsi qu'Aix-Marseille (15%) et Mayotte (14%).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France au regard de leurs effectifs d'agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

► Lecture : dans l'académie de Créteil, le nombre d'enseignants dans le premier degré public est passé de 25 004 à 27 185 entre les rentrées 2015 et 2024.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2024. Les éventuelles activités de non titulaires ou de non enseignants ne sont pas prises en compte.

Corps enseignant du premier degré public, élémentaire, préélémentaire, missions des personnels – Voir « Glossaire ».

« Préél. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe de maternelle. « Élém. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe d'élémentaire. La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficulté, enseignant chargé de classes pour enfants en situation de handicap, etc.), et les directeurs d'école cumulant des missions de direction et d'enseignement.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2024-2025

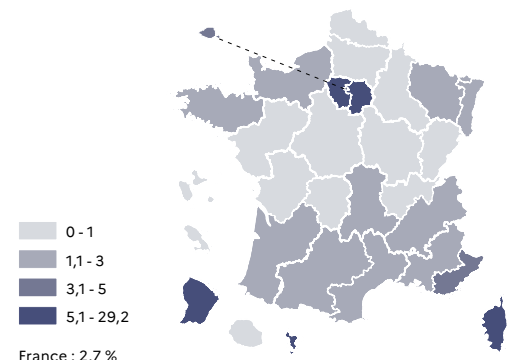
Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	201	359	335	895	Nord	3 385	5 942	3 442	12 769	Paris	2 062	3 336	1 722	7 120
Hautes-Alpes	50	425	275	750	Pas-de-Calais	1 973	3 606	2 151	7 730	Charente	357	645	514	1 516
Bouches-du-Rh.	2 706	5 121	2 556	10 383	Lille	5 358	9 548	5 593	20 499	Charente-Marit.	579	1 207	880	2 666
Vaucluse	715	1 429	733	2 877	Corrèze	233	439	355	1 027	Deux-Sèvres	315	665	547	1 527
Aix-Marseille	3 672	7 334	3 899	14 905	Creuse	86	223	260	569	Vienne	425	877	637	1 939
Aisne	670	1 261	886	2 817	Haute-Vienne	336	737	470	1 543	Poitiers	1 676	3 394	2 578	7 648
Oise	1 075	2 027	1 463	4 565	Limoges	655	1 399	1 085	3 139	Ardennes	344	600	467	1 411
Somme	287	1 549	868	2 704	Ain	828	1 687	929	3 444	Aube	385	710	494	1 589
Amiens	2 032	4 837	3 217	10 086	Loire	841	1 621	883	3 345	Marne	675	1 259	846	2 780
Doubs	666	1 289	844	2 799	Rhône	2 508	4 784	2 086	9 378	Haute-Marne	205	339	358	902
Jura	236	497	435	1 168	Lyon	4 177	8 092	3 898	16 167	Reims	1 609	2 908	2 165	6 682
Haute-Saône	257	491	398	1 146	Aude	376	734	571	1 681	Côtes-d'Armor	116	1 297	618	2 031
Terr. de Belfort	160	312	229	701	Gard	879	1 703	924	3 506	Finistère	639	1 349	749	2 737
Besançon	1 319	2 589	1 906	5 814	Hérault	1 438	2 696	1 354	5 488	Ille-et-Vilaine	1 069	1 927	890	3 886
Dordogne	142	886	636	1 664	Lozère	33	202	162	397	Morbihan	427	969	537	1 933
Gironde	1 982	3 685	1 795	7 462	Pyrénées-Orient.	507	1 100	596	2 203	Rennes	2 251	5 542	2 794	10 587
Landes	194	979	584	1 757	Montpellier	3 233	6 435	3 607	13 275	Bas-Rhin	1 401	2 660	1 312	5 373
Lot-et-Garonne	335	614	495	1 444	Meurthe-et-Mos.	735	1 564	1 045	3 344	Haut-Rhin	939	1 727	1 034	3 700
Pyrénées-Atl.	562	1 084	849	2 495	Meuse	81	499	328	908	Strasbourg	2 340	4 387	2 346	9 073
Bordeaux	3 215	7 248	4 359	14 822	Moselle	606	2 970	1 643	5 219	Arrière	74	344	265	683
Allier	155	768	568	1 491	Vosges	386	715	606	1 707	Aveyron	63	546	434	1 043
Cantal	23	373	283	679	Nancy-Metz	1 808	5 748	3 622	11 178	Haute-Garonne	1 685	3 182	1 619	6 486
Haute-Loire	55	455	332	842	Loire-Atlantique	859	3 245	1 284	5 388	Gers	165	309	327	801
Puy-de-Dôme	550	1 425	945	2 920	Maine-et-Loire	688	1 264	812	2 764	Lot	128	254	300	682
Clermont-Ferrand	783	3 021	2 128	5 932	Mayenne	247	497	368	1 112	Hautes-Pyrénées	203	390	348	941
Corse-du-Sud	164	352	210	726	Sarthe	364	1 448	725	2 537	Tarn	243	837	477	1 557
Haute-Corse	128	432	263	823	Vendée	460	734	562	1 756	Tarn-et-Garonne	142	726	386	1 254
Corse	292	784	473	1 549	Nantes	2 618	7 188	3 751	13 557	Toulouse	2 703	6 588	4 156	13 447
Seine-et-Marne	2 160	3 993	2 295	8 448	Alpes-Maritimes	1 271	2 478	1 293	5 042	Yvelines	2 083	3 825	1 898	7 806
Seine-Saint-Denis	2 930	6 386	2 184	11 500	Var	1 272	2 409	1 243	4 924	Essonne	2 200	4 062	1 704	7 966
Val-de-Marne	2 040	3 863	1 334	7 237	Nice	2 543	4 887	2 536	9 966	Hauts-de-Seine	2 225	3 645	1 378	7 248
Créteil	7 130	14 242	5 813	27 185	Calvados	200	2 024	771	2 995	Val-d'Oise	2 411	4 254	1 758	8 423
Côte-d'Or	505	1 080	902	2 487	Eure	765	1 417	962	3 144	Versailles	8 919	15 786	6 738	31 443
Nièvre	189	346	363	898	Manche	496	939	593	2 028	France hors DROM	72 058	149 647	84 018	305 723
Saône-et-Loire	556	1 103	907	2 566	Orne	295	483	353	1 131	Guadeloupe	630	1 088	833	2 551
Yonne	362	662	655	1 679	Seine-Maritime	1 514	2 904	1 894	6 312	Guyane	750	1 736	706	3 192
Dijon	1 612	3 191	2 827	7 630	Normandie	3 270	7 767	4 573	15 610	Martinique	457	1 018	699	2 174
Ardèche	107	718	461	1 286	Cher	295	553	506	1 354	Mayotte	693	2 196	539	3 428
Drôme	611	1 143	742	2 496	Eure-et-Loir	572	1 033	641	2 246	La Réunion	1 836	3 380	1 507	6 723
Isère	1 590	3 042	1 750	6 382	Indre	195	364	372	931	DROM	4 366	9 418	4 284	18 068
Savoie	461	876	670	2 007	Indre-et-Loire	672	1 298	784	2 754	Total	76 424	159 065	88 302	323 791
Haute-Savoie	1 095	2 025	891	4 011	Loir-et-Cher	302	673	525	1 500					
Grenoble	3 864	7 804	4 514	16 182	Loiret	881	1 671	890	3 442					
					Orléans-Tours	2 917	5 592	3 718	12 227					

RERS 2025, DEPP

► Champ : agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, parmi les 14 905 enseignants du premier degré public, 3 899 enseignent en préélémentaire, 7 334 en élémentaire et 3 672 sont dédiés à d'autres missions : remplacement, direction et enseignement, enseignement dans des conditions particulières...

3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré public en 2024-2025 (en %)

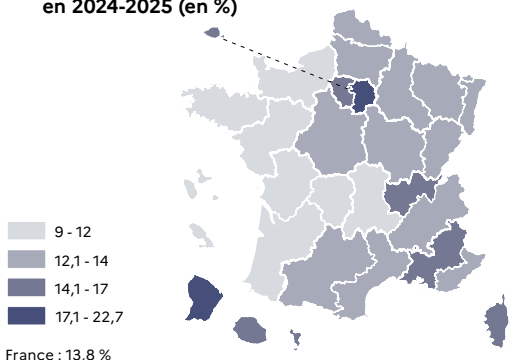


► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

Lecture : la part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré public dépasse 5% dans les académies de Corse, Versailles, Créteil, Guyane et Mayotte.

RERS 2025, DEPP

4 Part des enseignants titulaires du premier degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2024-2025 (en %)



► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

Lecture : la part d'enseignants ayant moins de cinq ans d'ancienneté parmi les enseignants du premier degré public dépasse 17% dans les académies de Créteil et Guyane.

RERS 2025, DEPP

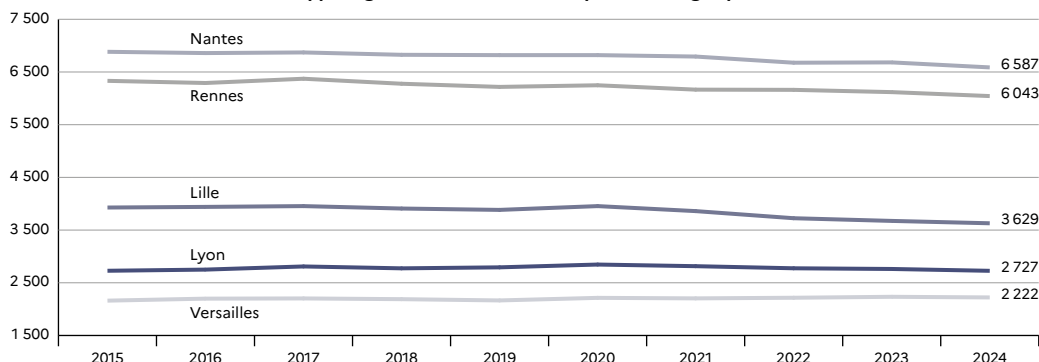
Dans le premier degré privé sous contrat, 43 700 personnes enseignent en 2024-2025 en France (2). Ces enseignants sont inégalement répartis entre les départements : 55 départements accueillent chacun moins de 300 enseignants. Outre Mayotte où il n'y a pas d'école privée sous contrat, la Creuse est le département qui compte le moins d'enseignants du secteur privé sous contrat (13). À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants.

De 2015 à 2024, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon contrastée (1). En neuf ans, les effectifs des académies de Nantes, Rennes, Lille ont diminué respectivement de 4,3%, 4,6% et 7,6% alors que ceux de Versailles ont augmenté de 2,8% et ceux de Lyon sont restés stables.

Dans le premier degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est de 17% (3). Cette part atteint 52% en Martinique. Les deux académies qui présentent proportionnellement le moins de non-titulaires sont celles où leurs effectifs sont les plus élevés, celles de Rennes (13%) et de Nantes (13%).

Globalement, 11% des enseignants assimilés titulaires du premier degré privé ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Cette part est la plus élevée dans les académies de Créteil (25%) et Paris (26%), tandis qu'elle est de 9% ou moins dans huit académies (9% à Clermont-Ferrand et à Nancy-Metz, 8% à Grenoble, à Toulouse et en Corse, 7% à Rennes et en Martinique et 6% à Poitiers).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France (hors Mayotte) au regard de leurs effectifs d'agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre. RERS 2025, DEPP

Lecture : dans l'académie de Nantes, le nombre d'enseignants dans le premier degré privé sous contrat est passé de 6 883 à 6 587 entre les rentrées 2015 et 2024.

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire ou assimilé, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2024. Les éventuelles activités de non titulaire ou de non enseignant ne sont pas prises en compte.

Élémentaire, enseignant assimilé titulaire, préélémentaire, missions des personnels – Voir « Glossaire » à « Corps enseignant du privé sous contrat ».

« Préél. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe de maternelle. « Élém. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe d'élémentaire. La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficulté, enseignant chargé de classes pour enfants en situation de handicap, etc.), et les directeurs d'école cumulant des missions de direction et d'enseignement.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

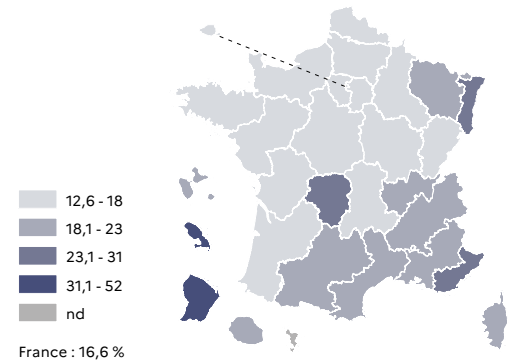
2 Répartition des enseignants du premier degré privé sous contrat par académie et département en 2024-2025

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	8	24	14	46	Nord	749	1 524	478	2 751	Paris	418	995	197	1 610
Hauts-Alpes	11	33	12	56	Pas-de-Calais	237	506	135	878	Charente	35	75	54	164
Bouches-du-Rh.	240	618	226	1 084	Lille	986	2 030	613	3 629	Charente-Marit.	42	93	65	200
Vaucluse	66	184	49	299	Corrèze	21	38	15	74	Deux-Sèvres	74	175	67	316
Aix-Marseille	325	859	301	1 485	Creuse	4	6	3	13	Vienne	57	121	50	228
Aisne	50	123	47	220	Haute-Vienne	24	48	20	92	Poitiers	208	464	236	908
Oise	67	140	52	259	Limoges	49	92	38	179	Ardennes	19	58	21	98
Somme	103	210	70	383	Ain	77	192	80	349	Aube	31	74	21	126
Amiens	220	473	169	862	Loire	197	425	200	822	Marne	73	184	71	328
Doubs	54	137	43	234	Rhône	386	874	296	1 556	Haute-Marne	8	23	7	38
Jura	22	77	25	124	Lyon	660	1 491	576	2 727	Reims	131	339	120	590
Haute-Saône	14	42	12	68	Aude	33	64	29	126	Côtes-d'Armor	10	617	207	834
Terr. de Belfort	10	41	17	68	Gard	104	207	108	419	Finistère	345	819	346	1 510
Besançon	100	297	97	494	Hérault	142	317	155	614	Ille-et-Vilaine	550	1 040	413	2 003
Dordogne	5	78	34	117	Lozère	34	76	29	139	Morbihan	434	892	370	1 696
Gironde	155	362	188	705	Pyrénées-Orient.	43	116	61	220	Rennes	1 339	3 368	1 336	6 043
Landes	3	98	47	148	Montpellier	356	780	382	1 518	Bas-Rhin	46	178	106	330
Lot-et-Garonne	33	85	26	144	Meurthe-et-Mos.	41	145	64	250	Haut-Rhin	31	155	65	251
Pyrénées-Atl.	198	407	219	824	Meuse	7	38	22	67	Strasbourg	77	333	171	581
Bordeaux	394	1 030	514	1 938	Moselle	49	132	104	285	Ariège	2	38	16	56
Allier	26	73	33	132	Vosges	25	62	30	117	Aveyron	7	201	90	298
Cantal	3	46	14	63	Nancy-Metz	122	377	220	719	Haute-Garonne	155	329	123	607
Haute-Loire	63	192	89	344	Loire-Atlantique	662	1 261	488	2 411	Gers	24	53	29	106
Puy-de-Dôme	85	212	79	376	Maine-et-Loire	380	838	432	1 650	Lot	7	40	23	70
Clermont-Ferrand	177	523	215	915	Mayenne	112	274	128	514	Hautes-Pyrénées	27	69	33	129
Corse-du-Sud	10	22	2	34	Sarthe	13	310	130	453	Tarn	54	146	82	282
Haute-Corse	2	15	2	19	Vendée	434	749	376	1 559	Tarn-et-Garonne	10	99	25	134
Corse	12	37	4	53	Nantes	1 601	3 432	1 554	6 587	Toulouse	286	975	421	1 682
Seine-et-Marne	93	298	76	467	Alpes-Maritimes	118	224	75	417	Yvelines	151	416	112	679
Seine-Saint-Denis	92	204	62	358	Var	61	174	123	358	Essonne	85	205	89	379
Val-de-Marne	121	305	72	498	Nice	179	398	198	775	Hauts-de-Seine	218	481	122	821
Créteil	306	807	210	1 323	Calvados	107	244	75	426	Val-d'Oise	83	206	54	343
Côte-d'Or	59	131	49	239	Eure	43	140	52	235	Versailles	537	1 308	377	2 222
Nièvre	16	29	8	53	Manche	99	230	70	399	France hors DROM	9 715	23 643	9 280	42 638
Saône-et-Loire	51	107	34	192	Orne	60	128	69	257	Guadeloupe	53	132	43	228
Yonne	36	66	27	129	Seine-Maritime	123	347	142	612	Guyane	47	75	22	144
Dijon	162	333	118	613	Normandie	432	1 089	408	1 929	Martinique	34	102	89	225
Ardèche	4	266	153	423	Cher	18	53	22	93	La Réunion	132	241	69	442
Drôme	77	188	88	353	Eure-et-Loir	42	135	48	225	DROM (1)	266	550	223	1 039
Isère	137	327	141	605	Indre	13	33	18	64	Total	9 981	24 193	9 503	43 677
Savoie	47	91	53	191	Indre-et-Loire	62	184	88	334					
Haute-Savoie	135	290	112	537	Loir-et-Cher	32	85	38	155					
Grenoble	400	1 162	547	2 109	Loiret	71	161	44	276					
					Orléans-Tours	238	651	258	1 147					

RERS 2025, DEPP

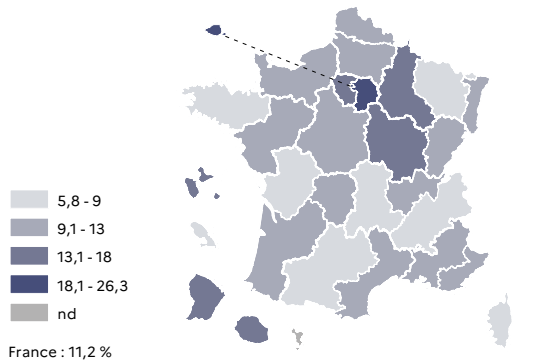
► **Champ** : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.
 1. Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.
Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, parmi les 1 485 enseignants du premier degré privé, 325 enseignent en préélémentaire, 859 en élémentaire et 301 assurent d'autres missions : remplacement, direction et enseignement, enseignement dans des conditions particulières, etc.

3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré privé sous contrat en 2024-2025 (en %)



► **Champ** : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.
Lecture : la part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré privé dépasse 31% dans les académies de Guyane et Martinique.

4 Part des enseignants titulaires du premier degré privé sous contrat ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2024-2025 (en %)



► **Champ** : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.
Lecture : la part d'enseignants ayant moins de cinq ans d'ancienneté parmi les enseignants titulaires du premier degré privé dépasse 18% dans les académies de Paris et Créteil.

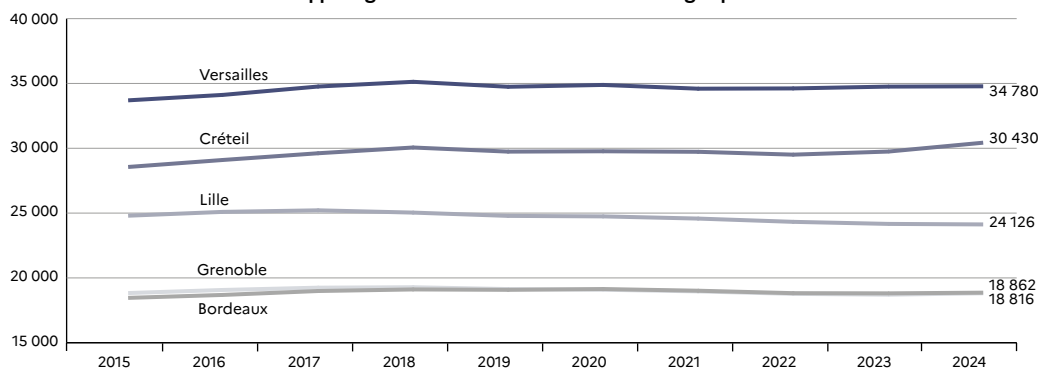
En 2024-2025, la répartition sur l'ensemble de la France des 389 000 agents chargés d'une mission d'enseignement dans le second degré public est très contrastée (2). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants, totalisant à elles seules un quart des effectifs : Versailles (34 800), Créteil (30 400) et Lille (24 100). À l'inverse, l'académie comptant le moins d'enseignants est la Corse, avec moins de 2 000 enseignants.

Entre 2015 et 2024, les effectifs des académies de Créteil, Versailles et Bordeaux ont progressé (respectivement de 6,6%, 3,2% et 2,2% au cours de toute la période), tandis que ceux de l'académie de Lille ont diminué de 2,7% et ceux de Grenoble sont restés stables (1).

Dans le second degré public, un enseignant sur dix est non titulaire (3). Plusieurs académies, situées dans le nord, l'est et le centre-ouest, présentent une part inférieure à 10%, tandis qu'elle atteint 53% à Mayotte. L'académie de Guyane compte également une part importante de non-titulaires (32%).

Les enseignants titulaires du second degré dans le secteur public sont 11% à avoir moins de cinq ans d'ancienneté en tant que titulaires d'un corps enseignant (4). Les académies accueillant le plus d'enseignants en début de carrière sont surtout concentrées en Île-de-France, à savoir les académies de Créteil (22%) et de Versailles (22%).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies de France au regard de leurs effectifs d'agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre. RERS 2025, DEPP

Lecture : dans l'académie de Créteil, le nombre d'enseignants dans le second degré public est passé de 28 558 à 30 430 entre les rentrées 2015 et 2024.

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Toutes les personnes enseignant dans le second degré sont prises en compte. Outre des enseignants du second degré, le champ inclut donc des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, des enseignants des sections de technicien supérieur (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2024. Les éventuelles activités de non titulaire ou de non enseignant ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du second degré public, missions des personnels – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 Répartition des enseignants du second degré public par corps et par académie en 2024-2025

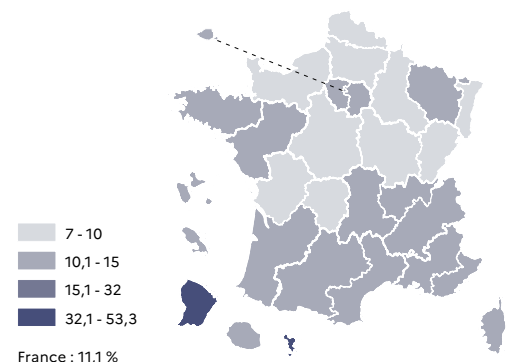
Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	Professeurs des écoles et instituteurs	PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	Non-titulaires	Total second degré
Clermont-Ferrand	942	4 238	978	200	3	882	7 243
Grenoble	2 914	11 218	2 101	379	7	2 197	18 816
Lyon	3 156	10 162	2 043	437	6	2 006	17 810
Auvergne-Rhône-Alpes	7 012	25 618	5 122	1 016	16	5 085	43 869
Besançon	951	4 230	962	211	3	629	6 986
Dijon	1 154	5 739	1 059	224	5	675	8 856
Bourgogne-Franche-Comté	2 105	9 969	2 021	435	8	1 304	15 842
Bretagne (Rennes)	1 862	8 697	1 774	359	7	1 465	14 164
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 879	9 474	1 854	449	5	1 328	14 989
Corse	184	1 274	246	51	2	217	1 974
Nancy-Metz	1 668	8 231	1 825	437	7	1 461	13 629
Reims	911	4 686	1 093	220	4	707	7 621
Strasbourg	1 934	6 755	1 486	341	4	842	11 362
Grand Est	4 513	19 672	4 404	998	15	3 010	32 612
Amiens	1 221	7 543	1 825	398	4	890	11 881
Lille	2 538	15 232	3 701	697	14	1 944	24 126
Hauts-de-France	3 759	22 775	5 526	1 095	18	2 834	36 007
Créteil	4 669	17 595	3 156	547	4	4 459	30 430
Paris	3 379	4 776	1 028	102	3	1 439	10 727
Versailles	6 049	20 700	3 566	600	4	3 861	34 780
Île-de-France	14 097	43 071	7 750	1 249	11	9 759	75 937
Normandie	2 298	12 074	2 490	496	12	1 307	18 677
Bordeaux	2 668	11 191	2 534	454	11	2 004	18 862
Limoges	530	2 673	583	98	0	359	4 243
Poitiers	1 189	6 120	1 239	259	4	948	9 759
Nouvelle-Aquitaine	4 387	19 984	4 356	811	15	3 311	32 864
Montpellier	2 116	9 958	2 018	398	6	1 676	16 172
Toulouse	2 475	10 370	2 213	361	9	1 906	17 334
Occitanie	4 591	20 328	4 231	759	15	3 582	33 506
Pays de la Loire (Nantes)	2 065	10 241	2 126	468	5	1 684	16 589
Aix-Marseille	2 511	10 299	2 193	366	9	1 908	17 286
Nice	1 662	7 580	1 406	309	4	1 365	12 326
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 173	17 879	3 599	675	13	3 273	29 612
France hors DROM	52 925	221 056	45 499	8 861	142	38 159	366 642
Guadeloupe	271	2 124	648	145	9	443	3 640
Guyane	109	1 538	539	167	2	1 124	3 479
Martinique	170	1 646	570	102	1	405	2 894
Mayotte	72	1 195	345	72	0	1 919	3 603
La Réunion	775	5 037	1 672	187	5	1 101	8 777
DROM	1 397	11 540	3 774	673	17	4 992	22 393
France	54 322	232 596	49 273	9 534	159	43 151	389 035

► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

RERS 2025, DEPP

Lecture : dans l'académie de Clermont-Ferrand, parmi les 7 243 enseignants du second degré public : 942 sont agrégés ou professeur de chaire supérieure, 4 238 sont certifiés ou PEPS, 978 sont des PLP, 882 sont non titulaires et 203 titulaires d'un autre corps.

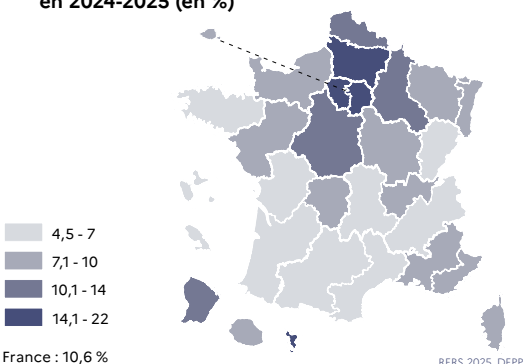
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2024-2025 (en %)



► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

Lecture : la part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public dépasse 32% dans les académies de Mayotte et de Guyane.

4 Part des enseignants titulaires du second degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2024-2025 (en %)



► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

Lecture : la part d'enseignants ayant moins de cinq ans d'ancienneté parmi les enseignants du second degré public dépasse 14% dans les académies de Versailles, Créteil, Mayotte et Amiens.

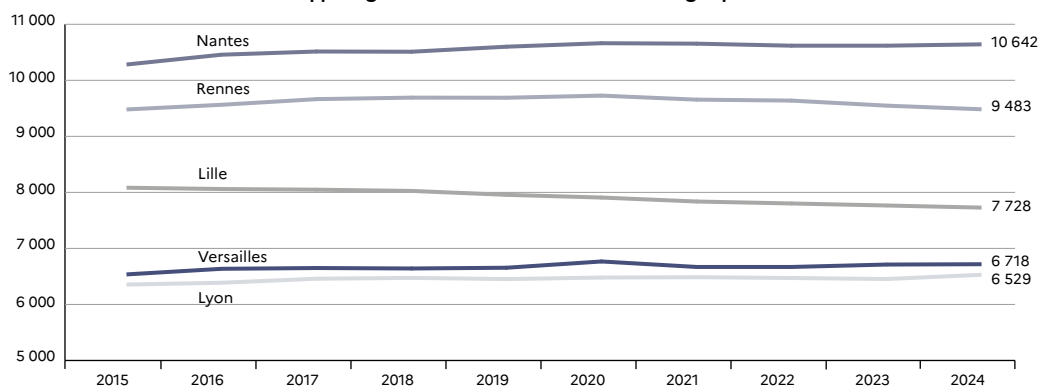
En 2024-2025, l'enseignement privé sous contrat du second degré compte 96 300 enseignants (hors Mayotte). Les enseignants certifiés et les enseignants d'éducation physique et sportive (PEPS) représentent à eux seuls 63% des effectifs (2). La Corse est l'académie de France hors DROM qui compte le moins d'enseignants du second degré privé sous contrat (108).

De 2015 à 2024, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué différemment (1). Les effectifs des académies de Nantes, Versailles et Lyon ont crû respectivement de 3,5%, 2,8% et 2,7%. À l'inverse, les effectifs de l'académie de Lille ont diminué de 4,4% et ceux de Rennes sont restés stables.

Dans le second degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est de 21% (3). Elle est la plus faible dans les deux académies de l'Ouest (13% à Rennes, 16% à Nantes) tout comme à Bordeaux (16%) et à Nice (15%). A contrario, dans l'académie de Guyane, un enseignant sur deux du privé sous contrat est non titulaire (53%).

Les enseignants assimilés titulaires du second degré privé sous contrat sont 13% à avoir moins de cinq ans d'ancienneté (4). Deux académies accueillent 15% de jeunes enseignants : Paris et Lyon. À l'opposé, les deux académies où les enseignants récemment titularisés sont les moins nombreux sont celles de Corse et de Martinique (respectivement 10% et 9%).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2025, DEPP

Lecture : dans l'académie de Nantes, le nombre d'enseignants dans le second degré privé est passé de 10 282 à 10 642 entre les rentrées 2015 et 2024.

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

À l'instar de ce qui s'observe dans le second degré public, le champ inclut des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, les enseignants des sections de technicien supérieur (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant assimilé titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2024. Les éventuelles activités de non titulaires ou de non enseignants ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du privé sous contrat, missions des personnels – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 Les enseignants du second degré privé sous contrat par corps et par académie en 2024-2025

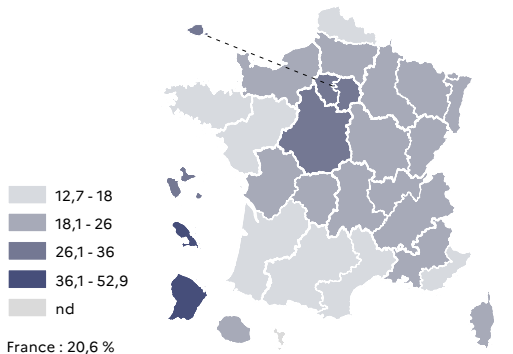
Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés d'enseignement, MACD	Professeurs des écoles et instituteurs	Non-titulaires	Total second degré
Clermont-Ferrand	78	1 226	217	18	22	379	1 940
Grenoble	206	3 134	656	31	23	1 066	5 116
Lyon	414	4 034	706	33	43	1 299	6 529
Auvergne-Rhône-Alpes	698	8 394	1 579	82	88	2 744	13 585
Besançon	17	811	165	15	0	282	1 290
Dijon	52	891	229	10	4	388	1 574
Bourgogne-Franche-Comté	69	1 702	394	25	4	670	2 864
Bretagne (Rennes)	352	6 662	1 108	100	59	1 202	9 483
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	73	1 484	285	11	19	762	2 634
Corse	6	75	1	0	2	24	108
Nancy-Metz	72	1 382	356	6	33	550	2 399
Reims	37	874	236	11	6	339	1 503
Strasbourg	147	1 124	133	5	8	396	1 813
Grand Est	256	3 380	725	22	47	1 285	5 715
Amiens	48	1 406	197	9	16	524	2 200
Lille	290	4 991	937	29	103	1 378	7 728
Hauts-de-France	338	6 397	1 134	38	119	1 902	9 928
Créteil	121	2 221	226	3	20	1 398	3 989
Paris	477	2 602	188	9	31	1 380	4 687
Versailles	466	4 036	233	20	32	1 931	6 718
Île-de-France	1 064	8 859	647	32	83	4 709	15 394
Normandie	121	2 704	610	13	29	879	4 356
Bordeaux	175	2 770	539	33	32	654	4 203
Limoges	15	330	38	4	2	137	526
Poitiers	60	1 165	209	12	6	355	1 807
Nouvelle-Aquitaine	250	4 265	786	49	40	1 146	6 536
Montpellier	157	2 056	455	26	15	536	3 245
Toulouse	201	2 404	469	33	40	617	3 764
Occitanie	358	4 460	924	59	55	1 153	7 009
Pays de la Loire (Nantes)	423	7 248	1 172	76	64	1 659	10 642
Aix-Marseille	206	2 666	613	15	26	856	4 382
Nice	117	1 301	195	7	9	289	1 918
Provence-Alpes-Côte d'Azur	323	3 967	808	22	35	1 145	6 300
France hors DROM	4 331	59 597	10 173	529	644	19 280	94 554
Guadeloupe	10	214	89	3	0	112	428
Guyane	1	84	26	2	0	127	240
Martinique	8	226	31	0	2	151	418
La Réunion	25	419	54	6	5	120	629
DROM	44	943	200	11	7	510	1 715
France (hors Mayotte)	4 375	60 540	10 373	540	651	19 790	96 269

► Champ : France (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

Lecture : dans l'académie de Clermont-Ferrand, parmi les 1 940 enseignants du second degré privé, 78 sont agrégés ou professeurs de chaire supérieure, 1 226 certifiés ou PEPS, 217 PLP, 40 titulaires d'un autre corps et 379 sont non titulaires.

RERS 2025, DEPP

3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré privé sous contrat en 2024-2025 (en %)

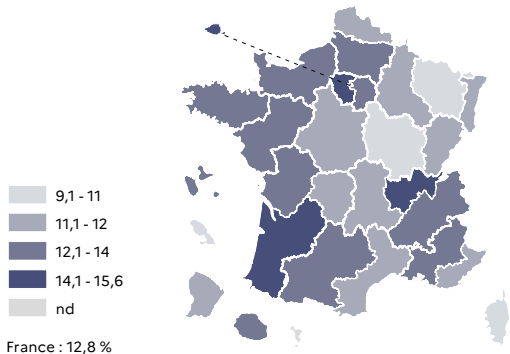


► Champ : France (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

Lecture : la part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré privé dépasse 36% dans les académies de Guyane et Martinique.

RERS 2025, DEPP

4 Part des enseignants titulaires du second degré privé sous contrat ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2024-2025 (en %)



► Champ : France (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2024.

Lecture : la part d'enseignants ayant moins de cinq ans d'ancienneté parmi les enseignants du second degré privé dépasse 14% dans les académies de Lyon, Paris, Versailles et Bordeaux.

RERS 2025, DEPP

9.09 Les enseignants du second degré par niveau de formation

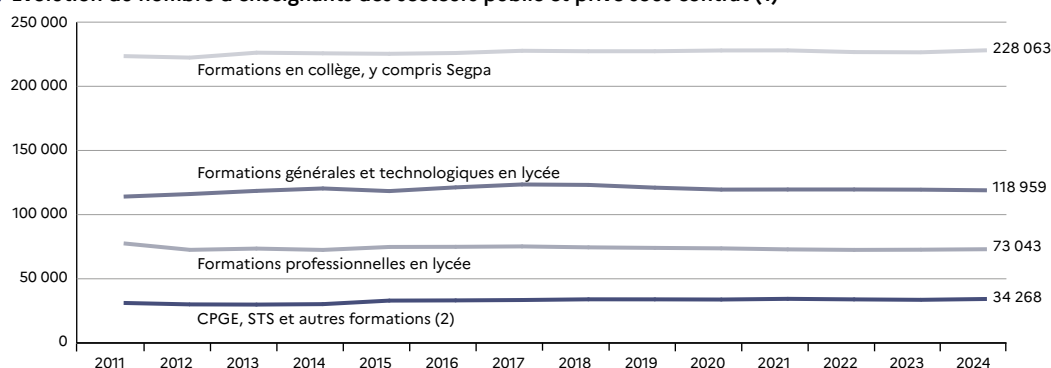
Entre les rentrées 2023 et 2024, les effectifs d'enseignants ont augmenté de 0,7% pour les formations de niveau collège (y compris Segpa) et de 0,5% pour les formations professionnelles en lycée (1). Inversement, le nombre d'enseignants dans les formations générales et technologiques a baissé de 0,4%.

À la rentrée 2024, la moitié des 362 200 enseignants des établissements du second degré public sont en charge d'une formation en collège, 26% d'une formation générale et technologique en lycée et 16% d'une formation professionnelle en lycée (2). Cette répartition est comparable dans le secteur privé sous contrat qui compte 92 100 enseignants : 49% assurent une formation en collège (y compris Segpa), 28% une formation

générale et technologique et 15% une formation professionnelle en lycée (3).

Dans les deux secteurs, les enseignants certifiés et assimilés sont majoritaires dans les formations de niveau collège (79% du corps enseignant dans le public et 76% dans le privé sous contrat) comme dans les formations générales et technologiques en lycée (respectivement 63% et 76%). Les formations professionnelles en lycée sont assurées majoritairement par des professeurs de lycée professionnel (PLP) : 72% dans le public et 64% dans le privé. Dans ce type de formation, la part d'enseignants non titulaires est la plus importante (20% dans le public et 27% dans le privé sous contrat).

1 Évolution du nombre d'enseignants des secteurs public et privé sous contrat (1)



► Champ : France.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attitrées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

Lecture : 228 063 enseignants sont en charge d'une formation en collège (y compris Segpa) à la rentrée 2024.

Précisions

Population concernée – Enseignants en charge d'élèves à l'année.

Corps enseignants du privé sous contrat, corps enseignants du second degré public, temps de travail des agents de l'éducation nationale – Voir « Glossaire ».

Source
DEPP, bases Relais.

2 Répartition des enseignants du secteur public par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2024-2025 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales ou technologiques en lycée	Formations post-bac, autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (3) (%)
Agrégés et chaire supérieure	12 230	468	28 236	12 418	53 351	14,2	53,8	8,3
Certifiés et assimilés	143 965	3 975	58 606	11 185	217 730	60,1	61,5	10,8
PLP	3 652	42 423	259	1 937	48 271	13,3	50,6	5,8
Autres titulaires (4)	7 827	433	39	27	8 325	2,3	68,7	4,1
Total titulaires	167 672	47 298	87 140	25 567	327 677	90,5	58,8	9,5
Total non-titulaires	14 889	12 029	6 148	1 448	34 513	9,5	51,0	0,7
Ensemble	182 561	59 327	93 288	27 015	362 190	100,0	58,1	8,6
Part (en %)	50,4	16,4	25,8	7,5	100,0			

RERS 2025, DEPP

► Champ : France.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

Lecture : à la rentrée 2024, dans le secteur public, 12 230 professeurs agrégés et de chaire supérieure sont en charge d'une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure est de 53,8%.

3 Répartition des enseignants du secteur privé sous contrat par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2024-2025 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales ou technologiques en lycée	Formations post-bac, autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (3) (%)
Agrégés et chaire supérieure	860	42	1 992	1 558	4 452	0,1	54,7	6,4
Certifiés et assimilés	34 702	1 183	19 405	3 705	58 995	64,0	67,4	10,1
PLP	891	8 715	300	532	10 439	11,3	63,5	8,1
Autres titulaires (4)	653	81	72	16	822	0,9	74,1	10,1
Total titulaires	37 106	10 022	21 770	5 811	74 708	81,1	66,2	9,6
Total non-titulaires	8 397	3 695	3 902	1 443	17 436	18,9	58,4	0,4
Ensemble	45 503	13 717	25 672	7 253	92 144	100,0	64,7	7,8
Part (en %)	49,4	14,9	27,9	7,9	100,0			

RERS 2025, DEPP

► Champ : France.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

Lecture : à la rentrée 2024, dans le secteur privé sous contrat, 1 992 professeurs agrégés et de chaire supérieure sont en charge d'une formation générale ou technologique en lycée. La part de femmes parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure est de 54,7%.

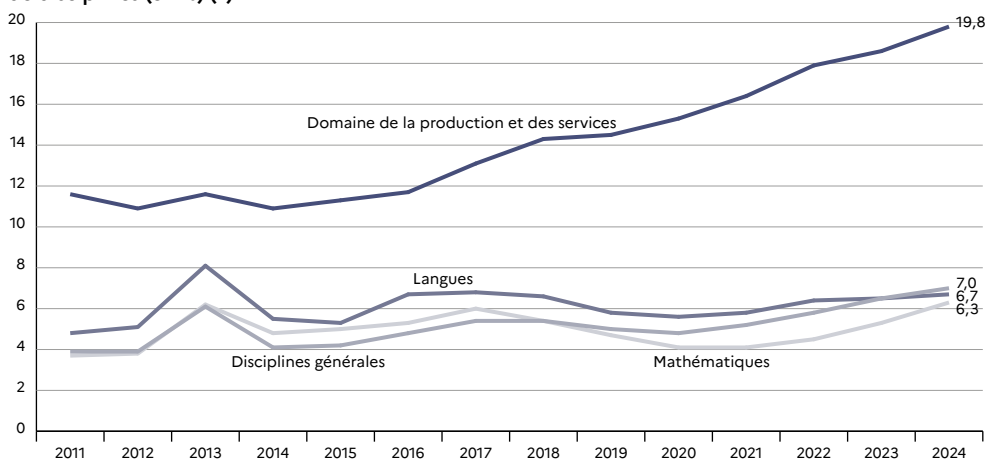
À la rentrée 2024, dans les établissements du second degré, 362 200 enseignants sont en charge d'élèves à l'année dans le secteur public et 92 100 dans le secteur privé sous contrat (2). Dans le secteur public, 77% d'entre eux enseignent des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.), 12% des disciplines dans le domaine de la production, 8% dans celui des services et 3% dispensent des enseignements spécialisés auprès des élèves à besoins particuliers. Avec 57 700 enseignants dans le public, les disciplines les plus représentées sont les « lettres », devant les « langues » (56 500) et les « mathématiques » (46 700).

Les femmes sont majoritaires dans les disciplines générales (61% dans le public et 67% dans le privé sous contrat) ou dans le domaine des services (65% dans le public et 73% dans le privé), et minoritaires dans

le domaine de la production (29% dans le public et 38% dans le privé). Dans le public, la part des femmes est très importante pour les « langues » et les « lettres » (respectivement 83% et 79%) et elles sont minoritaires en philosophie, en éducation physique et sportive, en physique-chimie et en mathématiques (respectivement 39%, 41%, 43% et 44%).

Dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est plus importante dans les domaines des services (23%) et de la production (18%) que dans les disciplines générales (7%). Cette proportion a fortement augmenté depuis 2011 dans les domaines de la production et des services (1). Depuis la rentrée 2020, la tendance est aussi à la hausse pour les disciplines générales, mais de manière plus mesurée.

1 Évolution de la part des enseignants non titulaires dans le secteur public pour certains groupes de disciplines (en %) (1)



► Champ : France (hors Mayotte avant 2011).

RERS 2025, DEPP

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attitrées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves.

Lecture : à la rentrée 2024, 19,8% des enseignants du public dans les domaines de la production et des services sont non titulaires, part en hausse continue depuis 2014.

Note : le pic de 2013 s'explique par l'apport des contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de cette année. Ces agents, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, ont bénéficié d'un contrat uniquement pour cette année scolaire.

Précisions

Regroupement des disciplines – Un professeur du second degré est affecté sur un poste pour y assurer un enseignement d'une ou plusieurs disciplines (postes bivalents). Les disciplines de postes étant nombreuses, elles sont ici regroupées. Par exemple, le groupe « lettres » comprend principalement les lettres classiques et les lettres modernes, mais

aussi les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie, lettres-langues, etc.

Les enseignements spécialisés sont assurés auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il s'agit, par exemple, du module d'aides spécifiques enseigné en Segpa ou des enseignements du braille et du langage des signes en ULIS.

2 Les enseignants par groupe de disciplines en 2024-2025 (1)

	Secteur public									Secteur privé sous contrat	
	Formations en collège y c. Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales ou technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Total privé sous contrat	Part des femmes (%)
Disciplines générales											
Philosophie	€	€	3 785	358	66	14	4 227	39,0	6,1	1 197	43,9
Lettres	32 679	12 858	9 838	715	1 429	142	57 661	78,9	9,7	14 374	83,1
<i>dont : lettres modernes</i>	26 919	104	8 216	402	1 132	54	36 827	82,8	7,0	10 106	85,9
Langues	34 483	399	18 577	1 145	1 784	72	56 459	82,7	6,7	15 642	87,0
<i>dont : anglais</i>	19 917	59	9 785	622	1 429	35	31 847	82,2	5,1	8 753	86,8
<i>espagnol</i>	9 175	173	5 569	252	244	13	15 425	84,6	7,4	4 385	88,5
<i>allemand</i>	3 313	52	1 776	200	67	6	5 413	83,9	5,0	1 611	86,8
Histoire-géographie	18 181	14	10 635	387	75	27	29 319	49,6	4,9	8 097	55,6
Sciences économiques et sociales	€	€	4 169	137	10	€	4 327	49,5	5,4	1 396	54,2
Mathématiques	25 340	6 778	12 044	1 626	803	66	46 656	44,4	6,3	11 712	55,3
Physique-chimie	9 259	19	9 670	1 467	1 205	22	21 641	43,1	7,0	5 441	50,4
Biologie-géologie	10 102	8	6 727	149	7	16	17 009	65,4	4,9	4 660	71,4
Éducation musicale	6 180	€	208	6	€	€	6 403	54,9	14,8	1 709	59,0
Arts plastiques	5 981	20	527	29	17	6	6 579	70,6	10,9	1 833	76,8
Éducation physique et sportive	20 972	3 759	5 411	91	€	63	30 301	40,9	4,9	7 547	35,8
Total disciplines générales	163 180	23 867	81 592	6 109	5 401	434	280 582	61,4	7,0	73 608	66,6
Domaines de la production											
Technologie	7 435	90	3 192	10	3 094	25	13 846	14,1	12,6	2 988	21,5
Sciences techniques industrielles	€	€	9	598	€	€	610	12,6	0,0	73	15,1
Génie industriel (2)	402	3 094	17	€	176	57	3 746	25,1	23,8	371	27,5
Génie chimique	€	84	€	€	€	€	99	34,3	19,2	9	55,6
Génie civil	688	1 762	€	€	85	€	2 547	14,9	27,4	169	20,1
Génie thermique	96	861	€	€	76	€	1 043	3,5	21,1	150	6,7
Génie mécanique	171	4 175	18	13	305	71	4 754	5,4	17,2	700	11,7
Génie électrique	€	3 034	25	€	260	51	3 410	5,4	18,1	729	5,4
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 230	4 037	51	240	50	5 608	83,0	19,2	1 261	89,1	
Métiers des arts appliqués	90	2 217	395	20	955	24	3 700	68,1	22,8	1 066	66,0
Biotech.-génie biologique et biochimie	303	148	905	10	549	71	1 987	65,1	19,8	419	74,2
Hôtellerie : techniques culinaires	53	1 298	123	€	119	66	1 658	20,0	23,4	395	17,0
Total domaines de la production	10 509	20 801	4 741	651	5 874	432	43 008	29,4	17,9	8 330	37,6
Domaines des services											
Informatique, télématique	€	€	334	57	131	€	522	16,3	7,3	92	22,8
Industries graphiques	€	163	€	€	72	€	237	41,8	38,4	32	43,8
Autres activités : conduite, navigation	€	685	€	€	€	€	687	10,8	18,0	87	19,5
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	€	450	27	€	72	17	576	44,4	38,9	119	47,9
EFS-Employé technique des collectivités (3)	€	€	€	€	€	€	17	76,5	35,3	16	75,0
Paramédical et social, soins personnels	€	2 508	829	€	419	129	3 899	90,4	21,1	1 881	94,3
Economie et gestion	376	9 277	5 558	158	6 500	93	21 961	64,2	23,2	6 624	70,5
Hôtellerie : services, tourisme	26	950	146	€	349	57	1 528	53,9	15,1	337	47,5
Total domaines des services	444	14 036	6 893	215	7 542	297	29 427	64,5	22,5	9 188	73,2
Enseignement spécialisé	8 428	624	62	€	9	51	9 173	70,1	5,4	1 018	75,0
Ensemble	182 561	59 327	93 288	6 975	18 826	1 214	362 190	58,1	9,5	92 144	64,7

RERS 2025, DEPP

► Champ : France.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Englobe également les disciplines d'encadrement des ateliers (industrie).

3. EFS : économie familiale et sociale.

Lecture : à la rentrée 2024, 280 582 enseignants du public enseignent des disciplines générales, 61,4% sont des femmes et 7,0% des non-titulaires.

À la rentrée 2024, le **service moyen d'un enseignant** dans un établissement du second degré public et privé sous contrat (y compris post-bac) est de 18,5 heures par semaine (soit 18 heures et 30 minutes) réparties comme suit : 17,5 heures d'enseignement (17 heures et 30 minutes), dont 1,7 heure supplémentaire (1 heure et 40 minutes), une demi-heure d'activités autres que l'enseignement et une demi-heure de pondération (2). Dans le secteur public, le service moyen d'un enseignant est de 18,6 heures (18 heures et 40 minutes), dont 1,7 heure supplémentaire (1 heure et 40 minutes). Dans ce secteur, le service moyen des professeurs agrégés et de chaire supérieure est de 16,1 heures (16 heures et 10 minutes). Il est de 19,1 heures (19 heures et 10 minutes) pour les certifiés et assimilés et de 19,8 heures (19 heures et 50 minutes) pour les professeurs de lycée professionnel (PLP). Les professeurs agrégés et de chaire supérieure effectuent le plus d'heures supplémentaires (2,3 en moyenne, soit 2 heures et 20 minutes). Dans le second degré privé sous contrat, le service moyen d'un enseignant est de 18,1 heures (18 heures et 10 minutes), dont 1,7 heure supplémentaire (1 heure et 40 minutes).

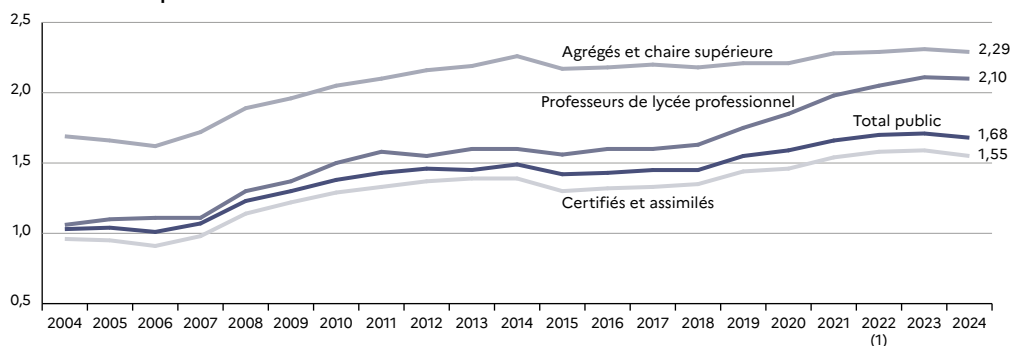
Les hommes effectuent le plus souvent des **heures supplémentaires à l'année**, tant dans le secteur public (76% des hommes, contre 70% des femmes) que dans le secteur privé sous contrat (respectivement 71%, contre 66%) (3).

Dans les établissements publics du second degré, le nombre moyen d'heures supplémentaires à l'année a augmenté de 40 minutes entre la rentrée 2004 et la rentrée 2024, passant ainsi de 1 à 1,7 heure (1). En particulier, elles augmentent de 30 minutes (+0,5 heure) pour les PLP depuis 2018.

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, dans les secteurs public et privé sous contrat, 65% des enseignants ont effectué des **heures supplémentaires effectives** (heures ponctuelles ne comptant pas dans le service des enseignants), 47% ont perçu une indemnité pour une mission de professeur principal et 23% ont reçu au moins une **indemnité pour missions particulières** (4).

Depuis la rentrée 2023, les missions complémentaires peuvent être effectuées également dans le cadre du **Pacte enseignant**. La part d'enseignants engagés dans le Pacte à la rentrée 2024 est plus importante dans le secteur privé sous contrat (39%) que dans le secteur public (28%). Si dans le privé sous contrat les femmes sont aussi nombreuses à avoir opté pour le Pacte que les hommes (39%), elles sont relativement moins nombreuses dans le public (27% contre 29% des hommes).

1 Évolution du nombre moyen d'heures supplémentaires année (HSA) par regroupement de corps dans le secteur public



► **Champ** : enseignants en charge d'élèves à l'année dans le secteur public, France.

1. Le décret du 12 octobre 2021 rend compatible l'exercice des fonctions à temps partiel avec la réalisation d'heures supplémentaires année (HSA) à la rentrée 2022, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

Lecture : à la rentrée 2024, dans les établissements du second degré du secteur public, les agrégés et professeurs de chaire supérieure effectuent en moyenne 2,29 HSA.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Service moyen d'un enseignant – Voir « Glossaire » à « Service total des enseignants ».

Pacte enseignant – Voir « Glossaire »

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 24.33, 23.25.

2 Service hebdomadaire moyen par secteur en 2024-2025

	Effectifs	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Public						
Agrégés et chaire supérieure	53 351	14,83	0,42	0,85	16,10	2,29
Certifiés et assimilés	217 730	17,97	0,63	0,53	19,14	1,55
PLP	48 271	19,39	0,22	0,15	19,76	2,10
Autres titulaires (3)	8 325	20,70	0,39	0,23	21,32	0,64
Total titulaires	327 677	17,74	0,53	0,52	18,79	1,73
Non-titulaires (4)	33 122	16,95	0,26	0,36	17,57	1,33
Contractuels alternants	1 391	5,88	0,15	0,02	6,05	0,00
Total non-titulaires	34 513	16,51	0,25	0,35	17,11	1,27
Ensemble public	362 190	17,62	0,51	0,50	18,63	1,68
Privé						
Titulaires	74 708	17,73	0,41	0,50	18,65	1,81
Non-titulaires	17 436	15,31	0,19	0,42	15,92	1,47
Ensemble privé sous contrat	92 144	17,28	0,37	0,48	18,13	1,74
Total public et privé sous contrat	454 334	17,55	0,48	0,50	18,53	1,70

RERS 2025, DEPP

► **Champ** : enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2024 en France, public + privé sous contrat.

1. Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

2. Y compris les pondérations.

3. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.

4. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires hors contractuels alternants.

Lecture : à la rentrée 2024, dans les établissements du second degré du secteur public, toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,10 heures qui se décompose en 14,83 heures devant élèves, 0,42 heure dans d'autres activités et 0,85 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,29 heures sont rémunérées en heures supplémentaires.

3 Heure supplémentaire année (HSA) et Pacte enseignant en 2024-2025

		Enseignants effectuant au moins une HSA (%)		Enseignants engagés dans le Pacte (%)	
		Public	Privé	Public	Privé
Sexe					
Femmes		70,3	66,5	27,1	38,5
Hommes		76,1	71,0	28,7	39,0
Âge					
Moins de 30 ans		58,5	60,9	21,8	33,9
De 30 à 39 ans		73,1	69,4	29,5	41,2
De 40 à 49 ans		75,4	70,7	32,6	43,4
50 ans ou plus		73,7	67,0	24,8	35,4
Corps					
Agrégés et chaire supérieure		83,0	80,6	14,5	23,0
Certifiés et assimilés		73,9	70,9	28,2	39,2
PLP		77,2	72,5	36,6	47,9
Autres titulaires (1)		38,6	32,2	42,6	37,8
Total titulaires		75,0	71,3	27,6	39,4
Non-titulaires (2)		51,9	54,3	29,5	35,6
Ensemble		72,8	68,1	27,8	38,7

RERS 2025, DEPP

► **Champ** : enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2024 en France, public + privé sous contrat.

1. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.

2. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

Lecture : à la rentrée 2024, dans les établissements du second degré du secteur public, 70,3% des enseignantes font des HSA et 27,1% sont engagées dans le Pacte enseignant.

4 Les heures supplémentaires effectives (HSE) et les indemnités pour missions particulières (IMP) en 2023-2024

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Part de bénéficiaires (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire
Heures supplémentaires effectives	66,0	957	63,0	1 266	64,8	1 079
Indemnités pour missions particulières	22,2	997	25,2	1 266	23,4	1 114
Indemnités de professeur principal	47,6	1 458	46,5	1 485	47,2	1 468

RERS 2025, DEPP

► **Champ** : enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2023 en France, public + privé sous contrat.

Lecture : au cours de l'année scolaire 2023-2024, dans les établissements du second degré, 66,0% des enseignants qui sont en charge d'élèves à la rentrée 2023 ont réalisé des HSE, pour un montant moyen de 957 euros.

L'indicateur E/S (nombre d'élèves par structure) est le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il mesure les conditions d'encadrement de manière plus précise que la taille des classes, en prenant notamment en compte les enseignements assurés en groupe, donc en structure plus petite que la division (classe). Dans le secteur public, le taux E/S est passé de 21,1 élèves en 2004 à 21,8 en 2011 puis a diminué régulièrement pour atteindre 21,3 à la rentrée 2024 (1).

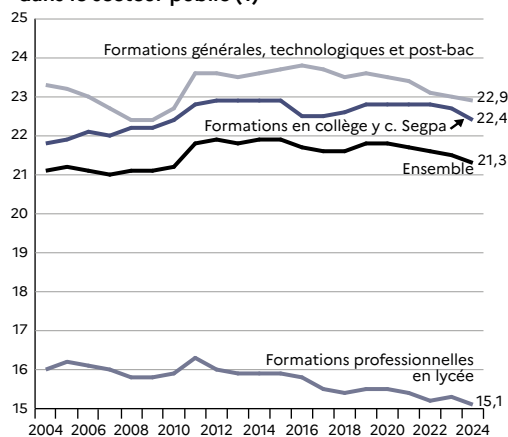
Si la taille moyenne des classes de formations générales et technologiques en lycée est plus élevée que pour les formations en collège, l'indicateur E/S rapproche les deux formations. Ainsi, il est de 23,1 pour les formations en collège (y compris Segpa) et de 23,9 pour les formations générales et technologiques en lycée tous secteurs confondus, les cours en lycée étant plus souvent dispensés en groupe (3). Il est plus faible dans les formations professionnelles en lycée (15,3), le nombre d'élèves par division étant déjà réduit et le travail en groupe plus fréquent. Dans le secteur public,

pour les formations en collège (y compris Segpa), l'indicateur E/S est le plus faible dans les académies de Guyane et de Martinique (respectivement 18,8 et 19,4) et le plus élevé dans l'académie de Versailles (23,7).

L'indicateur H/E (nombre d'heures d'enseignement allouées par élève) traduit, quant à lui, les moyens fournis. Il dépend notamment des horaires définis par les programmes scolaires et des tailles des structures dans lesquelles sont pratiqués les enseignements. À la rentrée 2024, il est de 1,37 heure hebdomadaire dans le public et reste stable depuis 2012 (2).

Dans les secteurs public et privé sous contrat, le nombre d'heures par élève est plus faible pour les formations en collège y compris Segpa (1,20 heure) que pour les formations générales et technologiques en lycée (1,26 heure). Il est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en petits effectifs (pratique en ateliers, en groupes réduits, etc.), comme pour les formations professionnelles en lycée (2,15 heures).

1 Évolution de l'indicateur « élèves/structure » dans le secteur public (1)

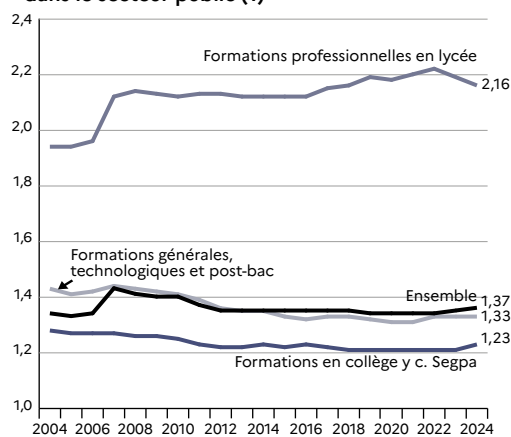


► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public. RERS 2025, DEPP

1. Élèves/structure (E/S), voir « Glossaire ».

Lecture : à la rentrée 2024, dans le secteur public, le nombre d'élève par structure est de 15,1 dans les formations professionnelles en lycée.

2 Évolution de l'indicateur « heures/élève » dans le secteur public (1)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public. RERS 2025, DEPP

1. Heures/élève (H/E), voir « Glossaire ».

Lecture : à la rentrée 2024, dans le secteur public, le nombre d'heures d'enseignement allouées par élève est de 2,16 dans les formations professionnelles en lycée.

Précisions

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) (E/S) – Voir « Glossaire » à « Élèves par structure E/S ».

Heures d'enseignement par élève (H/E) – Voir « Glossaire » à « Heures d'enseignement par élève H/E ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.46.

3 Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » en 2024-2025 par secteur et niveau (1)

Académies et régions académiques	Formations en collège y c. Segpa		Formations professionnelles au lycée		Formations générales ou technologiques en lycée		Total second degré		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,26	22,2	2,29	14,9	1,26	23,7	1,39	21,1	2,01	17,1	1,42	20,8
Grenoble	1,18	23,1	2,16	14,6	1,23	24,0	1,29	22,0	1,80	18,2	1,31	21,8
Lyon	1,18	22,9	2,16	15,1	1,21	24,7	1,29	22,1	1,59	20,5	1,31	22,0
Auvergne-Rhône-Alpes	1,19	22,9	2,18	14,9	1,22	24,3	1,30	21,9	1,74	18,9	1,33	21,7
Besançon	1,24	22,2	2,24	15,1	1,26	23,5	1,37	21,2	2,02	16,4	1,40	20,8
Dijon	1,25	21,9	2,34	14,1	1,28	23,5	1,37	21,0	1,98	16,5	1,39	20,7
Bourgogne-Franche-Comté	1,25	22,1	2,29	14,6	1,27	23,5	1,37	21,1	2,00	16,4	1,40	20,8
Bretagne (Rennes)	1,24	22,3	2,18	15,3	1,24	24,2	1,35	21,5	1,71	19,1	1,37	21,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,24	22,4	2,17	15,0	1,26	24,2	1,35	21,5	1,85	17,3	1,37	21,3
Corse	1,38	20,7	2,65	12,2	1,35	22,0	1,51	19,5	2,68	12,5	1,54	19,1
Nancy-Metz	1,29	21,8	2,17	14,9	1,26	24,0	1,40	21,0	1,80	18,0	1,42	20,8
Reims	1,27	22,2	2,19	15,3	1,24	24,1	1,39	21,2	1,86	18,0	1,41	21,0
Strasbourg	1,24	22,0	2,03	14,1	1,22	23,5	1,33	21,0	1,72	18,4	1,34	20,8
Grand Est	1,27	22,0	2,13	14,7	1,24	23,8	1,37	21,0	1,79	18,2	1,39	20,8
Amiens	1,28	21,7	2,12	15,8	1,26	24,1	1,39	20,9	1,98	16,7	1,41	20,7
Lille	1,30	21,6	2,09	15,7	1,35	22,7	1,43	20,5	1,73	19,7	1,45	20,5
Hauts-de-France	1,29	21,6	2,10	15,7	1,32	23,1	1,42	20,7	1,79	18,8	1,44	20,5
Créteil	1,23	22,3	2,02	15,7	1,26	23,7	1,34	21,4	1,64	20,2	1,35	21,3
Paris	1,23	22,4	2,20	14,9	1,22	25,1	1,35	21,7	1,30	24,6	1,34	22,3
Versailles	1,15	23,7	2,03	15,3	1,22	24,4	1,27	22,5	1,57	20,8	1,28	22,4
Île-de-France	1,19	23,0	2,05	15,4	1,23	24,2	1,31	21,9	1,48	22,0	1,32	21,9
Normandie	1,23	22,2	2,23	15,3	1,23	24,5	1,34	21,5	1,88	17,5	1,36	21,3
Bordeaux	1,21	22,9	2,24	14,7	1,25	24,2	1,34	21,7	1,72	19,6	1,36	21,6
Limoges	1,28	21,9	2,38	15,0	1,31	23,2	1,41	20,9	2,07	15,7	1,45	20,5
Poitiers	1,26	22,0	2,34	14,1	1,27	23,7	1,37	21,1	1,94	16,9	1,39	20,9
Nouvelle-Aquitaine	1,23	22,5	2,29	14,6	1,26	23,9	1,36	21,4	1,83	18,2	1,38	21,2
Montpellier	1,21	22,6	2,10	15,3	1,24	24,4	1,32	21,7	1,70	19,1	1,34	21,6
Toulouse	1,21	22,9	2,24	14,9	1,24	23,9	1,33	21,7	1,88	17,6	1,35	21,5
Occitanie	1,21	22,7	2,17	15,1	1,24	24,1	1,32	21,7	1,79	18,2	1,35	21,5
Pays de la Loire (Nantes)	1,21	22,8	2,31	14,5	1,25	23,9	1,34	21,5	1,89	18,2	1,36	21,3
Aix-Marseille	1,18	22,9	2,20	14,3	1,29	23,2	1,33	21,3	1,74	19,0	1,34	21,2
Nice	1,17	23,2	2,07	15,2	1,23	24,4	1,28	22,2	1,72	19,2	1,30	22,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,18	23,0	2,15	14,7	1,26	23,7	1,31	21,7	1,73	19,1	1,33	21,5
France hors DROM	1,22	22,5	2,16	15,0	1,25	24,0	1,34	21,5	1,72	19,2	1,36	21,4
Guadeloupe	1,40	21,0	2,38	14,6	1,45	22,0	1,57	19,7	2,00	16,5	1,60	19,5
Guyane	1,46	18,8	2,24	15,2	1,50	19,9	1,63	18,0	2,16	15,7	1,65	17,9
Martinique	1,45	19,4	2,42	14,0	1,55	20,3	1,66	18,1	2,21	15,0	1,70	17,8
Mayotte	1,17	23,0	1,72	18,6	1,16	25,4	1,24	22,8	1,65	19,2	1,25	22,6
La Réunion	1,30	21,6	2,23	14,5	1,33	23,1	1,46	20,1	1,91	17,3	1,49	19,9
DROM	1,32	21,0	2,19	15,1	1,36	22,6	1,48	19,9	1,97	16,7	1,50	19,7
Ensemble public	1,23	22,4	2,16	15,1	1,26	23,9	1,35	21,4	1,73	19,0	1,37	21,3
Privé sous contrat	1,09	25,7	2,09	16,5	1,29	24,0	1,25	23,6	1,81	18,6	1,27	23,3
Ensemble public + privé sous contrat	1,20	23,1	2,15	15,3	1,26	23,9	1,33	21,9	1,75	18,9	1,35	21,7

RERS 2025, DEPP

► Champ : France.

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Glossaire ».

Lecture : à la rentrée 2024, dans l'académie de Clermont-Ferrand, le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaires allouées par élève est de 1,26 dans les formations en collège (y compris Segpa) du secteur public. Le nombre d'élève par structure est de 22,2.

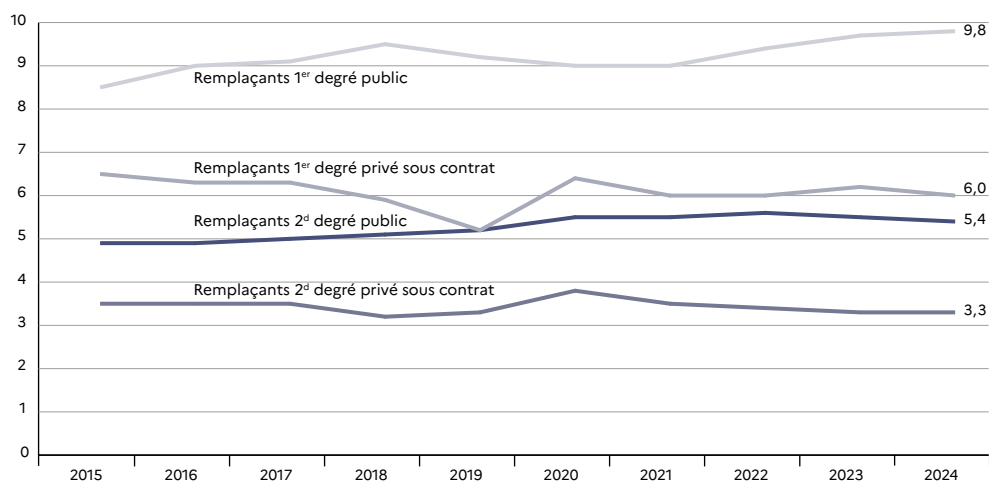
À la rentrée 2024, dans le premier degré public, 31 800 enseignants, titulaires ou non, sont des enseignants remplaçants, c'est-à-dire qu'ils sont mobilisés ou mobilisables pour suppléer l'absence d'enseignants en poste, pour des durées inférieures à l'année (2). Ils représentent 10% des enseignants dans le secteur public et 6% dans le privé sous contrat. Dans le second degré public, 21 000 enseignants, titulaires ou non, sont remplaçants et représentent 5% des enseignants du public et 3% dans le privé sous contrat

Les remplaçants du premier degré public sont en moyenne âgés de 42,5 ans pour les hommes et de 38,0 ans pour les femmes (3). La distribution par âge des hommes remplaçants est régulière, tandis que les femmes sont plus nombreuses en dessous de 30 ans. Les remplaçants du second degré public sont en moyenne âgés

de 39,5 ans pour les hommes et de 39,3 ans pour les femmes. Une part importante a moins de 35 ans, tant chez les hommes que chez les femmes (4).

Dans le premier degré public, après deux années de légère baisse en 2020 et 2021 (crise sanitaire), la proportion de remplaçants parmi les enseignants atteint en 2024 son niveau le plus élevé depuis 2015 (10%) (1). Dans le premier degré privé sous contrat, après une baisse entre 2015 et 2019 où elle atteint 5%, elle remonte en 2020 puis se stabilise à 6% en 2024. Dans le second degré public, la proportion de remplaçants parmi les enseignants est stable autour de 5%. Sur l'ensemble de la période 2015-2023, elle évolue peu dans le second degré privé. Cependant, après un léger pic en 2020 à 4%, elle redescend à 3% en 2024.

1 Part des enseignants remplaçants parmi les enseignants (en %)



► Champ : France, agents en mission d'enseignement, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. RERS 2025, DEPP

Lecture : dans le premier degré public, 8,5% des enseignants étaient remplaçants en 2015. Ils sont 9,8% en 2024.

Précisions

Remplaçants – Voir « Glossaire » pour la méthodologie car la caractérisation du remplacement est basée sur le temps de service réel mobilisable pour ces fonctions et non sur l'existence d'une affectation en zone de remplacement.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 Les enseignants remplaçants et leur part parmi l'ensemble des enseignants en 2024-2025

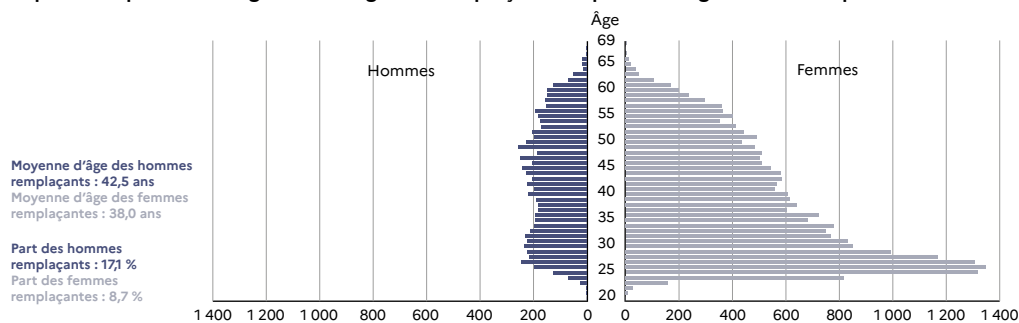
	Enseignants du secteur public		Enseignants du secteur privé sous contrat	
	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants (en %)	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants (en %)
Enseignement d'élèves du premier degré				
Enseignant titulaire	28 141	8,9		
Enseignant non titulaire	3 686	41,8	2 608	36,0
Total 1^{er} degré	31 827	9,8	2 608	6,0
Enseignement d'élèves du second degré				
Agrégé et chaire supérieure	1 058	1,9		
Certifié et PEPS	7 175	3,1		
Professeur en lycée professionnel	562	1,1		
Autres enseignants titulaires	35	0,4		
Enseignant non titulaire	12 160	28,2	3 184	16,1
Total 2^e degré	20 990	5,4	3 184	3,3

► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), enseignants remplaçants payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2024.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 31 827 enseignants du premier degré public sont remplaçants, c'est-à-dire que, à la date d'observation (novembre 2024), la majorité de leur temps de service s'effectue en zone de remplacement ou est consacrée à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. Ils représentent 9,8% de l'ensemble des enseignants du second degré public.

3 Répartition par sexe et âge des enseignants remplaçants du premier degré du secteur public en 2024-2025

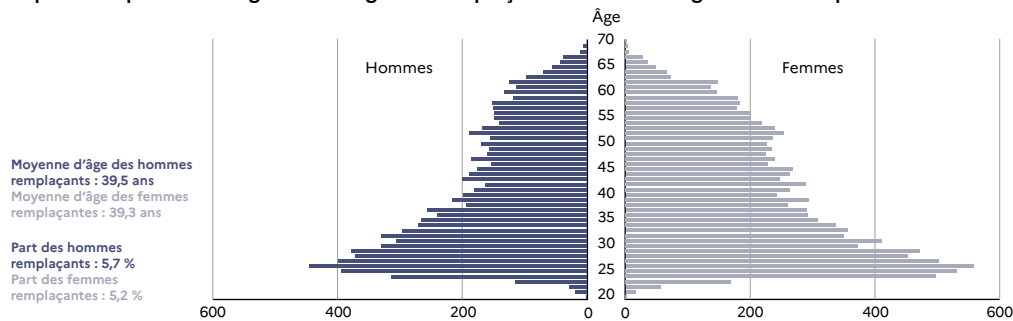


► Champ : France, enseignants remplaçants du premier degré du secteur public, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2024.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 1 350 femmes remplaçantes du premier degré sont âgées de 26 ans à la date d'observation (novembre 2024).

4 Répartition par sexe et âge des enseignants remplaçants du second degré du secteur public en 2024-2025



► Champ : France, enseignants remplaçants du second degré du secteur public, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2024.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 445 hommes remplaçants du premier degré sont âgés de 26 ans à la date d'observation (novembre 2024).

À la rentrée 2024, 1,0% des enseignants titulaires du premier degré public depuis au moins un an ont obtenu une mutation dans un autre département (1,2% en 2015) (1). Dans le second degré public, 1,5% des enseignants titulaires ont changé d'académie d'affectation (2,2% en 2015). Le niveau est stable par rapport à 2023, qui cumulait une baisse du nombre de demandes et un taux d'obtention de mutation interacadémique au plus bas depuis 2015. Les taux de mobilité des premier et second degrés s'élèvent respectivement à 15% et 8%, en incluant les changements d'établissement n'entraînant pas de changement de département ou d'académie (2).

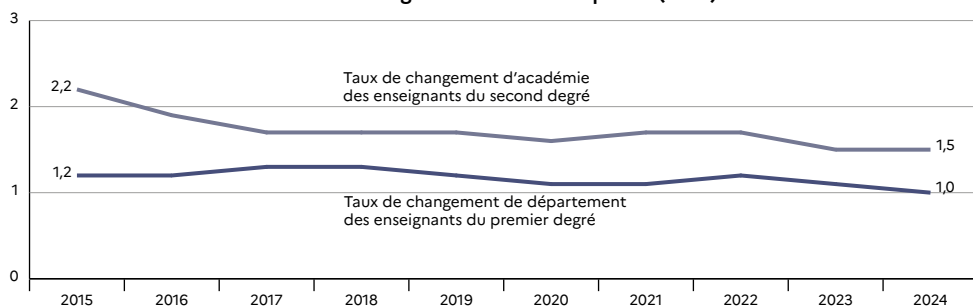
En plus de la **mobilité des enseignants** titulaires, la plupart des néo-titulaires changent d'établissement après leur stage pour leur première affectation en tant

que titulaires : 95% dans le premier degré et 88% dans le second degré.

Dans le premier degré, les taux de migration interdépartementaux des enseignants titulaires sont généralement peu dispersés (moins de 2% de mouvements nets dans chaque département) (3). Au contraire, les taux de migration interacadémiques nets des enseignants titulaires du second degré le sont davantage (4). Ils sont négatifs dans les académies autour de Paris (notamment -1,4% à Amiens, -3,1% à Versailles, -3,8% à Créteil) ainsi qu'en Guyane (-2,4%) et à Mayotte (-8,7%) et positifs dans le reste de la France.

La part des enseignants ayant moins de six ans d'ancienneté dans leur établissement est plus importante en REP (5).

1 Évolution des taux de mobilité des enseignants titulaires du public (en %)



► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire (hors néo-titulaires) du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée. RERS 2025, DEPP

Lecture : entre les rentrées 2023 et 2024, 1,0% des enseignants du premier degré ont changé de département, tandis que 1,5% des enseignants du second degré ont changé d'académie.

Précisions

Les données présentées ici correspondent aux mouvements observés entre le 30 novembre de deux années consécutives. Elles ne sont donc pas directement comparables à celles présentées par la DGRH dans le bilan social national (bilan de la campagne annuelle de mobilité).

Taux de migration nette – Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en novembre 2023 et/ou en novembre 2024, ni ceux des néo-titulaires.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2024.

2 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge entre novembre 2023 et novembre 2024 (en %)

	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale (3)		Mobilité inter-départementale	Mobilité globale		Mobilité inter-académique	Mobilité globale
	Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		
Titulaires (1)	15,0	6,3	1,0	7,9	3,7	1,5	11,4
Moins de 30 ans (1)	45,2	11,6	2,9	27,4	8,6	7,1	37,5
30-39 ans (1)	21,8	8,5	1,6	14,2	6,6	3,1	18,2
40-49 ans (1)	11,8	6,1	0,8	6,5	3,7	0,9	9,3
50 ans et plus (1)	8,4	4,9	0,6	4,2	2,4	0,6	6,0
Néo-titulaires (2)	94,6		0,1	88,0		50,7	91,6

► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2024. RERS 2025, DEPP

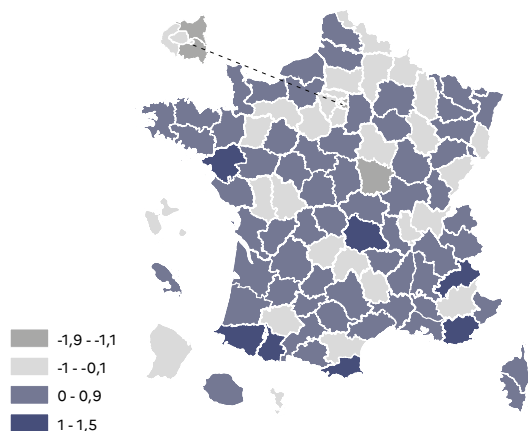
1. Hors néo-titulaires

2. Les néo-titulaires correspondent aux enseignants stagiaires le 30 novembre 2023 et titulaires le 30 novembre 2024.

3. La mobilité globale correspond au nombre de personnes ayant changé d'établissement entre le 30 novembre 2023 et le 30 novembre 2024, rapportée à la population en affectation aux deux dates.

Lecture : entre les rentrées 2023 et 2024, 15,0% des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'établissement d'affectation. Parmi ceux qui étaient déjà titulaires d'un poste définitif, 6,3% ont changé d'établissement. 1,0% des enseignants du premier degré ont changé de département.

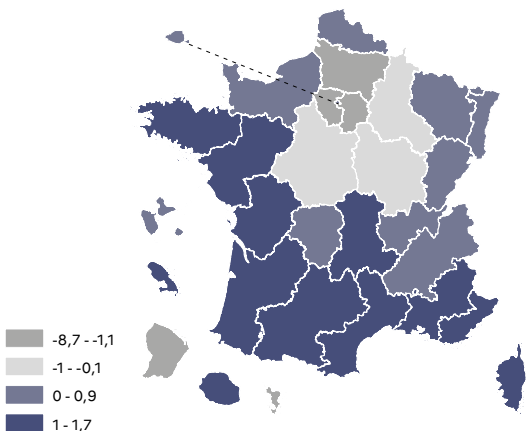
3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département entre novembre 2023 et novembre 2024 (en %)



► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité en 2023 et 2024. RERS 2025, DEPP

Lecture : entre les rentrées 2023 et 2024, le taux de migration interdépartemental net de l'Ille-et-Vilaine est de 0,4%.

4 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie entre novembre 2023 et novembre 2024 (en %)



► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité en 2023 et 2024. RERS 2025, DEPP

Lecture : entre les rentrées 2023 et 2024, le taux de migration interacadémique de l'académie de Rennes est de 1,6%.

5 Répartition des enseignants en fonction de leur ancienneté dans l'établissement à la rentrée 2024 (en %)

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 6 ans	Entre 6 ans et 12 ans	12 ans ou plus	Total
Écoles	11,6	36,2	24,0	28,2	100,0
hors REP ou REP+	11,5	35,7	22,9	29,9	100,0
REP	12,6	39,9	25,0	22,5	100,0
REP+	11,2	34,7	29,9	24,1	100,0
Collèges et Segpa	7,2	27,3	26,0	39,5	100,0
hors REP ou REP+	6,8	25,5	25,3	42,4	100,0
REP	8,9	33,3	26,9	30,9	100,0
REP+	7,9	33,2	31,0	27,9	100,0
Lycées GT	5,2	24,9	27,2	42,8	100,0
Lycées professionnels	6,2	26,3	25,1	42,5	100,0
Lycées polyvalents	5,8	26,3	27,9	40,0	100,0
Autres établissements	37,8	45,0	11,9	5,3	100,0
Ensemble des écoles et établissements	12,6	32,8	23,6	31,0	100,0

► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2024. RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 11,5% des enseignants affectés en écoles, hors REP ou REP+, exercent dans leur école depuis moins d'un an.

En 2023, un enseignant de l'éducation nationale, qu'il soit à temps plein, partiel ou incomplet, perçoit en moyenne 2 830 euros nets par mois : 2 920 euros pour les enseignants titulaires et 1 980 pour les enseignants contractuels (1). Pour les titulaires, si tous les enseignants travaillaient à temps plein et étaient présents toute l'année, le salaire net mensuel moyen serait 3 010 euros en équivalent temps plein (EQTP).

Dans le secteur public, les professeurs des écoles ont perçu un salaire net moyen de 2 700 euros (2). Ce montant correspond à un traitement indiciaire brut de 2 880 euros, auquel s'ajoutent 430 euros de primes, éventuellement un supplément familial de traitement et une indemnité de résidence, et duquel se déduisent les charges sociales. Parmi les enseignants titulaires du second degré public, les professeurs certifiés, d'EPS (PEPS) et de lycées professionnels (PLP), bénéficient de la même grille de rémunération : les traitements indiciaires bruts moyens de tous ces corps sont proches, les écarts provenant des différences de quotité travaillée et d'ancienneté. Les enseignants du second degré perçoivent davantage de primes et d'heures supplémentaires que ceux du premier degré : en moyenne 650 euros par mois pour les certifiés, 890 euros pour les agrégés et 2 490 euros pour les professeurs de chaire supérieure, enseignants les mieux rémunérés avec un salaire net moyen de 6 020 euros.

Dans le secteur privé sous contrat, les enseignants perçoivent en moyenne des salaires plus faibles que leurs homologues du public (3). Les professeurs des écoles ont en moyenne perçu un salaire net de 2 460 euros, soit 240 euros de moins que dans le public. Dans le second degré, les enseignants rémunérés sur les grilles de rémunération des enseignants titulaires du public (certifiés, PEPS, PLP, agrégés, etc.) ont gagné 2 840 euros nets par mois contre 3 200 euros dans le public. En effet, outre le temps partiel ou incomplet plus fréquent, les enseignants du privé sous contrat sont généralement moins avancés dans leur carrière et cotisent davantage pour la retraite que ceux du public.

Les enseignantes perçoivent des salaires moins élevés que leurs homologues masculins. En moyenne, une enseignante titulaire du public gagne 89% de la rémunération d'un enseignant titulaire du public. Le rapport est le même dans le privé sous contrat. Les femmes enseignent davantage à temps partiel et sont moins avancées dans leur carrière que les hommes. Le niveau et la part des primes sont également moins élevés pour les femmes (surreprésentation des hommes dans les directions des écoles dans le premier degré et moins grande propension à effectuer des heures supplémentaires dans le second degré).

Precisions

Avertissement – Du fait de changements déclaratifs, applicatifs et de concepts, les niveaux de salaires diffusés dans cette édition ne sont pas directement comparables à ceux des publications réalisées sur les millésimes antérieurs. Dans le cadre de ces changements, le calcul de la décomposition des éléments du salaire brut (traitement, indemnité de résidence, supplément familial de traitement et primes) ainsi que du salaire net en EQTP n'a été possible que pour les titulaires du public et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat. En revanche, ce calcul n'est pas opérationnel pour l'ensemble des contractuels.

Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

Le salaire net est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité, chômage), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Il s'agit ici de salaires individuels perçus. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple, une personne présente 6 mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 7 du *Panorama statistique des personnels 2024-2025*, à paraître.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.51.
- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.
- Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., 2018, « Pourquoi les enseignantes perçoivent-elles un salaire inférieur de 14% à celui des enseignants? », *Éducation & formations*, n°96, DEPP.
- Defresne M., 2016, « Les enseignants du public sont-ils mieux payés que ceux du privé? », *Éducation & formations*, n°92, DEPP.

Source

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

1 La rémunération mensuelle des enseignants des secteurs public et privé sous contrat en 2023 (en euros)

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Enseignants titulaires (public + privé sous contrat)	3 630	2 990	60	570	15,8	2 920	2 110	3 830	0,89	3 010
Enseignants du premier degré	3 350	2 870	60	420	12,6	2 680	2 030	3 420	0,92	2 760
Enseignants du second degré	3 880	3 110	60	710	18,3	3 140	2 260	4 090	0,93	3 220
Enseignants contractuels (public + privé sous contrat)	2 450					1 980	1 270	2 640	0,90	
Ensemble des enseignants (public + privé sous contrat)	3 520					2 830	1 970	3 780	0,90	

RERS 2025, DEPP

► Champ : France hors Mayotte, public + privé sous contrat.

1. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si tous les enseignants avaient travaillé à temps plein toute l'année. Dans cette approche, les agents sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le ministère chargé de l'éducation nationale que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80% et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année × 80%) rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1 000/0,8).

Lecture : en 2023, les enseignants titulaires perçoivent un salaire brut mensuel moyen de 3 630 euros dont 2 990 euros relèvent du traitement indiciaire brut, 570 euros des primes et indemnités et 60 euros de l'indemnité de résidence (IR) et du supplément familial de traitement (SFT). Les 10% des enseignants titulaires les moins bien rémunérés perçoivent au plus 2 110 euros nets mensuels tandis que les 10% des mieux rémunérés perçoivent au moins 3 830 euros nets. En moyenne, les femmes gagnent 89% de la rémunération de leurs homologues de sexe masculin.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

2 La rémunération mensuelle des enseignants titulaires du secteur public en 2023 (en euros)

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Enseignants titulaires du premier degré public	3 370	2 880	60	430	12,6	2 700	2 050	3 440	0,93	2 780
dont professeurs des écoles	3 370	2 880	60	430	12,6	2 700	2 050	3 440	0,93	2 780
Enseignants titulaires du second degré public	3 940	3 160	60	710	18,2	3 200	2 290	4 150	0,93	3 280
dont : professeurs de chaire supérieure	7 140	4 560	100	2 490	34,8	6 020	4 700	7 380	0,90	6 020
professeurs agrégés	4 720	3 750	80	890	18,9	3 850	2 760	4 900	0,94	3 950
professeurs certifiés	3 720	3 030	50	650	17,3	3 020	2 230	3 830	0,95	3 100
professeurs d'EPS	3 760	3 020	60	680	18,2	3 050	2 280	3 820	1,00	3 120
professeurs de lycée professionnel	3 970	3 140	60	760	19,3	3 230	2 480	4 020	0,95	3 280
Ensemble des enseignants titulaires du secteur public	3 650	3 020	60	570	15,6	2 950	2 130	3 870	0,89	3 030

RERS 2025, DEPP

► Champ : France hors Mayotte, public, enseignants titulaires en fonction au ministère de l'éducation nationale.

1. Voir [1] supra.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

3 La rémunération mensuelle des enseignants assimilés titulaires du secteur privé sous contrat en 2023

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Enseignants assimilés titulaires du premier degré privé	3 170	2 710	60	390	12,4	2 460	1 790	3 170	0,90	2 600
dont professeurs des écoles	3 170	2 710	60	390	12,4	2 460	1 790	3 170	0,90	2 600
Enseignants assimilés titulaires du second degré privé	3 620	2 870	50	700	19,4	2 840	2 110	3 670	0,92	2 960
dont : professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 840	3 680	90	1 080	22,3	3 820	2 860	4 910	0,90	3 910
professeurs certifiés	3 540	2 820	50	670	18,9	2 770	2 070	3 560	0,93	2 900
professeurs d'EPS	3 560	2 880	60	630	17,6	2 780	2 210	3 490	0,97	2 860
professeurs de lycée professionnel	3 780	2 930	50	800	21,2	2 970	2 260	3 760	0,92	3 070
Ensemble des enseignants assimilés titulaires du secteur privé	3 470	2 820	60	590	17,2	2 710	1 970	3 560	0,89	2 830

RERS 2025, DEPP

► Champ : France hors Mayotte, privé sous contrat, enseignants assimilés titulaires en fonction au ministère de l'éducation nationale.

1. Voir [1] supra.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

En 2023, un personnel non enseignant, qu'il soit à temps plein, partiel ou incomplet, perçoit en moyenne 1 760 euros nets par mois : 3 030 euros pour les titulaires et 1 140 pour les contractuels (1). Si tous les titulaires travaillaient à temps plein et étaient présents toute l'année, alors le salaire net mensuel moyen serait de 3 100 euros en équivalent temps plein (EQTP) : 3 700 euros pour les agents de catégorie A, 2 470 euros pour ceux de catégorie B et 2 080 pour ceux de catégorie C.

Les personnels de catégorie A ont perçu un salaire net moyen de 3 630 euros (2). Ce montant correspond à un traitement indiciaire brut de 3 390 euros, auquel s'ajoutent 1 020 euros de primes, éventuellement un supplément familial de traitement et une indemnité de résidence, et duquel se déduisent les charges sociales. La catégorie A se distingue par une forte hétérogénéité des salaires. Ainsi, les personnels d'encadrement ont un salaire net mensuel moyen d'environ 4 870 euros

tandis que celui des personnels d'éducation s'établit à 2 890 euros.

Les personnels de catégories B et C ont perçu un salaire net moyen de respectivement 2 410 euros et 2 020 euros (3). Au sein de chaque catégorie, les traitements indiciaires bruts des personnels ASS et ITRF sont proches : en moyenne 2 100 euros pour les catégories B et 1 900 pour les catégories C. Les personnels de catégorie B se distinguent des deux autres catégories par un poids des primes plus important, en moyenne de 27%.

Parmi les personnels non enseignants, les femmes perçoivent des salaires moins élevés que leurs homologues masculins. En moyenne, une femme gagne 75% de la rémunération d'un homme. Le rapport est de 79% pour les personnels de catégorie A, 96% pour les personnels de catégories B et C et 90% pour les contractuels.

Précisions

Avertissement – Du fait de changements déclaratifs, applicatifs et de concepts, les niveaux de salaires diffusés dans cette édition ne sont pas totalement comparables à ceux des publications réalisées sur les millésimes antérieurs. Dans le cadre de ces changements, le calcul de la décomposition des éléments du salaire brut (traitement, indemnité de résidence, supplément familial de traitement et primes) ainsi que du salaire net en EQTP n'a été possible que pour les titulaires du public et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat. En revanche, ce calcul n'est pas opérationnel pour l'ensemble des contractuels.

Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

Le salaire net est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Il s'agit ici de salaires individuels perçus. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple, une personne présente six mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 7 du *Panorama statistique des personnels 2024-2025*, à paraître.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

Source

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), millésime 2023. Traitement DEPP.

1 La rémunération mensuelle des personnels non enseignants en 2023 (en euros)

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Personnels non enseignants titulaires	3 720	2 810	50	870	23,2	3 030	1 900	4 760	0,77	3 100
Catégorie A	4 470	3 390	60	1 020	22,7	3 630	2 300	5 300	0,79	3 700
Catégorie B	2 960	2 120	40	800	27,0	2 410	2 000	2 900	0,96	2 470
Catégorie C	2 490	1 900	30	560	22,3	2 020	1 740	2 360	0,97	2 080
Personnels non enseignants contractuels	1 420	1 240	20	160	11,5	1 140	810	1 550	0,90	
AED-AESH	1 360					1 090	800	1 480	0,91	
Autres contractuels	2 260					1 820	1 230	2 370	0,83	
Ensemble des personnels non enseignants	2 180					1 760	870	3 360	0,75	

RERS 2025, DEPP

► Champ : France hors Mayotte, public.

1. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si tous les personnels non enseignants avaient travaillé à temps plein toute l'année. Dans cette approche, les agents sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le ministère chargé de l'éducation nationale que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80% et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année × 80%) rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1000/0,8).

Lecture : en 2023, les personnels non enseignants titulaires perçoivent un salaire brut mensuel moyen de 3 720 euros dont 2 810 euros relèvent du traitement indiciaire brut, 870 euros des primes et indemnités et 50 euros de l'indemnité de résidence (IR) et du supplément familial de traitement (SFT). Les 10% des personnels non enseignants titulaires les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 900 euros nets mensuels tandis que les 10% les mieux rémunérés perçoivent au moins 4 760 euros nets. En moyenne, les personnels non enseignants titulaires de sexe féminin gagnent 77% de la rémunération de leurs homologues de sexe masculin.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

2 La rémunération mensuelle des personnels non enseignants de catégorie A en 2023 (en euros)

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Personnels d'encadrement	5 990	4 470	70	1 460	24,3	4 870	3 700	6 130	0,93	4 870
Personnels de direction	5 710	4 440	70	1 200	21,0	4 610	3 580	5 820	0,94	4 610
Personnels d'inspection	6 040	4 400	70	1 570	26,0	4 930	4 160	5 720	0,97	4 930
Personnels d'encadrement supérieur	8 760	4 900	100	3 760	42,9	7 280	5 340	9 880	0,97	7 280
Personnels d'éducation	3 590	3 060	50	480	13,4	2 890	2 180	3 650	0,94	2 950
Conseillers principaux d'éducation	3 630	3 050	50	530	14,5	2 930	2 220	3 700	0,94	2 970
Psychologues de l'éducation nationale	3 520	3 070	50	400	11,3	2 830	2 130	3 530	0,94	2 900
Personnels ASS	3 930	2 790	60	1 090	27,7	3 210	2 230	4 530	0,81	3 330
Filière administrative	4 640	3 020	60	1 560	33,7	3 810	2 870	5 000	0,94	3 840
Filière sociale et de santé	3 400	2 610	50	730	21,6	2 760	2 100	3 530	0,96	2 930
Personnels ITRF	4 570	3 060	70	1 440	31,5	3 760	2 710	5 230	0,96	3 830
Ensemble des personnels non enseignants de catégorie A	4 470	3 390	60	1 020	22,7	3 630	2 300	5 300	0,79	3 700

RERS 2025, DEPP

► Champ : France hors Mayotte, public.

1. Voir [1] supra.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

3 La rémunération mensuelle des personnels non enseignants de catégories B et C en 2023 (en euros)

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Personnels non enseignants de catégorie B	2 960	2 120	40	800	27,0	2 410	2 000	2 900	0,96	2 470
Personnels ASS (filière administrative)	2 960	2 120	40	800	27,1	2 420	2 000	2 910	0,97	2 470
Personnels ITRF	2 940	2 140	40	760	25,8	2 400	2 030	2 810	0,93	2 450
Personnels non enseignants de catégorie C	2 490	1 900	30	560	22,3	2 020	1 740	2 360	0,97	2 080
Personnels ASS (filière technique)	2 510	1 900	30	570	22,8	2 040	1 750	2 380	0,96	2 100
Personnels ITRF	2 420	1 900	30	490	20,2	1 960	1 700	2 220	0,94	2 020
Ensemble des personnels non enseignants de catégories B et C	2 680	1 990	40	650	24,4	2 180	1 800	2 720	0,96	2 240

RERS 2025, DEPP

► Champ : France hors Mayotte, public.

1. Voir [1] supra.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

En 2024-2025, 353 900 personnes sont rémunérées au titre du ministère chargé de l'éducation nationale pour des missions autres que l'enseignement (1) (2). Elles sont 36% à être fonctionnaires en raison de la part importante de personnels d'assistance éducative, tous non titulaires.

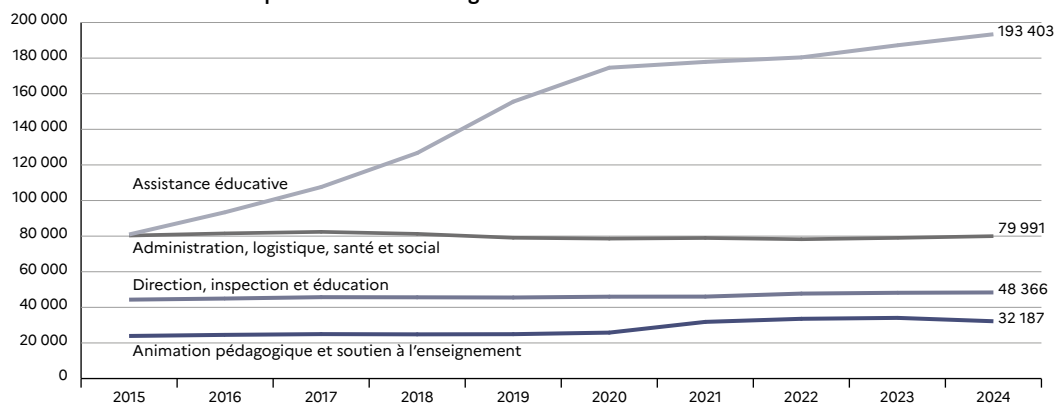
La majorité des personnels non enseignants sont des personnels d'assistance éducative (193 400), dont 134 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), 58 700 assistants d'éducation (AED) et 600 assistants prévention et sécurité (APS). Les AED et APS sont en général affectés en établissement du second degré. *A contrario*, les AESH sont en grande partie affectés administrativement en services départementaux ou en rectorat.

Les personnels en administration, logistique, santé et social sont 80 000, dont 47 200 affectés en établissement du second degré.

Depuis 2015, l'évolution des effectifs des non-enseignants relevant de l'enseignement scolaire est surtout marquée par l'augmentation importante du nombre des personnels d'assistance éducative, en raison d'un recrutement important d'AESH, à un rythme soutenu entre 2015 et 2021 (+139%). Bien moins nombreux, les personnels d'animation pédagogique et de soutien à l'enseignement ont progressé de 27,7% entre 2019 et 2021, puis plus faiblement jusqu'en 2023. Leur effectif a baissé de 5,5% en 2024. Pour les autres activités non enseignantes, les effectifs évoluent peu au cours de cette même période.

Au 31 décembre 2023, outre les personnels rémunérés par le ministère, 49 700 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) et 89 500 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATEE) sont affectés dans le public, respectivement dans les écoles du premier degré et dans les collèges et lycées (3) : huit sur dix sont fonctionnaires ou stagiaires, 17% travaillent à temps partiel. Les femmes sont majoritaires (elles représentent 99% des Atsem et 61% des ATEE) et sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins.

1 Évolution des effectifs de personnels non enseignants



► Champ : France, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre (voir « Précisions »).

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, les personnels d'assistance éducative sont au nombre de 193 403 et les personnels de direction, d'inspection et d'éducation au nombre de 48 366.

Précisions

Du corps à la mission – Seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables, les données des personnels non enseignants du privé sous contrat n'étant pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Néanmoins les enseignants du public et du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont pris en compte dans l'approche par mission retenue ici.

Pour en savoir plus

– DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2024.

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), 2023. Traitement DEPP.

2 Les personnels non enseignants du scolaire en 2024-2025

	Écoles élémentaires et préélémentaires	Collèges et Segpa	Lycées généraux et technologiques	Lycées professionnels	Services départementaux et inspections académiques (1)	Rectorats et administration centrale (1)	Autres (2)	Ensemble	Part de titulaires (%)
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré public	1 158	9	3		7 623	74	703	9 570	99,7
Animation pédagogique du 2 ^e degré public	1	193	2 003	1 276	174	1 829	673	6 149	67,8
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré privé	211						3	214	96,3
Animation pédagogique du 2 ^e degré privé			257	160			1	418	91,1
Animation pédagogique	1 370	202	2 263	1 436	7 797	1 903	1 380	16 351	87,4
Direction d'école du 1 ^{er} degré public sans enseignement	5 352	2			7		29	5 390	100,0
Direction d'école du 1 ^{er} degré privé sans enseignement	1 057						1	1 058	99,2
Direction d'établissement du 2 ^e degré	14	10 302	3 792	1 367	7	17	125	15 624	99,8
Direction	6 423	10 304	3 792	1 367	14	17	155	22 072	99,8
Inspection du 1^{er} degré public	6	1	2		1 438	36	4	1 487	100,0
Inspection du 2^e degré public		42	84	36	105	1 881	7	2 155	100,0
Inspection générale de l'éducation nationale								247	100,0
Inspection	6	43	86	36	1 543	2 164	11	3 889	100,0
Éducation en internat	115							115	99,1
Développement psychologique et socialisation des élèves	1	1	1		3 695	94	83	3 875	84,1
Éducation du 1^{er} degré public	116	1	1		3 695	94	83	3 990	84,5
Conseiller principal d'éducation		7 205	4 270	1 472	3		689	13 639	84,2
Éducation en internat		1		225				226	82,3
Développement psychologique et orientation des élèves		2	7	3	8	4 314	216	4 550	71,4
Éducation du 2^e degré public		7 208	4 277	1 700	11	4 314	905	18 415	81,0
Éducation	116	7 209	4 278	1 700	3 706	4 408	988	22 405	81,6
Assistance d'éducation		246	18	10			14	288	
Accompagnement à la situation handicap		649	57	12	9 740	2 942		13 400	
Assistance éducative du 1^{er} degré public		895	75	22	9 740	2 956		13 688	
Assistance d'éducation	9	34 552	17 499	6 289	2	78	20	58 449	
Assistance prévention sécurité		416	93	86		2		597	
Accompagnement à la situation handicap		457	124	36	5 453	1 589	1	7 660	
Assistance éducative du 2^e degré public	9	35 425	17 716	6 411	5 455	1 669	21	66 706	
Assistance éducative interdégrés public ou référent (3)	1	54	416	11	99 665	12 862		113 009	
Assistance éducative	10	36 374	18 207	6 444	114 860	17 487	21	193 403	
Administration	192	15 901	13 078	3 290	7 719	14 864	1 266	56 310	85,9
Santé et accompagnement social	8	5 581	2 178	839	3 991	481	6	13 084	87,3
Logistique technique et de services		418	5 840	83	345	3 792	119	10 597	79,1
Administration, logistique, santé et social	200	21 900	21 096	4 212	12 055	19 137	1 391	79 991	85,2
Soutien à l'enseignement	4 234	5 140	4 919	699	782	52	10	15 836	0,5
Ensemble	12 359	81 172	54 641	15 894	140 757	45 168	3 956	353 947	35,8

► Champ : France, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre (voir « Précisions »).

RERS 2025, DEPP

1. Les personnels non titulaires, en particulier les personnels d'assistance éducative, interviennent dans les établissements, mais peuvent être affectés de façon administrative ailleurs, en particulier dans les services départementaux ou aux rectorats.

2. Y compris les établissements publics administratifs sous la tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale, centres d'information et d'orientation, Greta, etc.

3. Cette catégorie est constituée d'accompagnants d'élèves en situation de handicap. Ils sont recrutés par le recteur ou son délégué, ou par le chef d'établissement de l'EPLE mutualisateur. Leur affectation administrative est rarement en établissement.

Lecture : à la rentrée 2024, les personnels d'animation pédagogique sont 16 351, dont 87,4% de titulaires.

3 Les agents territoriaux au service des établissements d'enseignement en 2023-2024

	Effectifs			Âge moyen	
	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%) (3)	Femmes	Hommes
Atsem (1)	49 652	99,2	28,7	47,8	40,1
Titulaires (dont stagiaires)	39 683	99,4	27,4	49,9	44,9
Contractuels	9 969	98,5	34,1	39,2	32,5
ATEE (2)	89 467	60,9	10,4	50,1	48,4
Titulaires (dont stagiaires)	72 526	60,1	7,7	51,7	49,6
Contractuels	16 941	64,3	22,2	43,5	42,7
Ensemble	139 119	74,6	17,0	49,0	48,3

► Champ : France hors Mayotte. Public. Agents en activité au 31 décembre 2023.

RERS 2025, DEPP

1. Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

2. Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement.

3. Sont considérés comme étant à temps partiel les agents dont la quotité est inférieure ou égale à 90%.

Lecture : à la rentrée 2023, parmi les 49 652 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) exerçant au sein des établissements du 1^{er} degré public, 28,7% sont à temps partiel. 99,2% sont des femmes, âgées en moyenne de 47,8 ans.

Au cours du printemps 2023, les personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire évaluent leur satisfaction professionnelle à 6,1 sur 10 en moyenne (1). Les enseignants remplaçants du premier degré se démarquent avec une note plus faible (5,6), tandis que les accompagnants d'élèves en situation de handicap accordent une note plus élevée (7,1).

Dans l'ensemble, les personnels attribuent des notes de satisfaction plus élevées concernant la vie menée actuellement (6,7 sur 10) et le sentiment que leur vie professionnelle et personnelle a du sens pour eux (7,4) mais ils n'ont que très faiblement le sentiment que leur métier est valorisé dans la société (2,5). Les perspectives de carrière (2,8) et le niveau de rémunération (3,2) sont également jugés globalement insatisfaisants par les personnels de l'éducation nationale (2).

Le sentiment d'épuisement professionnel est estimé à 6,7 sur 10 en moyenne et la satisfaction vis-à-vis de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle à 5,6 sur 10. Pour ce dernier domaine, les notes les plus faibles sont attribuées par les personnels de direction du second degré (4,2).

Six personnels de l'éducation nationale sur dix considèrent que le pouvoir d'achat est l'un des trois domaines à améliorer en priorité pour l'exercice de leur métier et 44% désignent la charge de travail (3). Les domaines les plus signalés ensuite sont l'aménagement de fin de carrière (33%), les perspectives de carrière (27%) et la formation professionnelle continue (20%).

Précisions

Le Baromètre du bien-être au travail est réalisé auprès d'un échantillon représentatif des personnels de l'éducation nationale exerçant dans les écoles et les établissements scolaires publics et privés sous contrat en France. Un an après sa première édition, l'enquête a été reconduite au printemps 2023. 74 000 personnels y ont répondu : des personnels enseignants, de direction, administratifs, des conseillers principaux d'éducation, des assistants sociaux, des accompagnants d'élèves en situation de handicap, des psychologues de l'éducation nationale, des infirmiers et des médecins scolaires.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.03 ; 23.38.

1 Opinions des personnels sur leur travail et leur vie en 2023 (en note moyenne sur 10)

	Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre travail en général?	Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de la vie que vous menez actuellement?	Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que ce que vous faites dans votre vie (personnelle et professionnelle) a du sens, de la valeur pour vous?	Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que votre métier est valorisé dans la société?
Enseignants hors remplaçants	6,1	6,8	7,7	2,5
Enseignants remplaçants	5,6	6,3	7,2	2,3
Directeurs	6,3	6,9	7,9	2,9
Personnels du premier degré	6,0	6,7	7,6	2,5
Enseignants hors remplaçants	5,8	6,7	7,1	2,3
Enseignants remplaçants	5,7	6,1	7,0	2,6
Personnels de direction	6,2	6,5	7,6	4,2
Personnels administratifs	6,3	6,7	7,0	3,2
Conseillers principaux d'éducation	6,4	6,9	7,9	3,5
Personnels du second degré	5,9	6,6	7,1	2,5
Accompagnants d'élèves en situation de handicap	7,1	6,7	7,9	2,4
Assistants sociaux	6,1	6,9	7,4	2,9
Médecins	5,7	6,9	7,0	2,4
Infirmiers	6,4	7,0	7,6	2,7
Psychologues	5,9	6,7	7,4	3,6
Personnels médico-sociaux	6,0	6,8	7,5	2,9
Ensemble	6,1	6,7	7,4	2,5

► **Champ :** France, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, les enseignants non remplaçants dans le premier degré attribuent en moyenne la note de 6,1 sur 10 en réponse à la question « Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre travail en général? ».

2 Déclarations des personnels sur leur satisfaction vis-à-vis de leurs conditions de travail en 2023 (en note moyenne sur 10)

	Vos perspectives de carrière (avancement, promotion, rémunération) vous paraissent-elles satisfaisantes?	Êtes-vous satisfait(e) de votre niveau de rémunération?	Dans quelle mesure le sentiment d'épuisement s'applique-t-il à votre expérience professionnelle actuelle?	Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait(e) de l'équilibre entre votre vie professionnelle et votre vie personnelle?
Enseignants hors remplaçants	3,0	3,2	7,2	5,0
Enseignants remplaçants	2,6	3,1	7,2	4,9
Directeurs	3,4	3,5	7,2	4,9
Personnels du premier degré	3,0	3,2	7,2	5,0
Enseignants hors remplaçants	2,8	3,3	6,7	5,4
Enseignants remplaçants	2,7	3,3	6,6	5,5
Personnels de direction	3,9	4,0	7,1	4,2
Personnels administratifs	3,4	3,7	5,9	5,8
Conseillers principaux d'éducation	3,5	3,6	6,4	6,1
Personnels du second degré	2,9	3,3	6,6	5,4
Accompagnants d'élèves en situation de handicap	2,2	2,1	5,5	7,9
Assistants sociaux	3,1	4,0	6,3	6,2
Médecins	3,0	4,0	5,6	6,5
Infirmiers	2,9	3,4	5,8	6,6
Psychologues	2,8	3,6	6,5	5,9
Personnels médico-sociaux	2,8	3,5	6,3	6,0
Ensemble	2,8	3,2	6,7	5,6

► **Champ :** France, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, les enseignants non remplaçants dans le premier degré attribuent la note de 3,0 sur 10 en moyenne en réponse à la question « Vos perspectives de carrière (avancement, promotion, rémunération) vous paraissent-elles satisfaisantes? ».

3 Les domaines d'amélioration prioritaires pour l'exercice du métier cités par les personnels en 2023 (en %)

	Le pouvoir d'achat	La charge de travail	L'aménagement de fin de carrière	Les perspectives de carrière	La formation professionnelle continue
Personnels du premier degré	57	55	36	21	21
Personnels du second degré	60	44	35	27	15
Accompagnants d'élèves en situation de handicap	63	10	14	46	35
Personnels médico-sociaux	47	58	23	24	38
Ensemble	59	44	33	27	20

► **Champ :** France, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, 59% des personnels de l'éducation nationale dans les écoles et les établissements scolaires déclarent que le pouvoir d'achat fait partie des trois domaines prioritaires à améliorer pour l'exercice du métier parmi une liste de treize domaines proposés.

En 2023-2024, 92 500 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France, principalement en universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (92%) (2).

Ils se répartissent en trois grandes catégories : 55 200 enseignants-chercheurs (EC) titulaires – et stagiaires – (soit 60%) constitués des maîtres de conférences (MCF) et des professeurs des universités (PR), 12 700 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (14%) et 24 600 enseignants contractuels (27%), dont presque la moitié est constituée de doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

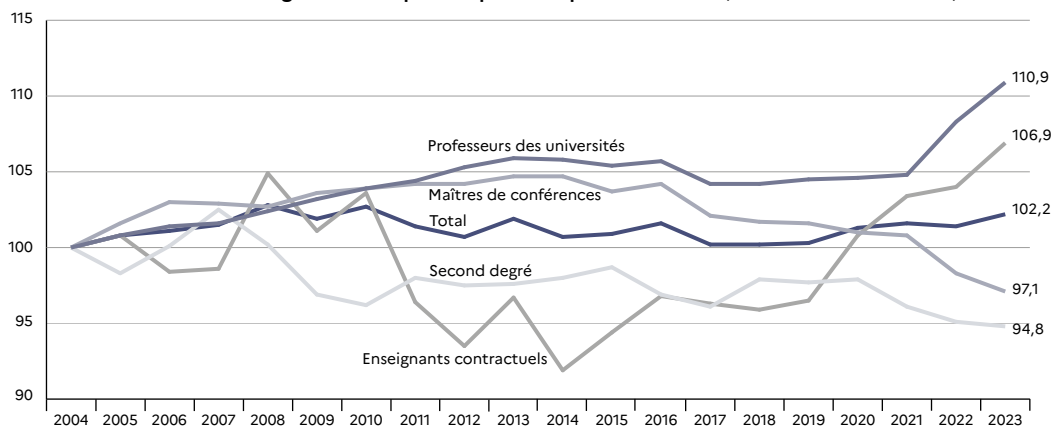
L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 2,2% au cours des vingt dernières années, passant

de 90 600 à 92 500. Les taux de croissance les plus élevés pour cette période concernent les effectifs des professeurs des universités (+10,9%), puis les enseignants contractuels (+6,9%) (1).

Les effectifs des enseignants en sciences sont les plus importants (37%), suivis par ceux en lettres (30%), en droit et en santé (14% chacun).

En lettres, les EC représentent 52% de l'effectif, les enseignants du second degré sont davantage représentés (24%) ainsi que les contractuels (24%). En sciences, les EC constituent 70% du personnel, alors que les enseignants du second degré et les contractuels représentent respectivement 12% et 18%. Dans les disciplines de santé, la part des PR est plus importante que celle des MCF (38% contre 22%), alors que les PR sont proportionnellement moins nombreux, toutes disciplines confondues (23% contre 37%).

1 Évolution des effectifs enseignants du supérieur public depuis 2004-2005 (base 100 en 2004-2005)



► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

Lecture : L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 2,2% entre 2004 et 2023.

RERS 2025, DEPP, DGRH

Précisions

La discipline – La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines; la discipline « sciences », les sciences et techniques; la discipline « santé » regroupe médecine, pharmacie, odontologie et autres sections de santé. La discipline est inconnue pour un certain nombre de contractuels et pour quelques enseignants du second degré.

Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et doctorants contractuels (enseignants contractuels), personnels enseignants des corps spécifiques, personnels enseignants de type « second degré », personnels enseignants du supérieur – Voir « Glossaire ».

Source

DGRH-MENESR, RHSUPINFO au 31 décembre 2023 (année 2023-2024) et enquête sur la situation des enseignants contractuels 2023-2024.

2 Répartition des enseignants du supérieur public en activité par discipline, fonction et type d'établissement en 2023-2024

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs titulaires (et stagiaires)	2 543	17	129	2 689
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	4 947	32	179	5 158
	Enseignants du second degré	1 744	32	29	1 805
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 647	1	143	1 791
	Enseignants associés	666	20	75	761
	Autres enseignants contractuels (5)	894	24		918
	Total	12 441	126	555	13 122
Lettres	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 293	17	205	4 515
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	9 591	46	332	9 969
	Enseignants du second degré	6 311	215	154	6 680
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 894	4	208	3 106
	Enseignants associés	693	22	43	758
	Autres enseignants contractuels (5)	2 433	95	113	2 641
	Total	26 215	399	1 055	27 669
Sciences	Professeurs titulaires (et stagiaires)	7 592	828	172	8 592
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	13 868	1 317	271	15 456
	Enseignants du second degré	3 655	345	81	4 081
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	4 592	302	208	5 102
	Enseignants associés	355	20	30	405
	Autres enseignants contractuels (5)	629	138	3	770
	Total	30 691	2 950	765	34 406
Santé	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 945			4 945
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	2 856		2	2 858
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	161		6	167
	Enseignants associés	548			548
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 345			4 345
	Autres enseignants contractuels (5)	99			99
	Total	12 954		8	12 962
Corps spécifiques	Professeurs titulaires (et stagiaires)	85	1	482	568
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	121		342	463
	Total	206	1	824	1 031
Non renseignée	Enseignants du second degré	64	11	59	134
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 450	127	144	1 721
	Enseignants associés	321	14		335
	Autres enseignants contractuels (5)	936	209	19	1 164
	Total	2 771	361	222	3 354
Total	Professeurs titulaires (et stagiaires)	19 458	863	988	21 309
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	31 383	1 395	1 126	33 904
	Enseignants du second degré	11 774	603	323	12 700
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	10 744	434	709	11 887
	Enseignants associés	2 583	76	148	2 807
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 345			4 345
	Autres enseignants contractuels (5)	4 991	466	135	5 592
	Total	85 278	3 837	3 429	92 544

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, écoles centrales, ENS Chimie, etc.

2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

3. Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

4. AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires (enseignants contractuels).

5. Lecteurs et maîtres de langues, professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, contractuels LRU.

Lecture : en 2023-2024, 2 543 professeurs en droit étaient en activité dans les universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie.

RERS 2025, DEPP, DGRH

En 2023, l'enseignement supérieur public compte 90 200 personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS), dont 58 700 titulaires et 31 500 contractuels sur missions permanentes (1).

Les filières les plus représentées sont la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF) et la filière administrative (respectivement 80% et 13% des effectifs). La filière des bibliothèques et celle sociale et de santé constituent 5% et 1% des personnels non enseignants. La grande majorité des contractuels sur missions permanentes relève de la filière ITRF (90%).

La part des agents exerçant des fonctions de catégorie A est plus importante parmi les ITRF (41% des agents de cette filière) que dans la filière administrative (26%). À l'inverse, la part des agents rattachés à la catégorie C est plus élevée dans la filière administrative (46%) que dans la filière ITRF (32%). Toutes filières confondues, la répartition par catégorie est homogène chez les titulaires, alors que la part des contractuels sur missions permanentes de catégorie A (47%) est plus élevée que celle des contractuels de catégorie B (22%) et C (31%).

Les femmes représentent 64% des BIATSS, mais cette part varie selon les filières. Elles sont plus nombreuses dans la filière sociale et de santé (89%) et la filière administrative (80%), tandis que la filière ITRF est nettement moins féminisée (60%).

Précisions

Le personnel titulaire recensé est le personnel en activité en 2023, qui est rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P150) et « Vie étudiante » (P231).

Les contractuels présentés sont ceux de droit public sur missions permanentes, hors contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs correspondent aux personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au 31 décembre 2023, quelle que soit la durée de leur contrat.

Source

DGRH, annuaires (Poppée-BIB pour les personnels des bibliothèques et Poppée-ITRF pour les personnels ITRF des établissements RCE et non RCE), enquête sur les contractuels BIATSS (EANT).

Direction de l'encadrement - bureau des études de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences et de la formation - bases de gestion des emplois fonctionnels et administrateurs de l'État.

1 Personnels non enseignants rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P 150) et « Vie étudiante » (P 231) en 2023

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Effectifs			Part des femmes (en %)		
			Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble	Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble
Administrative, dont encadrement (ADM)	A	Administrateurs (ADMENESR) et administrateurs de l'État	233		233	56,7		56,7
		Autres corps d'encadrement supérieur (2)	290		290	40,0		40,0
		Attachés d'administration de l'État	1 894	717	2 611	67,2	61,0	65,5
		Total catégorie A	2 417	717	3 134	62,9	61,0	62,5
	B	Secrétaires administratifs	2 969	495	3 464	85,1	83,0	84,8
C	Adjoints administratifs	4 605	914	5 519	87,7	80,0	86,5	
Total ADM			9 991	2 126	12 117	80,9	74,3	79,8
Bibliothèques (BIB)	A	Conservateurs généraux des bibliothèques	109	1	110	65,1	100,0	65,5
		Conservateurs des bibliothèques	682	22	704	67,3	59,0	67,0
		Bibliothécaires	524	71	595	74,6	62,0	73,1
		Total catégorie A	1 315	94	1 409	70,0	61,7	69,5
	B	Bibliothécaires assistants spécialisés	1 506	103	1 609	77,2	77,0	77,1
C	Magasiniers	1 564	203	1 767	62,3	67,0	62,9	
Total BIB			4 385	400	4 785	69,7	68,3	69,6
Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	A	Ingénieurs de recherche	2 671	2 583	5 254	39,6	48,0	43,7
		Ingénieurs d'études	9 418	7 878	17 296	53,2	63,0	57,7
		Assistants ingénieurs	4 274	3 054	7 328	54,4	68,0	60,0
		Total catégorie A	16 363	13 515	29 878	51,3	61,3	55,8
	B	Techniciens de recherche et de formation (3)	13 273	6 225	19 498	60,9	68,0	63,1
C	Adjoints techniques de recherche et de formation (3)	14 180	8 615	22 795	61,5	66,0	63,2	
Total ITRF			43 816	28 355	72 171	57,5	64,2	60,1
Sociale et de santé (SS)	A	Médecins de l'éducation nationale et médecins de prévention		376	376		77,0	77,0
		Infirmiers	211	117	328	95,7	94,0	95,1
		Conseillers techniques de service social des administrations de l'État	42	18	60	97,6	78,0	91,7
		Assistants de service social des administrations de l'État	242	95	337	96,3	93,0	95,4
	Total catégorie A	495	606	1 101	96,2	82,8	88,8	
B	Infirmiers (catégorie B)	5		5	100,0		100,0	
Total SS			500	606	1 106	96,2	82,8	88,9
Ensemble			58 692	31 487	90 179	62,7	65,3	63,6

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, DGRH

1. Seuls ont été comptabilisés dans ce tableau les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes (relevant des dispositions des articles L. 332-1 à L. 332-21 du Code général de la fonction publique, des articles L. 123-5, L. 711-1 et L. 954-3¹ du Code de l'éducation, du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la FP et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires recrutés dans les SAIC). N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis.

2. Secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur, agents comptables et directeurs généraux du Crous.

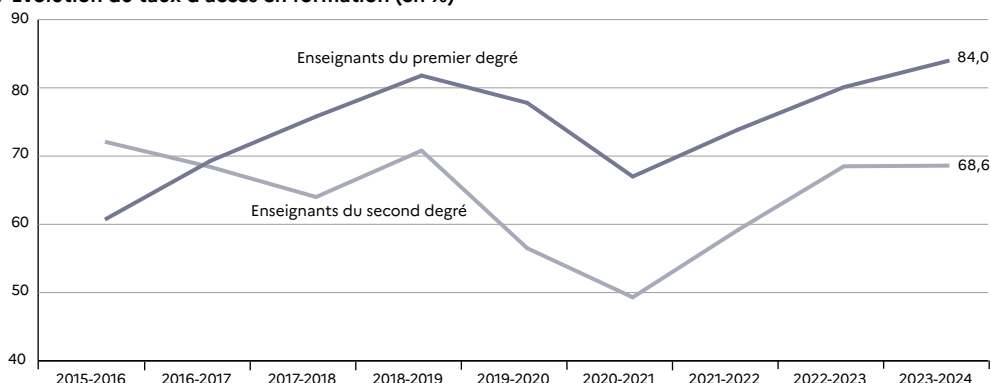
3. Les techniciens et les agents techniques de la filière ouvrière sont assimilés respectivement aux corps des techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation de la filière ITRF.

Lecture : en 2023, les personnels BIATSS de catégorie A, issus de la filière administrative, dont encadrement, sont 3 134, et 62,5% d'entre eux sont des femmes.

Dans le secteur public, le taux d'accès à la formation continue des enseignants du premier degré a augmenté régulièrement entre les rentrées 2015 et 2018, passant de 61% à 82% en quatre ans (1). Il a diminué ensuite, jusqu'à 67% au cours de l'année scolaire 2020-2021, principalement en raison des deux années de crise sanitaire qui ont eu des conséquences sur les activités de formation. Depuis, ce taux remonte fortement pour atteindre 84% en 2023-2024. Concernant les enseignants du second degré, le taux d'accès à la formation est plus élevé lors des années de réforme, respectivement 72% en 2015-2016 avec la réforme des collèges et 71% en 2018-2019 avec celle des lycées. Comme pour le premier degré, ce taux a baissé durant les années de crise sanitaire (49%), puis a connu une forte croissance jusqu'en 2022-2023, pour se stabiliser à 69% en 2023-2024.

En 2023-2024, 302 200 enseignants du premier degré public et 298 600 enseignants du second degré se sont inscrits à au moins un module de formation. Respectivement, 272 800 et 265 400 d'entre eux se sont présentés à un module de formation (2). Dans le premier degré, les enseignants qui sont aussi directeurs d'école sont les plus formés (95%). Dans le second degré, ce sont les enseignants documentalistes qui sont les plus formés avec un taux de 89%. Par ailleurs, 18 200 directeurs d'école ou d'établissement du second degré et également 18 200 **personnels de l'éducation** ont accédé à un module de formation. Enfin, le taux d'accès diffère selon les groupes de disciplines du second degré : 68% des enseignants dans le domaine des services ont été présents à une formation, contre 73% des enseignants dans le domaine de la production et 68% des enseignants des disciplines générales (3).

1 Évolution du taux d'accès en formation (en %)



► Champ : France, ensemble des personnels, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre de l'année scolaire considérée, en mission d'enseignement dans le premier et le second degré public.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023-2024, 84,0% des enseignants du premier degré public ont accédé à au moins un module de formation.

Précisions

La formation continue des personnels peut être abordée sous l'angle de la personne, qu'elle soit inscrite (ayant « fait acte » de candidature à un module), retenue (sa candidature a été retenue par l'administration) ou présente (elle a assisté à au moins une heure de formation sur le module).

Les données de la formation continue sont mises en regard des personnels de l'éducation nationale (cf. fiche 9.01). En sont déduits le taux d'inscription (rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif de la population étudiée) et le taux d'accès (rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif de la population étudiée).

Personnels de l'éducation – Voir « Glossaire » à « Missions des personnels ».

Regroupement des disciplines – Voir rubrique « Précisions » de la fiche 9.10.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 La formation continue en 2023 selon les missions

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Taux d'accès (%)
Enseignement du premier degré	302 233	93,1	272 825	84,0
Enseignement en classe préélémentaire	72 373	93,8	64 106	83,1
Enseignement en classe élémentaire	150 295	94,2	135 099	84,7
Enseignement et direction d'école simultanés	36 655	98,3	35 386	94,9
Remplacement	27 354	86,8	24 328	77,2
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	15 556	80,9	13 906	72,3
Enseignement du second degré	298 569	77,2	265 417	68,6
Enseignement sur classes attitrées	270 762	77,0	240 695	68,4
Agrégés et chaires supérieures	36 271	69,4	31 761	60,8
Certifiés et PEPS	168 524	77,6	150 187	69,2
Professeurs de lycée professionnel	38 769	79,5	34 519	70,8
Enseignants non titulaires	22 295	81,7	19 796	72,6
Autres titulaires	4 903	79,1	4 432	71,5
Remplacement	15 539	72,9	13 271	62,3
Documentation	8 435	94,4	7 982	89,3
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	3 833	76,0	3 469	68,8
Personnels ayant des missions de direction ou d'éducation				
Direction d'école sans enseignement et direction d'établissement du second degré	19 892	95,1	18 191	87,0
Éducation	20 096	89,6	18 246	81,4

► **Champ :** France, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2023, dans le premier et le second degré public.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, 302 233 enseignants du premier degré public se sont inscrits à au moins un module de formation, soit 93,1% d'entre eux.

3 Les enseignants du second degré en formation continue en 2023 selon le groupe de discipline

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Taux d'accès (%)
Disciplines générales	208 976	76,4	185 315	67,8
Philosophie	2 749	66,5	2 305	55,8
Lettres	45 735	82,7	40 002	72,3
dont : lettres modernes	29 462	83,9	25 719	73,2
lettres classiques	5 399	82,4	4 694	71,6
Langues	39 464	71,1	34 815	62,7
dont : allemand	4 372	81,2	3 922	72,8
anglais	21 992	69,7	19 413	61,5
espagnol	10 325	68,1	8 990	59,3
Histoire-géographie	21 464	74,0	18 788	64,8
Sciences économiques et sociales	3 220	76,2	2 799	66,2
Mathématiques	35 510	78,9	32 584	72,4
Physique-chimie	14 646	68,6	13 052	61,1
Biologie-géologie	13 838	82,5	12 225	72,9
Éducation musicale	5 309	85,8	4 577	73,9
Arts plastiques	5 482	85,8	4 867	76,2
Éducation physique et sportive	21 559	72,9	19 301	65,3
Domaines de la production	34 369	80,6	30 940	72,6
Domaines des services	21 568	76,3	19 127	67,6

► **Champ :** France, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2023, dans le second degré public.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, 208 976 enseignants en disciplines générales se sont inscrits à au moins un module de formation, soit 76,4% d'entre eux.

Parmi les enseignants français du premier degré ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018, neuf sur dix déclarent que le contenu et la pédagogie propres aux disciplines enseignées figuraient au programme de leur formation initiale (1). L'utilisation du numérique pour l'enseignement apparaît comme le domaine le moins abordé (53%), mais en Europe, seuls les enseignants anglais sont davantage formés aux TICE. Ce domaine, ainsi que la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et la gestion de la classe, sont ceux pour lesquels les enseignants français s'estiment les moins bien préparés : un enseignant sur quatre ayant abordé ces contenus s'estime « bien » ou « très bien » préparé (2).

Au cours des douze derniers mois, les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes sont la participation à des conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs ainsi que des cours ou séminaires en présentiel (3).

Pour huit enseignants français sur dix, ces activités portent sur les compétences pédagogiques dans les disciplines enseignées (4). La gestion de la classe et du comportement des élèves est le domaine le moins souvent abordé. Les besoins élevés de formation portent le plus fréquemment sur l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers et l'acquisition de compétences TICE (respectivement 47% et 35%).

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique (Flandre), Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.
- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

1 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés (en %)

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	91	97	97	94	86	96
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	90	95	98	95	85	93
Pédagogie générale	92	97	98	98	96	95
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	86	98	98	89	86	89
Enseignement à des élèves de niveaux différents	64	91	70	64	57	77
Enseignement de compétences transversales	63	80	71	69	59	72
Utilisation des TICE	53	79	49	41	49	40
Gestion de la classe et du comportement des élèves	58	93	77	58	58	73
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	58	89	45	67	72	79

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 91% des enseignants français (contre 97% en Angleterre, par exemple) exerçant en élémentaire déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent.

2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : sentiment de préparation (en %)

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale et rapportant avoir été « bien » ou « très bien » préparés	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	61	66	90	92	76	86
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	49	68	89	87	69	76
Pédagogie générale	52	73	86	86	71	83
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	38	80	86	80	71	78
Enseignement à des élèves de niveaux différents	23	74	41	57	56	74
Enseignement de compétences transversales	34	61	55	69	63	64
Utilisation des TICE	25	51	43	59	51	48
Gestion de la classe et du comportement des élèves	23	69	53	66	58	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	37	62	47	72	64	67

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en France, parmi les enseignants français exerçant en élémentaire qui déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent, 61% estiment avoir été « bien » ou « très bien » préparés sur cet aspect de leur métier (contre 66% en Angleterre, par exemple).

3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue (en %)

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Cours ou séminaires en présentiel	71	89	93	72	84	80
Cours ou séminaires en ligne	55	44	7	7	45	35
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	75	40	52	45	52	43
Programme de qualification	5	11	15	14	19	5
Visites d'observation dans d'autres écoles	8	48	23	6	19	16
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	16	67	36	39	23	50
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	22	61	27	39	27	49
Lecture d'ouvrages spécialisés	58	70	79	64	42	81

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 71% des enseignants français exerçant en élémentaire déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre, par exemple, 89% pour la moyenne des enseignants anglais interrogés par Talis.

4 Contenus abordés lors des activités de formation continue et besoins élevés de formation (en %)

	Enseignants français...	
	... ayant abordé les contenus suivants en formation continue (1)	... exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants
Compétences pédagogiques des disciplines enseignées	81	10
Connaissance et maîtrise des disciplines enseignées	70	4
Connaissance des programmes scolaires	62	3
Pratiques d'évaluation des élèves	52	15
Compétences TICE	34	35
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	32	47
Approches pédagogiques individualisées	31	28
Enseignement de compétences transversales	30	17
Gestion de la classe et du comportement des élèves	27	20

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2025, DEPP

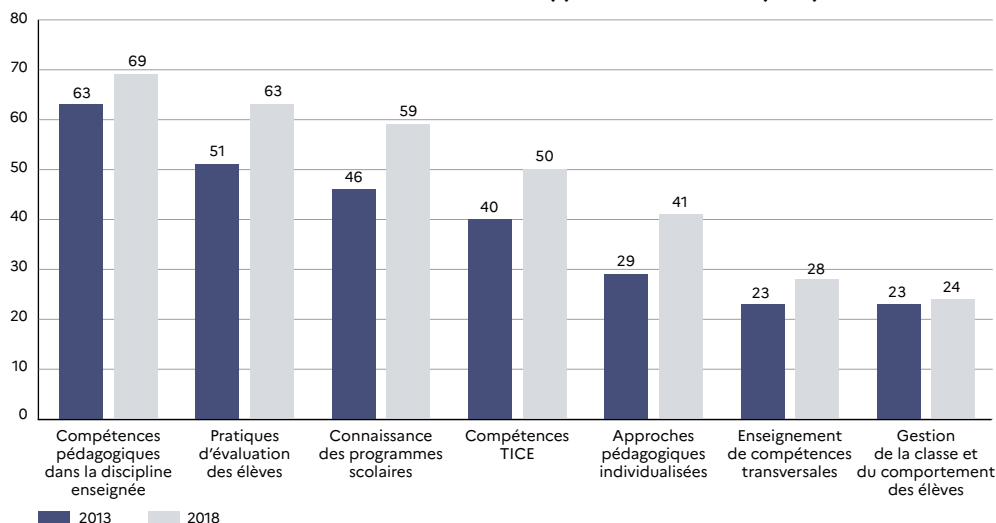
1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : parmi les enseignants français exerçant en élémentaire qui déclarent avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 81% ont abordé les compétences pédagogiques des disciplines enseignées dans le cadre de cette activité. 10% des enseignants français exerçant en élémentaire expriment un besoin élevé de formation dans ce domaine.

Les enseignants français de collège ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018 ont respectivement 94% et 77% à déclarer que le contenu et la pédagogie propres à la discipline enseignée figuraient au programme de leur formation initiale (2). L'enseignement de compétences transversales apparaît comme le domaine le moins abordé (39%) et c'est sur ce point que l'écart avec la moyenne de l'Union européenne (UE) est le plus important (23 points de pourcentage). L'aspect sur lequel les enseignants s'estiment les moins bien préparés est la gestion de la classe et du comportement des élèves : un enseignant sur trois ayant abordé ce contenu s'estime « bien » ou « très bien » préparé.

Les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes consistent en des cours et séminaires en présentiel (3). Pour sept enseignants sur dix, elles portent sur les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée. Depuis 2013, les hausses de participation les plus fortes ont concerné la connaissance des programmes scolaires (+13 points de pourcentage), les pratiques d'évaluation des élèves et la mise en œuvre d'approches pédagogiques individualisées (+12 points) (1). Toutefois, les besoins de formation exprimés par les enseignants se sont également renforcés sur ce dernier aspect, ainsi que sur l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, et demeurent les plus importants avec ceux concernant les TICE (4).

1 Évolution des contenus abordés en formation continue (1) entre 2013 et 2018 (en %)



► Champ : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2025, DEPP

1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : parmi les enseignants de collège français déclarant avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 69% ont abordé les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée dans le cadre de cette activité en 2018 contre 63% en 2013.

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice des enseignants et permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. 48 pays dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018.

En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.11 ; 19.23.
- Charpentier A., Longhi L., Raffaëlli C. et Solnon A. (2020), « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°101.

2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés et sentiment de préparation (en %)

	Enseignants ...			
	...ayant abordé les domaines suivants en formation initiale		...et rapportant avoir été « bien » ou « très bien » préparés	
	France	UE	France	UE
Contenu propre à la discipline enseignée	94	92	87	85
Pédagogie propre à la discipline enseignée	77	83	63	74
Pédagogie générale	67	86	49	69
Pratiques employées en classe dans la discipline enseignée	73	86	55	77
Enseignement à des élèves de niveaux différents	49	59	44	63
Enseignement de compétences transversales	39	62	49	64
Utilisation des TICE	51	53	47	61
Gestion de la classe et du comportement des élèves	55	67	33	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	45	66	46	65

► **Champ** : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 94% des enseignants de collège français déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre à la discipline qu'ils enseignent.

Parmi eux, 87% estiment avoir été « bien » ou « très bien » préparés sur cet aspect de leur métier.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue (en %)

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	UE
Cours ou séminaires en présentiel	50	75
Cours ou séminaires en ligne	17	37
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	37	44
Programme de qualification	8	15
Visites d'études dans d'autres établissements	11	21
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	20	41
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	27	34
Lecture d'ouvrages spécialisés	48	60

► **Champ** : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 50% des enseignants de collège français déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre 75% pour la moyenne des enseignants de l'UE interrogés par Talis.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

4 Évolution des besoins élevés de formation exprimés par les enseignants entre 2013 et 2018 (en %)

	Enseignants français exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants	
	2013	2018
Compétences pédagogiques dans la discipline enseignée	9	9
Pratiques d'évaluation des élèves	14	15
Connaissance des programmes scolaires	3	4
Connaissance et maîtrise de la discipline enseignée	5	5
Compétences TICE	25	23
Approches pédagogiques individualisées	19	24
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	27	34
Enseignement de compétences transversales	11	14
Gestion de la classe et du comportement des élèves	9	13

► **Champ** : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2018, 34% des enseignants de collège français expriment un besoin élevé de formation pour l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, contre 27% en 2013.

La moitié des enseignants de CM2 considèrent l'enseignement de la compréhension écrite comme « difficile » ou « très difficile » (1). Ils sont 65 % à déclarer y consacrer un temps « important » ou « très important ». Les trois quarts des enseignants pointent le nombre d'élèves en difficulté en compréhension écrite comme un facteur de difficulté pour l'enseignement du français (74 %) (2). Ils sont 78 % à déclarer que le nombre d'élèves en difficulté en écriture et production écrite constitue un facteur de difficulté pour l'enseignement du français, 75 % à considérer l'enseignement de la production de textes écrits comme « difficile » ou « très difficile » et 42 % à y consacrer un temps « important » ou « très important ».

Pour travailler la compréhension, les enseignants ayant vingt ans d'ancienneté dans le métier ou plus sont plus nombreux à fréquemment utiliser des textes documentaires et/ou des articles de presse que les enseignants ayant moins de dix ans d'ancienneté (57 %, contre 45 %) (3). Ils sont également plus nombreux à mobiliser un support issu de documents d'un autre domaine que le français pour l'apprentissage de l'accord sujet/verbe (49 %, contre 33 %). Pour travailler la compréhension associée à la lecture, ils recourent davantage à un ou des romans ou albums de littérature jeunesse (89 %, contre 78 %) tandis que leurs collègues de moins de dix ans d'ancienneté sont plus nombreux à recourir fréquemment à des fiches photocopées (70 %, contre 60 %).

Précisions

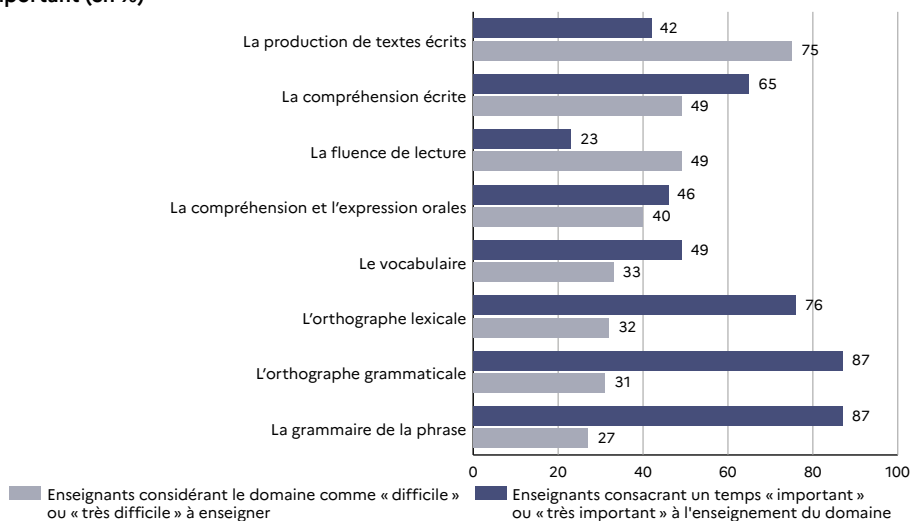
Praesco Français est une enquête qui vise à décrire les pratiques d'enseignement du français de manière générale et en ciblant certains domaines spécifiques tels que la compréhension des textes et l'accord sujet/verbe. Le questionnaire porte sur la programmation des enseignements, le choix des supports et des activités, l'organisation du travail des élèves, l'aide apportée pour remédier aux difficultés et les pratiques d'évaluation des acquis des élèves.

L'analyse des résultats de l'enquête s'est appuyée sur un échantillon représentatif de 1 674 enseignants de CM2 en France.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.11.
- Document de travail : 2024-E09.

1 Part des enseignants de CM2 qui perçoivent les enseignements suivants comme difficiles et qui y dédient un temps important (en %)

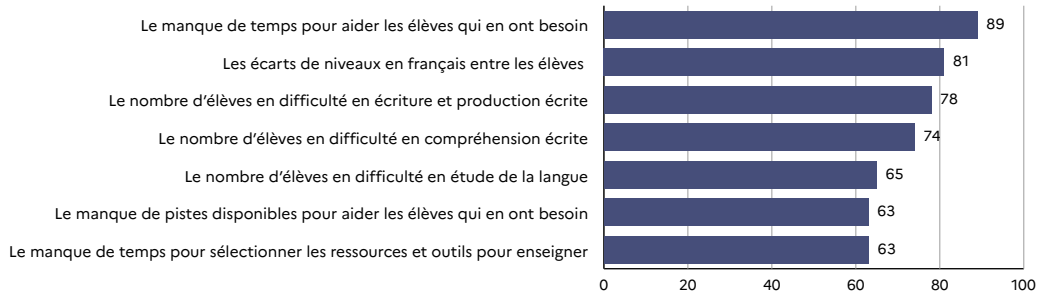


► **Champ :** France, professeurs des écoles en charge d'élèves de CM2, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 31% des enseignants considèrent l'orthographe grammaticale comme étant « difficile » ou « très difficile » à enseigner en CM2 et 87% déclarent avoir consacré un temps « important » ou « très important » à son enseignement.

2 Principaux facteurs de difficulté pour l'enseignement du français en CM2 (en %)



► **Champ :** France, professeurs des écoles en charge d'élèves de CM2, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 89% des enseignants considèrent le manque de temps pour aider les élèves qui en ont besoin comme un facteur de difficulté pour l'enseignement du français en classe de CM2.

3 Supports utilisés fréquemment par les enseignants en CM2 selon l'objectif visé et l'ancienneté dans le métier (en %)

Objectif visé	Support utilisé	Moins de 10 ans d'expérience (26% des enseignants)	20 ans ou plus d'expérience (40% des enseignants)	Ensemble
Construction des séances sur la chronologie	Un texte issu de documents d'un autre domaine que le français	33	44	38
	Un texte proposé par un manuel scolaire	33	27	29
	Un extrait d'une œuvre à l'étude dans la classe	56	64	58
Apprentissage de l'accord sujet/verbe	Un support issu de documents d'un autre domaine que le français	33	49	42
	Un support issu de différents manuels d'élèves	54	61	58
	Un extrait d'un texte à l'étude dans la classe	76	83	79
Apprentissage de la lecture-compréhension	Un ou des romans et albums de littérature jeunesse	78	89	86
	Des fiches photocopiées	70	60	63
	Un manuel scolaire	20	29	25
	Des logiciels installés sur des ordinateurs ou des tablettes	9	6	8
Travail sur la compréhension	Des textes littéraires	80	85	85
	Des textes documentaires et/ou des articles de presse	45	57	51
	Des documents composites (par exemple associant texte et image ou texte et graphique)	41	50	45
	Des extraits vidéo (films, documentaires, etc.)	28	23	24
	Des images	30	22	24
	Des sites Internet	7	9	8

► **Champ :** France, professeurs des écoles en charge d'élèves de CM2, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : 44% des professeurs ayant 20 ans d'expérience ou plus dans le métier déclarent utiliser « souvent » ou « très souvent » un texte issu de documents d'un autre domaine que le français dans la construction des séances sur la chronologie en CM2, contre 33% des enseignants ayant moins de 10 années d'expérience.

Les écarts de niveaux entre les élèves et le temps à disposition pour aider les élèves en difficulté sont cités par neuf enseignants sur dix comme facteurs de difficulté pour l'enseignement du français en classe de troisième (1). Viennent ensuite le manque de motivation d'une partie de leurs élèves et le nombre d'élèves en difficulté (en lecture, compréhension, langue, écriture). Pour 85% des enseignants, les problèmes rencontrés par leurs élèves dans l'apprentissage du français s'expliquent par leur difficulté à identifier leurs propres difficultés et à mobiliser des stratégies pour y répondre (2). Au regard de ce constat, sept enseignants sur dix ont « souvent » ou « très souvent » des échanges individuels avec certains élèves sur la manière

de réaliser la tâche en cours (71%) et six enseignants sur dix sur leurs difficultés scolaires (65%) ou leur interprétation des contenus lors de la séance (62%) (3).

Pour travailler la compréhension, la totalité des enseignants recourent fréquemment à des textes littéraires, 69% à des images et 66% à des documents composites associant, par exemple, texte et image ou texte et graphique (4). Ces choix sont cohérents avec les enjeux propres à la classe de troisième, l'analyse de l'image associée à un texte constituant notamment l'un des exercices proposés au brevet des collèges tout en répondant aux attendus du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Précisions

Praesco Français est une enquête qui vise à décrire les pratiques d'enseignement du français de manière générale et en ciblant certains domaines spécifiques tels que la lecture-compréhension, l'accord sujet/verbe et les constituants de la phrase complexe. Le questionnaire porte sur la programmation des enseignements, le choix des supports et des activités, l'organisation du travail des élèves, l'aide apportée pour remédier aux difficultés et les pratiques d'évaluation des acquis des élèves.

L'analyse des résultats de l'enquête s'est appuyée sur un échantillon représentatif de 1 677 enseignants de français en classe de troisième.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 24.36.

1 Facteurs de difficulté pour l'enseignement du français en troisième (en %)

	Ensemble
Écarts de niveaux entre élèves et temps pour aider les élèves en difficulté	90
Manque éventuel de motivation d'une partie des élèves	81
Nombre d'élèves en difficulté (en lecture, compréhension, langue, écriture)	80
Temps potentiellement insuffisant pour sélectionner des ressources/outils pour enseigner	65
Temps disponible potentiellement insuffisant pour préparer les séances	62
Sentiment d'impuissance face à la difficulté à faire progresser les élèves	59
Préparation des élèves aux exigences de la discipline au lycée	54
Effectif de la classe	53
Contenu des programmes du cycle 4 en français potentiellement lourd	51
Pistes disponibles potentiellement insuffisantes pour aider les élèves qui en ont besoin	50
Difficulté à identifier les blocages de certains des élèves	44
Complexité de certaines notions du programme	43
Manque éventuel de ressources pour enseigner	17

► **Champ :** France, enseignants de français en classe de troisième, secteurs public et privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

Lecture : 90% des enseignants considèrent les écarts de niveaux entre les élèves et le temps à disposition pour aider les élèves en difficulté comme des facteurs de difficulté pour l'enseignement du français en classe de troisième.

2 Facteurs explicatifs des difficultés des élèves de troisième en français (en %)

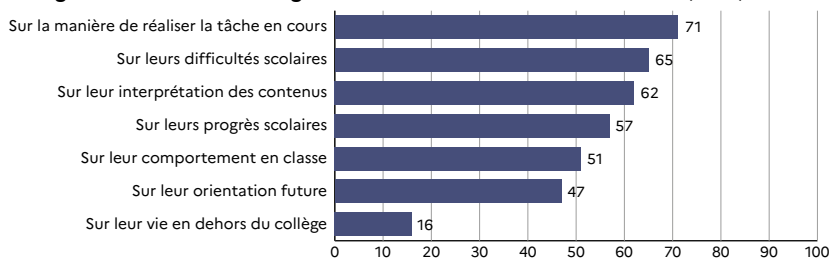
Difficultés à :



► **Champ :** France, enseignants de français en classe de troisième, secteurs public et privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

Lecture : 82% des enseignants estiment que leurs élèves de troisième ont rencontré des difficultés en français car ils ont eu du mal à mobiliser leurs connaissances.

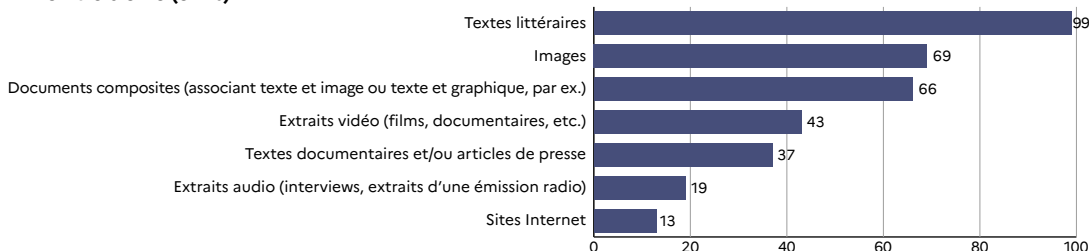
3 Fréquences élevées d'échanges individuels des enseignants avec certains élèves de troisième (en %)



► **Champ :** France, enseignants de français en classe de troisième, secteurs public et privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

Lecture : 65% des enseignants déclarent avoir eu « souvent » ou « très souvent » un échange individuel avec certains élèves sur leurs difficultés scolaires lors des séances avec leur classe de troisième.

4 Supports fréquemment utilisés pour travailler la compréhension par les enseignants de français en troisième (en %)



► **Champ :** France, enseignants de français en classe de troisième, secteurs public et privé sous contrat. RERS 2025, DEPP

Lecture : 66% des enseignants déclarent avoir « souvent » ou « très souvent » utilisé des documents composites pour travailler la compréhension avec leurs élèves de troisième.

Durant l'année scolaire 2023-2024, 11 700 enseignants du secteur public, 3 200 personnels des corps non enseignants et 2 500 enseignants assimilés titulaires du privé ont pris leur retraite. Soit au total 17 400 départs, bien moins qu'en 2022-2023 (23 700 départs) (1).

L'âge de départ moyen est de 62,7 ans (2). Pour les enseignants du premier degré public, cet âge moyen est de 61,4 ans : en effet, de nombreux enseignants du premier degré public ont été instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient, à ce titre, de la possibilité de partir de manière anticipée à 57 ans (progressivement décalé à 59 ans entre 2023 et 2032). Les enseignants assimilés titulaires du premier degré privé partent à 61,9 ans, six mois plus tard en moyenne que leurs homologues du public.

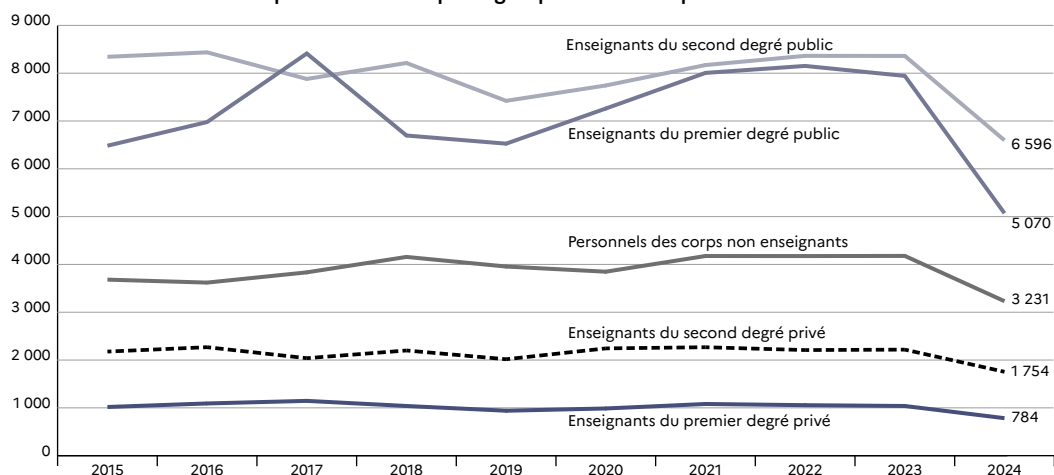
Les enseignants du second degré public et du second degré privé ont un âge moyen de départ de 63,5 ans

tandis que les non-enseignants titulaires partent en moyenne en retraite un peu plus tôt, entre 63 ans et 63,5 ans selon leur corps.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes que les nouveaux retraités : en 2023-2024, elles partent en moyenne dix mois avant les hommes, et sept mois avant en moyenne pour celles ne bénéficiant pas du dispositif « parent de trois enfants ».

La hausse de l'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'éducation nationale, progressive depuis 2015, aura été encore plus importante entre 2023 et 2024, pour les hommes comme pour les femmes (3) (4). Cette augmentation est plus forte pour les enseignants du premier degré public (+ 2,7 ans pour les hommes, + 2,3 ans pour les femmes), en raison de la baisse de la proportion des générations d'anciens instituteurs pouvant partir plus tôt en retraite.

1 Évolution du nombre de départs en retraite par regroupement de corps



► Champ : France, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants) et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

Lecture : entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024, 5 070 enseignants titulaires du premier degré public sont partis à la retraite.

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année n - 1 et le 30 septembre de l'année n. 2024 correspond donc à l'année scolaire 2023-2024.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Les départs anticipés des parents de trois enfants ou plus – Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants ou plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été prévu lors de la réforme des retraites de 2010.

Pour en savoir plus

– DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire*. À paraître.

2 Âge moyen des départs par regroupement de corps et sexe durant l'année scolaire 2023-2024

	Mères de trois enfants	Hors départs mères de trois enfants	Femmes	Hommes	Ensemble
Enseignants du premier degré public	58,5	61,4	61,2	61,9	61,4
Enseignants du second degré public	59,6	63,4	63,1	63,7	63,4
Enseignants du premier degré privé	59,2	62,1	61,8	63,1	61,9
Enseignants du second degré privé	58,8	63,5	63,3	63,9	63,5
Personnels d'encadrement	59,9	63,6	63,3	63,7	63,5
Vie scolaire	59,8	63,1	63,0	63,3	63,1
Personnels ASS (administratifs, sociaux et de santé)	59,9	63,4	63,3	63,2	63,3
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	61,1	63,1	63,0	63,5	63,2
Ensemble	59,2	62,7	62,5	63,3	62,7
Effectifs	792	11 052	11 844	5 592	17 436

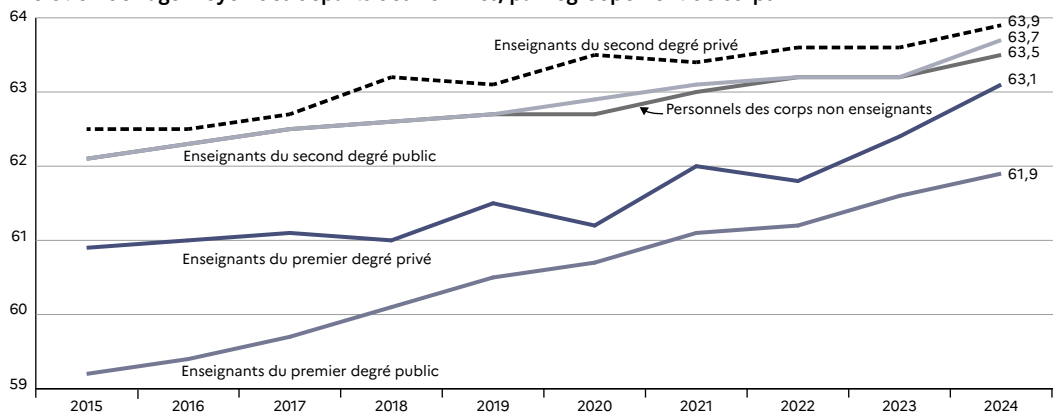
► **Champ :** France, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants) et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024, les enseignantes du premier degré public sont parties à la retraite à un âge moyen de 61,2 ans ; celles bénéficiant du statut de mères de trois enfants sont parties à la retraite à 58,5 ans en moyenne contre 61,4 ans pour celles n'en bénéficiant pas.

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année 2023 et le 30 septembre de l'année 2024.

3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes, par regroupement de corps



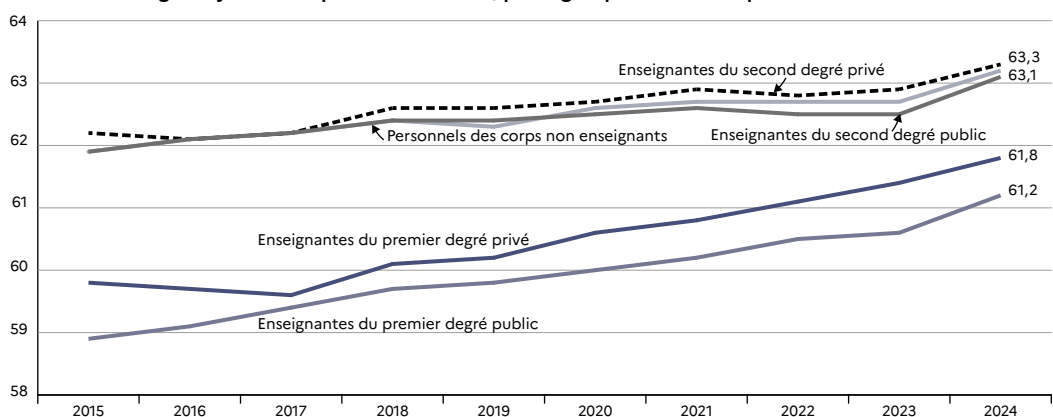
RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France, hommes titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants) et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

Lecture : entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024, l'âge moyen de départ des hommes titulaires est de 61,9 ans pour les enseignants du premier degré public et 63,1 ans pour les enseignants du premier degré privé.

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année $n-1$ et le 30 septembre de l'année n . 2024 correspond donc à l'année scolaire 2023-2024.

4 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes, par regroupement de corps



RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France, femmes titulaires du secteur public (enseignantes et non-enseignantes) et enseignantes assimilés titulaires du privé sous contrat.

Lecture : entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024, l'âge moyen de départ des femmes titulaires est de 61,2 ans pour les enseignantes du premier degré public et 61,8 ans pour les enseignantes du premier degré privé.

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année $n-1$ et le 30 septembre de l'année n . 2024 correspond donc à l'année scolaire 2023-2024.

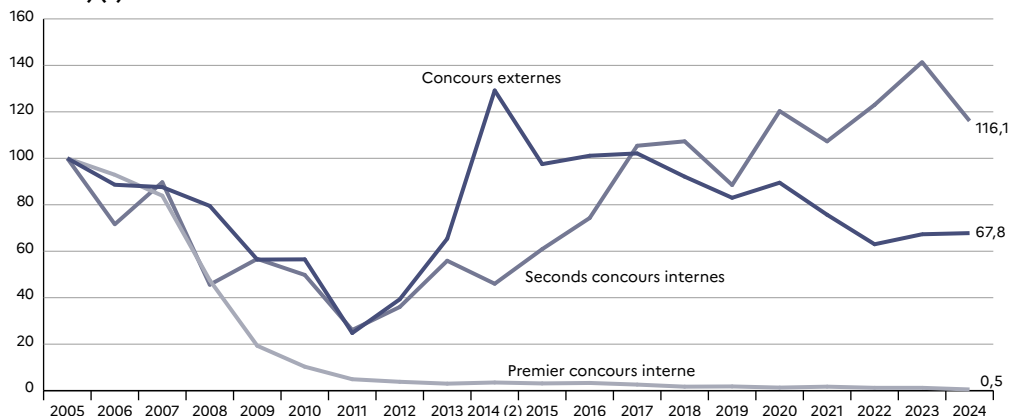
En 2024, l'offre globale aux concours du premier degré public est stable avec 10 400 postes (2). Aux concours externes de la session de droit commun, 9 300 postes sont offerts, 86% sont pourvus en 2024 comme en 2023 (95% en 2021, avant la réforme des concours). La prise en compte du concours externe de la session supplémentaire, ouvert en 2024 dans les académies de Créteil et de Versailles, élève le **taux de couverture** global à 91% avec 400 admis supplémentaires (90% en 2023). Pour l'ensemble des concours externes, le nombre d'admis augmente de nouveau en 2024, contrairement aux concours internes (1).

Aux concours internes, 1 100 postes sont offerts. Le taux de couverture se dégrade au premier concours (18% contre 43% en 2023), aux seconds concours (50% au lieu

de 65%) et au recrutement exceptionnel organisé depuis 2023 dans les académies de Créteil, de Versailles et de Guyane (50% contre 76% en 2023). Le nombre d'admis se réduit sensiblement au premier concours réservé aux instituteurs titulaires, comme au concours exceptionnel, pour une offre stable. Si le nombre de postes augmente légèrement aux seconds concours internes, celui des admis recule.

Dans l'enseignement privé sous contrat, 1 100 contrats sont ouverts (3). Aux concours externes, 99% des contrats sont pourvus en 2024 comme en 2023, l'offre et le nombre d'admis étant stables. À l'exception du premier concours interne, le taux de couverture fléchit aux différents concours internes. Le nombre de contrats y baisse moins fortement que celui des présents et des admis.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public (base 100 en 2005) (1)



► Champ : France + COM.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. La session exceptionnelle est prise en compte.

Lecture : par rapport à la session 2005, le volume de candidats admis en 2024 aux concours externes du premier degré public est inférieur de 32,2%.

Note : la session supplémentaire du concours externe, organisée à partir de 2015, est prise en compte.

RERS 2025, DEPP

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter aux concours externes.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat, concours de recrutement des enseignants du secteur public, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.02 ; 23.46.
- Séries chronologiques en ligne : voir la rubrique « Les personnels ».
- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré public (1)

		2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Concours externes, session de droit commun	Postes	12 500	7 000	11 758	11 062	9 573	9 448	9 332	9 293
	Présents	57 324	37 520	30 855	33 144	29 996	17 156	21 931	22 901
	Admis	12 435	7 029	11 627	10 433	9 116	7 424	8 007	8 014
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	98,9	94,3	95,2	78,6	85,8	86,2
Concours externes, session supplémentaire	Postes			500	700	300	700	700	700
	Présents			5 027	2 368	3 137	1 502	1 323	1 377
	Admis			500	700	300	414	357	420
	Taux de couverture (%)			100,0	100,0	100,0	59,1	51,0	60,0
Tous concours externes (2)	Postes	12 500	7 000	11 758	11 062	9 573	9 448	9 332	9 293
	Présents	57 324	37 520	35 882	35 512	33 133	18 658	23 254	24 278
	Admis	12 435	7 029	12 127	11 133	9 416	7 838	8 364	8 434
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	103,1	100,6	98,4	83,0	89,6	90,8
Premier concours interne	Postes	3 089	450	147	100	90	51	80	80
	Présents	4 235	472	150	68	96	85	76	34
	Admis	2 934	303	90	39	49	36	34	14
	Taux de couverture (%)	95,0	67,3	61,2	39,0	54,4	70,6	42,5	17,5
Seconds concours internes	Postes	250	165	192	363	327	452	568	607
	Présents	1 630	661	581	1 032	933	1 164	1 439	1 485
	Admis	261	130	159	314	280	321	369	303
	Taux de couverture (%)	104,4	78,8	82,8	86,5	85,6	71,0	65,0	49,9
Concours interne exceptionnel	Postes							370	370
	Présents							534	343
	Admis							282	183
	Taux de couverture (%)							76,2	49,5
Tous concours internes	Postes	3 339	615	339	463	417	503	1 018	1 057
	Présents	5 865	1 133	731	1 100	1 029	1 249	2 049	1 862
	Admis	3 195	433	249	353	329	357	685	500
	Taux de couverture (%)	95,7	70,4	73,5	76,2	78,9	71,0	67,3	47,3
Tous concours	Postes	15 839	7 615	12 097	11 525	9 990	9 951	10 350	10 350
	Présents	63 189	38 653	36 613	36 612	34 162	19 907	25 303	26 140
	Admis	15 630	7 462	12 376	11 486	9 745	8 195	9 049	8 934
	Taux de couverture (%)	98,7	98,0	102,3	99,7	97,5	82,4	87,4	86,3
Recrutements réservés	Postes			40					
	Présents			26					
	Admis			14					
	Taux de couverture (%)			35,0					

► Champ : France + COM.

RERS 2025, DEPP

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 9 293 postes à pourvoir aux concours externes en 2024.

Lecture : à la session 2024, 8 934 candidats sont admis aux concours externes et internes du premier degré public pour 10 350 postes offerts, soit un taux de couverture de 86,3%.

Note : les recrutements réservés dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet » ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré privé sous contrat (1)

		2011	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Concours externes	Contrats	738	835	1 070	900	850	850	850
	Présents	2 365	3 357	4 500	3 745	2 576	2 912	3 036
	Admis	652	815	1 063	904	810	841	845
	Taux de couverture (%)	88,3	97,6	99,3	100,4	95,3	98,9	99,4
Premier concours interne	Contrats	58	30	7		4	5	5
	Présents	6	38	1		2	16	16
	Admis	5	11			2	5	5
	Taux de couverture (%)	8,6	36,7			50,0	100,0	100,0
Seconds concours internes	Contrats	107	37	93	159	107	144	142
	Présents	624	117	175	343	219	403	331
	Admis	65	34	68	102	72	103	84
	Taux de couverture (%)	60,7	91,9	73,1	64,2	67,3	71,5	59,2
Concours interne exceptionnel	Contrats						59	57
	Présents						168	118
	Admis						57	46
	Taux de couverture (%)						96,6	80,7
Tous concours	Contrats	903	902	1 170	1 059	961	1 058	1 054
	Présents	2 995	3 512	4 676	4 088	2 797	3 499	3 501
	Admis	722	860	1 131	1 006	884	1 006	980
	Taux de couverture (%)	80,0	95,3	96,7	95,0	92,0	95,1	93,0
Recrutements réservés	Contrats		510					
	Présents		814					
	Admis		445					
	Taux de couverture (%)		87,3					

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

RERS 2025, DEPP

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

Lecture : à la session 2024, 980 candidats sont admis aux concours externes et internes du premier degré privé sous contrat pour 1 054 contrats offerts, soit un taux de couverture de 93,0%.

Note : les recrutements réservés dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet » ont été organisés de 2013 à 2018.

En 2024, 22 900 candidats se sont présentés à la session de droit commun des différents concours externes de professeurs des écoles du public pour 9 300 postes offerts (1). Le **taux de candidature** est de 2,5 présents pour un poste (il était de 2,4 en 2023). Cette moyenne masque une forte disparité académique. Les académies de Créteil et de Versailles, offrant le plus de postes, ont une faible attractivité avec un présent pour un poste contre six à Rennes, sept à La Réunion, huit en Guadeloupe et Polynésie française et neuf en Martinique. La session supplémentaire reste plus attractive que la session de droit commun dans l'académie de Créteil (1,3 présent pour un poste), plus encore dans celle de Versailles (3,6).

La très grande majorité des académies a pourvu les postes ouverts avec les admis sur liste principale.

En 2024, les académies de Créteil, de Versailles (hors session supplémentaire) et de Guyane enregistrent un **taux de couverture** parmi les plus bas, avec respectivement 60%, 56% et 27% de postes pourvus. Avec les admis au concours externe de la session supplémentaire, le taux de couverture global atteint 76% dans l'académie de Créteil (contre 68% en 2023) et 70% dans l'académie de Versailles (contre 72% en 2023).

Pour les concours externes de professeurs des écoles du privé sous contrat, l'attractivité du métier d'enseignant est plus élevée que dans le public, avec en moyenne 3,6 présents pour un contrat (3,4 en 2023) (2). Parmi les académies offrant plus de vingt contrats, on compte un présent pour un contrat dans l'académie de Créteil, deux dans celles de Paris et de Versailles, contre six dans l'académie de Rennes.

Précisions

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat, taux de candidature, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 25.02 ; 23.46.

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du public par académie en 2024 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus) (1)

Académies	Postes (2)	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Session de droit commun	9 293	22 901	2,5	8 014	86,2
Aix-Marseille	405	1 154	2,8	405	100,0
Amiens	242	929	3,8	242	100,0
Besançon	139	352	2,5	139	100,0
Bordeaux (3)	308	1 244	4,0	314	101,9
Clermont-Ferrand (3)	88	378	4,3	95	108,0
Corse	43	167	3,9	43	100,0
Créteil	1 435	1 286	0,9	866	60,3
Dijon	172	459	2,7	172	100,0
Grenoble (3)	428	905	2,1	438	102,3
Lille	545	1 909	3,5	545	100,0
Limoges	75	219	2,9	75	100,0
Lyon	480	1 107	2,3	480	100,0
Montpellier (3)	323	1 161	3,6	325	100,6
Nancy-Metz	288	696	2,4	287	99,7
Nantes	195	812	4,2	195	100,0
Nice (3)	307	796	2,6	308	100,3
Normandie	326	1 089	3,3	326	100,0
Orléans-Tours	291	689	2,4	291	100,0
Paris (3)	250	440	1,8	255	102,0
Poitiers	149	564	3,8	149	100,0
Reims	141	422	3,0	141	100,0
Rennes (3)	150	852	5,7	155	103,3
Strasbourg (3)	233	651	2,8	248	106,4
Toulouse	329	1 094	3,3	329	100,0
Versailles	1 446	1 152	0,8	805	55,7
Guadeloupe	29	227	7,8	28	96,6
Guyane	162	202	1,2	44	27,2
Martinique	23	202	8,8	23	100,0
Mayotte	114	503	4,4	114	100,0
La Réunion	162	1 115	6,9	162	100,0
Polynésie française	15	125	8,3	15	100,0
Session supplémentaire	700	1 377	2,0	420	60,0
Créteil	500	663	1,3	220	44,0
Versailles	200	714	3,6	200	100,0
Tous concours externes	9 293	24 278	2,6	8 434	90,8
Rappel 2023	9 332	23 254	2,5	8 364	89,6

RERS 2025, DEPP

► Champ : France + COM.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 9 293 postes à pourvoir aux concours externes en 2024.

3. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

Lecture : à la session de droit commun 2024, dans l'académie d'Aix-Marseille, 405 candidats sont admis aux concours externes du premier degré public pour 405 postes offerts, soit un taux de couverture de 100,0%.

2 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du privé sous contrat par académie en 2024 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus) (1)

Académies	Contrats	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Session de droit commun	850	3 036	3,6	845	99,4
dont académies offrant plus de 20 contrats :					
Aix-Marseille	25	95	3,8	25	100,0
Bordeaux	39	146	3,7	34	87,2
Créteil	63	89	1,4	55	87,3
Grenoble (2)	25	96	3,8	26	104,0
Lille	70	240	3,4	70	100,0
Lyon	70	214	3,1	70	100,0
Montpellier	37	96	2,6	30	81,1
Nantes	130	573	4,4	130	100,0
Normandie	31	172	5,5	31	100,0
Orléans-Tours	30	74	2,5	30	100,0
Paris (2)	61	129	2,1	78	127,9
Rennes	60	361	6,0	57	95,0
Toulouse	29	126	4,3	29	100,0
Versailles	54	131	2,4	54	100,0

RERS 2025, DEPP

► Champ : France + COM.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de contrats grâce à un report de contrats non pourvus aux concours internes.

Lecture : à la session de droit commun 2024, dans l'académie d'Aix-Marseille, 25 candidats sont admis aux concours externes du premier degré privé sous contrat pour 25 contrats offerts, soit un taux de couverture de 100,0%.

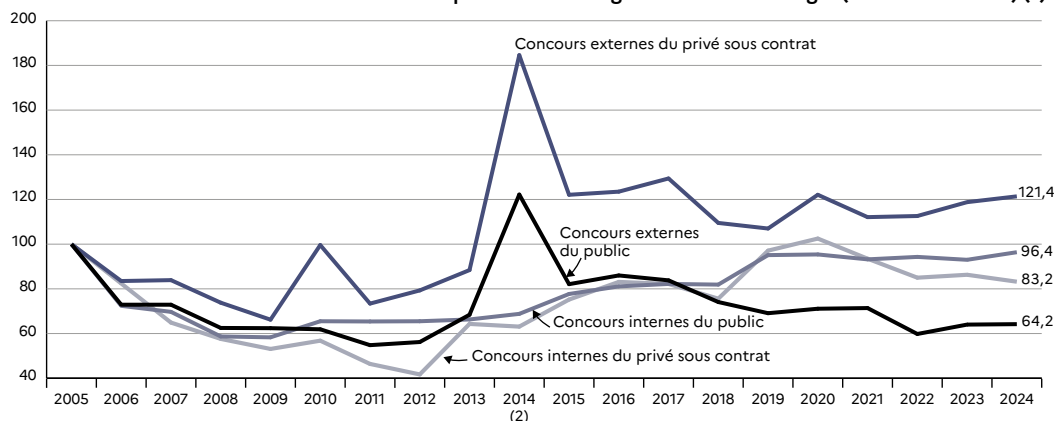
En 2024, 12 700 postes sont offerts aux **concours de personnels enseignants du second degré public** : 10 000 pour les concours externes et 2 700 pour les concours internes (2). L'offre globale est stable, autour de 13 000 postes depuis 2018. Après la baisse en 2022 liée à la mise en place de la réforme des concours, le nombre de candidats admis dans la voie externe repart à la hausse à partir de 2023, sans retrouver néanmoins le niveau de 2021.

Aux concours externes, 86% des postes sont pourvus en 2024, après 84% en 2023 et 94% en 2021 avant la réforme des concours. Le nombre de lauréats reste stable pour une offre de postes en léger recul par rapport à 2023. Aux concours internes, la hausse du nombre d'admis étant supérieure à celle des postes, le taux de couverture s'établit à 96%, contre 95% en 2023.

Aux **concours enseignants du second degré privé sous contrat**, 2 850 contrats sont ouverts, comme en 2023 (3). Aux concours externes, 98% des contrats sont pourvus en 2024, soit sensiblement le même taux de couverture qu'en 2023 et un point de plus qu'en 2021. Aux concours internes, le taux de couverture est plus faible, s'établissant à 89% contre 91% en 2023. Le taux de couverture aux concours externes reste en moyenne plus élevé dans le privé sous contrat que dans le public.

Sur longue période, le volume de candidats admis se situe, en 2024, à un niveau supérieur à celui de la session de 2005 pour les concours externes du privé sous contrat (+21,4%). En revanche, il est inférieur de 3,6% pour les concours internes du public, de 16,8% pour ceux du privé et de 35,8% pour les concours externes du public (1).

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré (base 100 en 2005) (1)



► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. La session exceptionnelle est prise en compte.

Lecture : par rapport à la session 2005, le volume de candidats admis en 2024 aux concours externes du second degré privé sous contrat est supérieur de 21,4%.

Note : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés à partir de 2021, sont pris en compte.

RERS 2025, DEPP

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter aux concours externes.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Capes, Capeps, Capet, CAPLP), concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat (Cafep, CAER), concours de recrutement des professeurs agrégés, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.02 ; 23.46.
- Séries chronologiques en ligne : voir la rubrique « Les personnels ».
- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré public (1)

		2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Agréation	Postes	2 890	1 992	2 865	2 610	2 610	2 620	2 740	2 816
	Admis	2 872	1 986	2 649	2 513	2 525	2 554	2 660	2 709
Capes	Postes	9 155	5 684	8 219	6 880	6 890	6 750	6 688	6 602
	Admis	9 124	5 673	7 151	6 493	6 555	5 188	5 503	5 701
Capeps (2)	Postes	920	490	865	750	750	770	760	775
	Admis	920	490	865	750	749	766	760	775
Capet	Postes	765	275	670	795	780	780	770	766
	Admis	757	275	588	661	665	633	662	590
CAPLP	Postes	2 480	1 644	2 145	1 815	1 810	1 870	1 925	1 727
	Admis	2 356	1 591	1 789	1 641	1 535	1 377	1 467	1 393
Tous concours	Postes	16 210	10 085	14 764	12 850	12 840	12 790	12 883	12 686
	Présents	108 561	66 759	62 358	56 154	57 206	44 222	45 772	45 663
	Admis	16 029	10 015	13 042	12 058	12 029	10 518	11 052	11 168
	Taux de couverture (%)	98,9	99,3	88,3	93,8	93,7	82,2	85,8	88,0
Concours externes	Postes	13 475	8 300	12 609	10 170	10 160	10 120	10 213	9 968
	Présents	80 222	43 954	42 845	39 357	39 531	27 000	28 928	28 962
	Admis	13 316	8 237	10 933	9 471	9 501	7 960	8 528	8 553
	Taux de couverture (%)	98,8	99,2	86,7	93,1	93,5	78,7	83,5	85,8
Concours internes	Postes	2 735	1 785	2 155	2 680	2 680	2 670	2 670	2 718
	Présents	28 339	22 805	19 513	16 797	17 675	17 222	16 844	16 701
	Admis	2 713	1 778	2 109	2 587	2 528	2 558	2 524	2 615
	Taux de couverture (%)	99,2	99,6	97,9	96,5	94,3	95,8	94,5	96,2
Recrutements réservés	Postes			2 805					
	Présents			2 399					
	Admis			1 283					
	Taux de couverture (%)			45,7					

RERS 2025, DEPP

► **Champ** : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Les concours internes du Capeps ont été gelés de 2007 à 2009.

Lecture : à la session 2024, 11 168 candidats sont admis aux concours externes et internes du second degré public pour 12 686 postes offerts, soit un taux de couverture de 88,0%.

Note : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés à partir de 2021, sont pris en compte.

Les recrutements réservés dans le cadre du dispositif «loi Sauvadet» ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré privé sous contrat (1)

		2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Concours externes (Cafep)	Contrats	1 300	1 800	1 450	1 350	1 250	1 300	1 300	1 330
	Présents	8 559	5 605	5 279	5 670	5 845	4 134	4 853	5 252
	Admis	1 077	1 073	1 315	1 315	1 207	1 213	1 279	1 308
	Taux de couverture (%)	82,8	59,6	90,7	97,4	96,6	93,3	98,4	98,3
Concours internes (CAER) (2)	Contrats	2 925	980	1 300	1 800	1 650	1 500	1 550	1 520
	Présents	7 155	7 319	7 037	5 774	6 058	5 816	6 062	5 854
	Admis	1 628	924	1 225	1 668	1 522	1 383	1 405	1 354
	Taux de couverture (%)	55,7	94,3	94,2	92,7	92,2	92,2	90,6	89,1
Tous concours	Contrats	4 225	2 780	2 750	3 150	2 900	2 800	2 850	2 850
	Présents	15 714	12 924	12 316	11 444	11 903	9 950	10 915	11 106
	Admis	2 705	1 997	2 540	2 983	2 729	2 596	2 684	2 662
	Taux de couverture (%)	64,0	71,8	92,4	94,7	94,1	92,7	94,2	93,4
Recrutements réservés	Contrats			800					
	Présents			1 542					
	Admis			732					
	Taux de couverture (%)			91,5					

RERS 2025, DEPP

► **Champ** : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Les concours internes du Capeps ont été gelés de 2007 à 2009.

Lecture : à la session 2024, 2 662 candidats sont admis aux concours externes et internes du second degré privé sous contrat pour 2 850 contrats offerts, soit un taux de couverture de 93,4%.

Note : il s'agit de l'ensemble des concours externes (Cafep) et internes (CAER), soit les équivalents du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et agrégation pour l'enseignement privé sous contrat. Pour l'agrégation, seuls des concours internes (CAER) sont organisés.

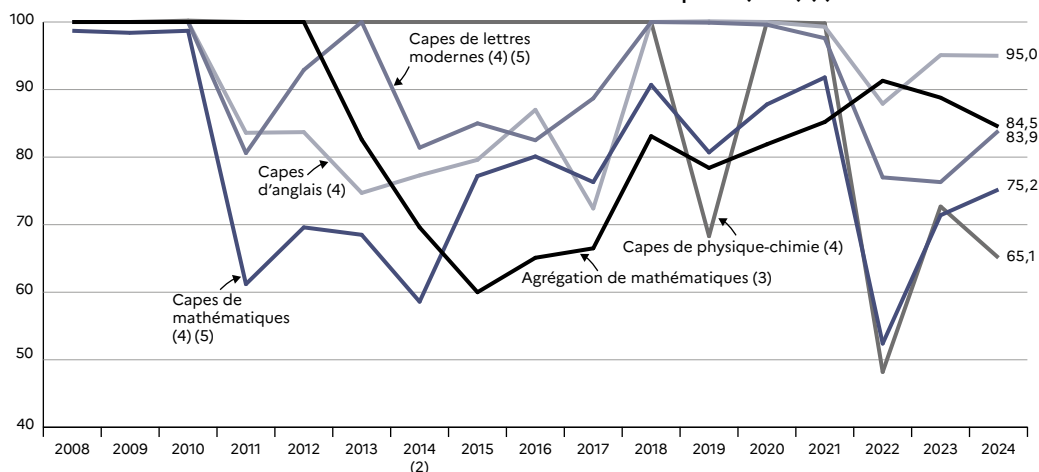
Les recrutements réservés dans le cadre du dispositif «loi Sauvadet» ont été organisés de 2013 à 2018.

Aux concours externes de 2024, le **taux de candidature** moyen est comparable à celui de 2023 avec 2,9 présents pour un poste (2). Le **taux de couverture** s'améliore, passant de 84% en 2023 à 86% en 2024. À l'agrégation externe de mathématiques, 85% des postes sont pourvus en 2024 contre 89% en 2023 (1). Aux Capes externes de mathématiques et de lettres modernes, les taux de couverture progressent (respectivement 75% et 84% en 2024 contre 71% et 76% en 2023) mais restent très en deçà de leur niveau d'avant la réforme des concours de 2021 (92% et 98%). Déficitaire pour la troisième session consécutive, le Capes externe de physique-chimie couvre 65% des postes offerts contre

73% en 2023. Comme à la session précédente, 95% des postes sont pourvus au Capes externe d'anglais. Dans les disciplines professionnelles, le taux de couverture repart à la baisse au Capet externe (75% de postes couverts contre 84% en 2023). Au CAPLP externe, 81% des postes sont pourvus pour les disciplines professionnelles contre 79% en 2023.

Aux concours internes, le taux de candidature moyen, proche de celui de 2023, demeure deux fois plus élevé qu'aux concours externes (6,1 présents contre 2,9). Le taux de couverture s'élève à 96% (95% en 2023).

1 Évolution du taux de couverture aux concours externes selon les disciplines (en %) (1)



► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. La session exceptionnelle est prise en compte.
3. Le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte.
4. Le troisième concours est pris en compte.
5. Le concours externe du Capes à affectation locale à Mayotte, organisé à partir de 2021, est pris en compte.

Lecture : le taux de couverture au Capes externe de mathématiques s'améliore en 2024 avec 75,2% de postes pourvus.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Concours de recrutement des enseignants du secteur public (agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP), taux de candidature, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.02 ; 23.46.
- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

Source
DEPP, bases de données sur les concours.

2 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2024 (1)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Agrégation (2)	1 767	8 920	5,0	1 661	94,0	1 049	9 360	8,9	1 048	99,9
Disciplines scientifiques	620	2 724	4,4	561	90,5	299	2 704	9,0	299	100,0
dont : mathématiques	380	1 354	3,6	321	84,5	180	1 300	7,2	180	100,0
physique-chimie	158	836	5,3	158	100,0	54	705	13,1	54	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	482	2 376	4,9	462	95,9	326	2 457	7,5	326	100,0
dont : lettres modernes	140	608	4,3	140	100,0	120	1 023	8,5	120	100,0
histoire et géographie	135	752	5,6	135	100,0	115	770	6,7	115	100,0
Langues	308	1 435	4,7	308	100,0	195	1 765	9,1	195	100,0
dont : anglais	191	912	4,8	191	100,0	80	895	11,2	80	100,0
espagnol	53	247	4,7	53	100,0	42	545	13,0	42	100,0
Disciplines professionnelles	252	1 587	6,3	225	89,3	84	1 094	13,0	83	98,8
dont : économie et gestion	103	647	6,3	96	93,2	45	458	10,2	45	100,0
sciences industrielles de l'ingénieur	93	507	5,5	73	78,5	20	386	19,3	19	95,0
Disciplines artistiques	54	317	5,9	54	100,0	35	398	11,4	35	100,0
Éducation physique et sportive	51	481	9,4	51	100,0	110	942	8,6	110	100,0
Évolution 2023-2024 (3)	2,4	-0,8	-0,2	0,6	-1,7	3,3	0,4	-0,3	3,9	0,5
Capes (4) (5)	5 582	12 258	2,2	4 734	84,8	1 020	3 948	3,9	967	94,8
Disciplines scientifiques	2 053	3 615	1,8	1 582	77,1	376	1 205	3,2	374	99,5
dont : mathématiques	1 226	1 848	1,5	922	75,2	222	653	2,9	220	99,1
physique-chimie	450	611	1,4	293	65,1	79	272	3,4	79	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 864	5 015	2,7	1 707	91,6	312	1 696	5,4	291	93,3
dont : lettres modernes	763	1 262	1,7	640	83,9	105	510	4,9	100	95,2
histoire et géographie	634	1 920	3,0	633	99,8	93	578	6,2	80	86,0
Langues	1 431	2 947	2,1	1 248	87,2	265	823	3,1	235	88,7
dont : anglais	879	1 573	1,8	835	95,0	136	408	3,0	126	92,6
espagnol	314	811	2,6	275	87,6	73	269	3,7	73	100,0
Disciplines artistiques	232	679	2,9	195	84,1	67	224	3,3	67	100,0
Langages spéciaux	2	2	1,0	2	100,0					
Évolution 2023-2024 (3)	-1,6	1,0	0,1	3,2	3,9	0,5	-1,9	-0,1	5,6	4,6
Capecps (4)	690	2 865	4,2	690	100,0	85	1 039	12,2	85	100,0
Évolution 2023-2024 (3)	2,2	2,5	0,1	2,2	0,0	0,0	1,4	0,1	0,0	0,0
Capet (4)	624	1 739	2,8	465	74,5	142	877	6,2	125	88,0
dont : économie et gestion	292	964	3,3	260	89,0	70	493	7,0	70	100,0
sciences industrielles de l'ingénieur	226	324	1,4	99	43,8	50	223	4,5	33	66,0
Évolution 2023-2024 (3)	-3,3	-9,8	-0,2	-14,4	-9,7	13,6	-0,1	-0,8	5,0	-7,2
CAPLP (4)	1 305	3 180	2,4	1 003	76,9	422	1 477	3,5	390	92,4
Disciplines d'enseignement général	501	824	1,6	355	70,9	146	546	3,7	140	95,9
dont : mathématiques-physique chimie	245	275	1,1	119	48,6	51	182	3,6	45	88,2
lettres-histoire et géographie	145	311	2,1	145	100,0	65	237	3,6	65	100,0
Disciplines professionnelles	804	2 356	2,9	648	80,6	276	931	3,4	250	90,6
dont : économie et gestion	177	839	4,7	177	100,0	26	221	8,5	26	100,0
biotechnologies	165	233	1,4	96	58,2	65	129	2,0	59	90,8
Évolution 2023-2024 (3)	-12,7	3,4	0,3	-6,4	5,2	-1,9	-7,0	-0,2	-1,3	0,5
Tous concours	9 968	28 962	2,9	8 553	85,8	2 718	16 701	6,1	2 615	96,2
Évolution 2023-2024 (3)	-2,4	0,1	0,1	0,3	2,3	1,8	-0,8	-0,2	3,6	1,7

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

RERS 2025, DEPP

Disciplines scientifiques – sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes) ; sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation) ; sciences de la vie et de la Terre, numérique et sciences informatiques (Capes). Disciplines littéraires et sciences humaines – sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes) ; grammaire (agrégation) ; documentation (Capes). Langues – sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe) (agrégation et Capes) ; hébreu, polonais (agrégation) ; section langue corse, tahitien, langues kanak (Capes) ; langues de France (options basque, breton, occitan-langue d'oc, créole) (agrégation) ; langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes). Disciplines artistiques – sections musique, arts plastiques (agrégation) ; éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes). Langages spéciaux – section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010). Disciplines d'enseignement général (CAPLP) – sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres, anglais-espagnol. Disciplines professionnelles – sections biochimie-génie biologique, informatique (agrégation) ; économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales, design et métiers d'art (agrégation, Capet et CAPLP) ; sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet) ; hôtellerie-restauration, biotechnologies, esthétique-cosmétique (Capet et CAPLP) ; génies industriel, civil, mécanique, électrique, réparation et revêtement en carrosserie, bâtiment, conducteurs routiers, horticulture, prothèse dentaire, métiers de l'alimentation (CAPLP).

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.
3. Évolution en pourcentage et en points pour le taux de candidature et le taux de couverture.
4. Le troisième concours est comptabilisé avec le concours externe.
5. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte sont pris en compte.

Lecture : à l'agrégation externe de mathématiques, le taux de candidature est de 3,6 présents pour un poste offert, 84,5% des postes sont pourvus en 2024.

Le nombre d'admis aux concours de personnels de direction diminue de 2008 à 2021, puis repart à la hausse entre 2021 et 2023, porté par l'augmentation du nombre de postes offerts. Aux concours de personnels d'inspection, le nombre d'admis est globalement stable depuis 2011. Aux concours de personnels de vie scolaire, le nombre d'admis augmente depuis 2009, avec néanmoins de fortes variations annuelles (1).

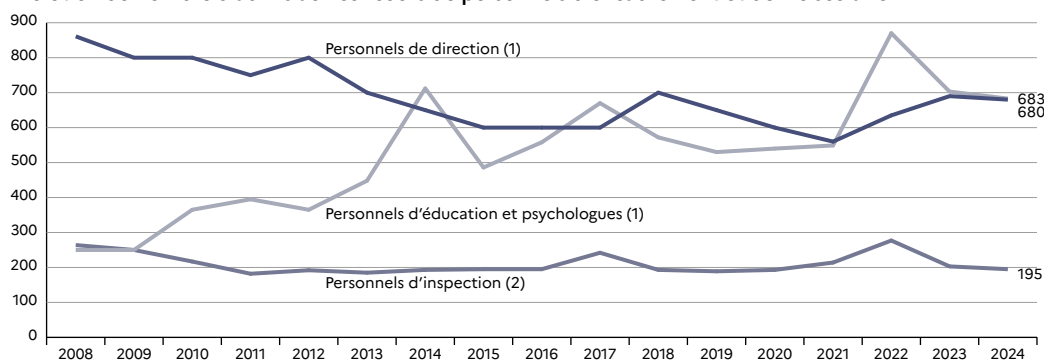
En 2024, aux concours de personnels de direction, l'offre de postes est comparable à celle de 2023 (680 contre 690) alors que les présents sont moins nombreux. Le taux de candidature devient inférieur à quatre présents pour un poste (2). Tous les postes sont pourvus.

Au concours d'inspecteurs de l'éducation nationale, 130 postes sont offerts (125 en 2023), le nombre de présents augmente de nouveau (3). Cinq dossiers sont examinés pour un poste, comme en 2023. À l'issue de

l'épreuve d'admission, un seul poste est resté vacant, contrairement à la session précédente pour laquelle tous les postes étaient pourvus. Au concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, l'offre de postes continue de baisser (75 contre 80 en 2023), comme le nombre de présents. Trois dossiers sont examinés pour un poste comme en 2023, et neuf postes sont restés vacants (2 en 2023).

Aux concours de conseillers principaux d'éducation, l'offre est stable avec 480 postes (4). Le nombre de présents repart à la hausse en 2024. L'attractivité reste forte dans la voie interne, avec 20 présents pour un poste (5 à l'externe). Aux concours de psychologues de l'éducation nationale, 260 postes sont offerts depuis 2022. La baisse du nombre de présents se poursuit. Un candidat est présent pour un poste aux concours externes, tandis que l'on compte deux présents pour un poste à l'interne. Tous les postes sont pourvus à l'exception des concours externes de psychologues.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels d'encadrement et de vie scolaire



► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Y compris le troisième concours.

2. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

Lecture : entre 2008 et 2024, le nombre d'admis a baissé aux concours de personnels de direction, passant de 861 à 680.

RERS 2025, DEPP

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter au concours externe de conseillers principaux d'éducation.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire, taux de candidature, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours (personnels d'éducation et psychologues). DGRH (personnels de direction et d'inspection).

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels de direction

		2008	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Personnels de direction (1) (2)	Postes	880	800	600	600	560	635	690	680
	Présents	3 222	3 909	3 633	3 033	3 073	2 693	2 772	2 517
	Admis	861	800	600	600	560	635	690	680
	Taux de couverture (%)	97,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Depuis la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction est organisé, compte tenu de la fusion des grades de première et de seconde classes de ce corps.

2. Y compris le troisième concours.

Lecture : à la session 2024, 680 candidats sont admis aux concours de personnels de direction pour 680 postes offerts, soit un taux de couverture de 100,0%.

3 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'inspection

		2008	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Inspecteurs de l'éducation nationale	Postes	178	135	115	115	125	185	125	130
	Présents (2)	856	1 533	855	596	660	602	632	684
	Admis	177	135	115	112	124	165	125	129
	Taux de couverture (%)	99,4	100,0	100,0	97,4	99,2	89,2	100,0	99,2
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (1)	Postes	108	85	80	110	105	140	80	75
	Présents (2)	284	360	279	234	263	272	271	216
	Admis	87	82	80	81	90	112	78	66
	Taux de couverture (%)	80,6	96,5	100,0	73,6	85,7	80,0	97,5	88,0
Tous concours	Postes	286	220	195	225	230	325	205	205
	Présents (2)	1 140	1 893	1 134	830	923	874	903	900
	Admis	264	217	195	193	214	277	203	195
	Taux de couverture (%)	92,3	98,6	100,0	85,8	93,0	85,2	99,0	95,1

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

2. Candidats dont le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est examiné dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité.

Lecture : à la session 2024, 195 candidats sont admis aux concours de personnels d'inspection pour 205 postes offerts, soit un taux de couverture de 95,1%.

4 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'éducation et de psychologues

		2008	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	
Conseillers principaux d'éducation	Externes (2)	Postes	200	250	310	270	270	570	410	410
		Présents	4 890	3 653	3 210	2 668	2 677	1 846	1 896	1 958
		Admis	200	250	310	270	270	570	410	410
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		50	65	70	70	70	70	70
		Présents		2 741	1 817	1 585	1 722	1 463	1 246	1 434
		Admis		50	65	70	70	70	70	70
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Psychologues de l'éducation nationale (1)	Externes (2)	Postes	50	50	90	160	170	210	210	210
		Présents	524	395	529	488	454	273	257	239
		Admis	50	50	90	160	170	180	173	153
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	85,7	82,4	72,9
	Interne (3)	Postes		15	21	40	40	50	50	50
		Présents		58	87	184	172	105	74	79
		Admis		15	21	40	39	50	50	50
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	97,5	100,0	100,0	100,0
Tous concours	Postes	250	365	486	540	550	900	740	740	
	Présents	5 414	6 847	5 643	4 925	5 025	3 687	3 473	3 710	
	Admis	250	365	486	540	549	870	703	683	
	Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	99,8	96,7	95,0	92,3	
Recrutements réservés	Postes			155						
	Présents			134						
	Admis			62						
	Taux de couverture (%)			40,0						

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. En 2017, un nouveau corps unique de psychologues a été créé. Il rassemble les métiers de psychologues scolaires dans le premier degré, conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Jusqu'en 2016, les concours de conseillers d'orientation-psychologues ne concernaient que le second degré; les psychologues du premier degré avaient le statut des professeurs des écoles.

2. Y compris le troisième concours.

3. Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

Lecture : à la session 2024, 683 candidats sont admis aux concours de personnels d'éducation et de psychologues pour 740 postes offerts, soit un taux de couverture de 92,3%.

En 2024, 2 600 postes sont offerts aux concours externes et 2 000 aux concours internes de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS), dont 84 % sont destinés à la filière administrative (1). Aux concours externes, entre 2023 et 2024, l'offre de postes augmente de nouveau et le nombre de présents repart à la hausse, contrairement aux concours internes. Le taux de candidature reste élevé dans la filière administrative (en moyenne 6,3 présents pour un poste aux concours externes et 7,3 aux concours internes). Les faibles ratios de présents par poste pour certains concours de la filière sociale et de santé illustrent des difficultés persistantes de recrutement. Si l'attractivité du concours de médecin reste inférieure à un présent pour un poste, le taux de couverture des postes progresse pour atteindre 56 %. Le concours interne d'assistant de service social conserve un faible taux de candidature. Le taux de couverture, en hausse, s'élève à 23 %.

Aux concours de personnels des bibliothèques, les postes ouverts sont moins nombreux qu'en 2023 avec 41 postes aux concours externes et 25 aux concours internes (2). Comme l'effectif de présents baisse moins fortement que l'offre, le taux de candidature s'améliore entre 2023 et 2024 et s'établit respectivement à 38,8 et 24,6 candidats présents pour un poste aux concours externes et internes. Tous les postes sont pourvus.

Aux concours des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF), le nombre de postes continue d'augmenter en 2024 avec 1 400 postes ouverts aux concours externes et 1 100 aux concours internes (3). Globalement, 58 % des postes sont offerts pour les catégories B et C (technicien, adjoint technique). Le nombre de présents augmente de nouveau dans la voie externe, il est stable dans la voie interne. Les taux de candidature sont plus faibles pour les concours de catégories B et C. Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble 46 % des postes offerts et 50 % des admis.

Précisions

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS), concours de recrutement de personnels des bibliothèques, concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF), taux de candidature, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.
DGRH (ITRF).

1 Les concours de personnels ASS à la session 2024

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Attaché d'administration (1)						200	3 013	15,1	200	100,0
Secrétaire administratif de classe normale (2)	1 011	6 432	6,4	1 009	99,8	885	6 358	7,2	885	100,0
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	88	431	4,9	77	87,5	101	848	8,4	101	100,0
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (2)	866	5 494	6,3	866	100,0	695	3 515	5,1	639	91,9
Total filière administrative	1 965	12 357	6,3	1 952	99,3	1 881	13 734	7,3	1 825	97,0
Évolution 2023/2024 (7)	14,8	18,3	0,2	15,3	0,4	-1,9	-4,0	-0,2	-4,2	-2,4
Médecin (4)	41	24	0,6	23	56,1					
Conseiller technique de service social (5)						30	73	2,4	30	100,0
Assistant de service social	104	269	2,6	93	89,4	52	16	0,3	12	23,1
Infirmier (6)	496	1 875	3,8	436	87,9					
Total filière sociale et de santé	641	2 168	3,4	552	86,1	82	89	1,1	42	51,2
Évolution 2023/2024 (7)	4,6	13,3	0,3	4,5	0,0	6,5	-2,2	-0,1	40,0	12,2
Total	2 606	14 525	5,6	2 504	96,1	1 963	13 823	7,0	1 867	95,1
Évolution 2023/2024 (7)	12,1	17,5	0,3	12,7	0,6	-1,6	-4,0	-0,2	-3,5	-1,9

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
2. Depuis la session 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif sont des concours interministériels.
3. Y compris administration centrale.
4. Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
5. Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
6. Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
7. Évolution en pourcentage pour les effectifs; en points pour les taux.

Lecture : à la session 2024, aux concours externes de personnels ASS, 1 952 candidats sont admis dans la filière administrative pour 1 965 postes offerts, soit un taux de couverture de 99,3%.

Note : à compter du 1^{er} janvier 2017, la structure des corps de catégorie C est modifiée. Les adjoints administratifs de 1^{re} classe sont intégrés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

2 Les concours de personnels des bibliothèques à la session 2024

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Conservateur (1)(2)	13	269	20,7	13	100,0	10	67	6,7	10	100,0
Bibliothécaire (1)	12	571	47,6	12	100,0	4	228	57,0	4	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	12	715	59,6	12	100,0	8	253	31,6	8	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	4	37	9,3	4	100,0	3	67	22,3	3	100,0
Total	41	1 592	38,8	41	100,0	25	615	24,6	25	100,0
Évolution 2023/2024 (3)	-35,9	-3,0	13,1	-35,9	0,0	-34,2	-11,9	6,2	-34,2	0,0

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le concours externe spécial est pris en compte.
2. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.
3. Évolution en pourcentage pour les effectifs; en points pour les taux.

Lecture : à la session 2024, 41 candidats sont admis aux concours externes de personnels des bibliothèques pour 41 postes offerts, soit un taux de couverture de 100,0%.

Note : les concours externe et interne de magasinier principal des bibliothèques ne sont pas organisés à la session 2024, contrairement à 2023, et inversement pour ceux de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure.

3 Les concours de personnels ITRF à la session 2024

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Par corps										
Ingénieur de recherche	72	1 002	13,9	59	81,9	69	861	12,5	56	81,2
Ingénieur d'études	327	5 339	16,3	251	76,8	195	3 070	15,7	154	79,0
Assistant ingénieur	211	1 838	8,7	152	72,0	210	3 935	18,7	179	85,2
Technicien	499	1 954	3,9	392	78,6	394	2 147	5,4	355	90,1
Adjoint technique	340	927	2,7	251	73,8	258	933	3,6	199	77,1
Par BAP										
A : sciences du vivant, de la Terre et de l'environnement	147	540	3,7	119	81,0	75	140	1,9	46	61,3
B : sciences chimiques et sciences des matériaux	157	487	3,1	112	71,3	78	122	1,6	53	67,9
C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	62	327	5,3	40	64,5	11	28	2,5	8	72,7
D : sciences humaines et sociales	12	215	17,9	10	83,3	2	7	3,5	2	100,0
E : informatique, statistiques et calcul scientifique	231	1 443	6,2	163	70,6	98	579	5,9	75	76,5
F : culture, communication, production et diffusion des savoirs	81	1 009	12,5	69	85,2	59	284	4,8	52	88,1
G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	175	455	2,6	109	62,3	199	748	3,8	159	79,9
J : gestion et pilotage	584	6 584	11,3	483	82,7	604	9 038	15,0	548	90,7
Total	1 449	11 060	7,6	1 105	76,3	1 126	10 946	9,7	943	83,7
Évolution 2023/2024 (1)	7,7	10,8	0,2	7,5	-0,1	6,2	-0,4	-0,7	6,8	0,4

RERS 2025, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Évolution en pourcentage pour les effectifs; en points pour les taux.

Lecture : à la session 2024, 1 105 candidats sont admis aux concours externes de personnels ITRF pour 1 449 postes offerts, soit un taux de couverture de 76,3%.